



Mémoire
Présenté par
Félicien
KABAMBA
MBAMBU

UNIVERSITE DE KINSHASA
FACULTE DES SCIENCES SOCIALES,
ADMINISTRATIVES. ET POLITIQUES
DEPARTEMENT DES SCIENCES POLITIQUES
ET ADMINISTRATIVES

EXPLOITATION DU DIAMANT, POUVOIR POLITIQUE ET DEVELOPPEMENT AU CONGO-KINSHASA

Année académique :
2004-2005

26 SEP. 2006

08.13.01
KAB
13103

UNIVERSITE DE KINSHASA
FACULTE DES SCIENCES SOCIALES, ADMINISTRATIVES
ET POLITIQUES
DEPARTEMENT DES SCIENCES POLITIQUES ET
ADMINISTRATIVES



**EXPLOITATION DU DIAMANT,
POUVOIR POLITIQUE ET
DEVELOPPEMENT AU
CONGO-KINSHASA**

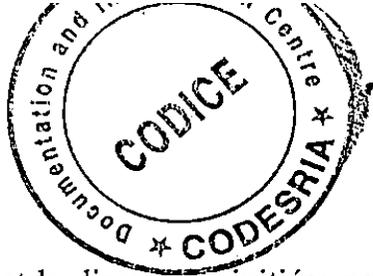
PAR

Félicien KABAMBA MBAMBU

Dissertation présentée et défendue en vue de
l'obtention du Diplôme d'Etudes Approfondies
en Sciences Politiques et Administratives

PROMOTEUR : MULAMBU MVULUYA

Année académique 2004 -2005



RESUME

La réflexion et la discussion initiées par cette étude alimentent sous un angle nouveau la problématique fondamentale de l'être et du devenir de l'Etat au Congo-Kinshasa. Elle invite à la compréhension et au diagnostic d'un univers local sur la base des pratiques sociales spécifiques. Il s'agit très nettement d'étudier le Congo-Kinshasa non seulement comme lieu de production du diamant mais aussi comme celui de construction des rapports sociaux, économiques et politiques à partir de la bousculade qui part des acteurs individuels et institutionnels et affecte tout le corps social. Car, si le diamant fait des petits millionnaires au sein et en dehors de la population congolaise, la société (dont il est issu) n'en est pas durablement transformée.

Voilà un exercice dont l'intelligibilité conduit à une propédeutique qui s'ordonne autour d'un double paradoxe :

1. *celui d'une action politique dont l'instrumentation et la fonctionnalité sont sans finitudes dans une société congolaise en déséquilibre, en liaison organique avec l'exploitation et le contrôle (des richesses naturelles) du diamant.*
2. *celui du diamant, richesse nationale, mais, devenu par la force de l'histoire, source d'analphabétisme, de pauvreté et de conflits armés.*

Est-il possible de bâtir la prospérité sur cet édifice politiquement et économiquement lézardé? Notre hypothèse tente, par-delà les croyances et les imageries ordinairement véhiculées, de faire admettre le diamant congolais comme catalyseur d'une entropie organisée du sommet et relayée à la base, dans ce projet anonyme de pillages plus ou moins généralisés. Le postulat de base de l'histoire politique, économique et sociale du Congo est que l'exploitation artisanale du diamant ne s'accompagne pas du développement.

De ce qui vient d'être posé se dégagent les constats suivants :

1. l'exploitation du diamant en dépit des changements des cadres institutionnels ne s'accompagne pas de développement.
2. l'influence prédominante de l'Administration centrale facilitée par une architecture institutionnelle plutôt déséquilibrée inhibe les initiatives locales et anéantit les efforts pour le développement à la base.
3. l'absence d'intégration des politiques minières dans une logique harmonisée des politiques publiques nationales retarde le décollage économique de la province.
4. Les pratiques locales, souvent en contradiction avec les dynamiques institutionnelles, engendrent la prolifération des conflits qui plantent le décor d'un cadre non incitatif.

Ainsi donc, les éléments de réflexion qui ont fait l'objet de la présente étude, ont recouru à deux types de matériaux :

- nos propres enquêtes sur terrain, enquêtes usant des questionnaires écrits, d'interviews, et de l'observation directe. Ce terrain est constitué de la ville de Kinshasa, de la ville de Mbuji Mayi, ses alentours, les mines de diamants ainsi que les villages qui l'environnent.

- le deuxième matériau est constitué des ouvrages, des archives, des contrats, des arrêtés, des lois, des résolutions du conseil de sécurité des Nations Unies sur le diamant, des décisions importantes prises dans le secteur de diamant, etc.

L'enquête a été entreprise auprès des personnalités politiques et militaires, des creuseurs, des chefs coutumiers, des détenteurs des comptoirs d'achat de diamants, des fonctionnaires, etc.

L'étude a permis non seulement de constituer une importante banque des données mais aussi d'apporter un certain éclairage sur les pratiques et les usages d'un monde jusque-là tenu à l'écart de la contemplation scientifique.

PRINCIPALES ABREVIATIONS

- ADIE : Association pour le Développement de l'Information Environnementale
- A.F.D.L. : Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo/Zaire.
- A.N.R. : Agence Naturelle de Renseignements.
- B.C.D.C : Banque Commerciale Congolaise
- CAMI : Cadastre Minier
- C.C.A : Contribution sur le Chiffre d'Affaire
- C.E.E.C : Centre d'Expertise, d'Evaluation et de Certification des substances minérales
- CODEKOR : Conseil pour le Développement du Kasai Oriental
- C.P.D. : Conseil Provincial des Diamantaires
- C.T.C.P.M. : Cellule Technique de Coordination et de Planification minière
- CRONGD : Conseil Régional des O.N.G de développement.
- FOMI : Fondation Miba
- FORMINIÈRE : Société Forestière et Minière du Kasai.
- GECAMINES : Générale des Carrières et des Mines.
- MIBA : Minière des Bakwanga
- M.N.C/K : Mouvement National Congolais/ Aile Kalonji
- M.P.R : Mouvement Populaire de la Révolution
- O.C.C : Office Congolais de Contrôle
- OFIDA : Office des Douanes et Accises
- O.S.S : Overseas Security Service
- R.D.C : République Démocratique du Congo
- REGIDESO : Régie de distribution d'eau.
- S.A.E.S.SCA.M : Service d'Assistance et d'Encadrement du Small Scale Mining
- SENGAMINES : Nouvelle Minière de Senga Senga.
- S.N.C.C : Société Nationale de Chemin de fer Congolais.
- S.N.E.L. : Société Nationale d'Electricité
- S.K.D. : Société Kasaienne du Diamant
- U.D.P.S. : Union pour la Démocratie et le Progrès Social

AVANT PROPOS

Fruit d'une mise en ensemble d'apports pleins d'éruditions, ce travail dans sa forme d'aujourd'hui n'est pas l'œuvre d'une personne. Il est le résultat d'une collaboration ayant associé le disciple à ses maîtres.

Le professeur MULAMBU MVULUYA mérite le plus grand prix. Promoteur de cette étude, il l'a fait aboutir. Ses incitations au travail resteront inoubliables.

Le professeur MUKOKA NSENDA nous a guidé de manière exceptionnelle. Il est pour nous l'artisan du travail bien fait.

Le professeur TSHUNDOLELA EPANYA nous a conduit à bon port. Ses directives ont la particularité d'être incontournables.

Le professeur ABEMBA BULAIMU dont les sages conseils sont singulièrement profonds.

Le professeur LUMANU MULENDA BWANA NSEFU de qui nous avons beaucoup appris.

A vous mes maîtres, gratitude, reconnaissance et dévouement.

Ce travail n'a pu être réalisé que grâce au soutien financier du **CODESRIA** qui a rendu les enquêtes de terrain possibles. C'est donc à cette institution que nous devons la faisabilité de cette étude.

Félicien KABAMBA MBAMBU

INTRODUCTION

I. CHOIX ET PERTINENCE DE L'ETUDE

L'Afrique noire, en raison du retard dans certains secteurs, connaît par endroits d'intéressantes évolutions qui témoignent de la complexité du chantier africain. On s'aidera, il est vrai, de l'exemple que nous offre l'exploitation du diamant en R.D.Congo pour s'apercevoir du défi lancé au destin africain par le réel temporel.

Un chroniqueur du quotidien belge « Le Soir » disait un peu ironiquement : « Avec Joseph Désiré Mobutu ou Laurent Désiré Kabila, les diamants sont Désirés. La majuscule vient à point nommé rappeler que les deux hommes ont partagé, outre un même prénom, un appétit commun pour ces trésors du sous-sol, ce qui fait de l'un et l'autre des archétypes de ce que l'on pourrait appeler des « gemmocrates », autrement dit des acteurs politiques dont le pouvoir est lié au contrôle de la richesse diamantifère »¹.

Le diamant est, dans ce pays, au cœur de la vie des populations, des communautés et même de l'Etat ; l'appréhender comme tel ouvre la voie aux perspectives heuristiques qui donnent accès à l'intelligibilité de l'action politique, du vécu communautaire et du combat de l'homme. On est assurément en présence des phénomènes d'un genre nouveau dont les manifestations, tropicales soient-elles, revêtent une signification conjoncturelle dégagée de l'exotisme et des horreurs afro-pessimistes.

¹ Misser F. et Vallée O, *Du scandale zairois au Congo gemmocratique, dans Chasse au diamant au Congo/Zaire, Cahiers africains* n°45-46, série 2000, p.27.

Certains phénomènes supposés anodins, comme ceux qui touchent au diamant, n'attirent pas l'attention des chercheurs, phénomènes pourtant à la portée de leurs expériences. On ne découvre le niveau prioritaire de leurs champs heuristiques qu'à l'occasion des crises. Ce qui, à certains égards, prête le flanc aux généralisations faciles qui rétrécissent l'acuité intellectuelle devant la profondeur des questions posées au présent par un passé mal connu.

Le diamant étant aujourd'hui au centre de la vie économique et sociale du Kasai oriental et même de la République démocratique du Congo, il s'impose, en terme d'analyse, d'entamer le défrichage d'un champs tout aussi vierge que celui sur lequel nous nous hasardons. Car, l'impératif de développement nous pose des nouveaux problèmes et suggère des nouvelles hypothèses et des nouveaux paradigmes. Tant il est vrai que la richesse des expériences historiques (guerre du diamant, gemmocratie, conflits fonciers avec les communautés locales, clientélisme politico-affairiste) surtout quand elles sont insuffisamment maîtrisées, conduit à réexaminer sous un jour nouveau l'ensemble des faits accumulés par le passé.

Les spécialistes en Sciences dites exactes telles la Géologie, la Géographie, la minéralogie, la Chimie et la Physique ont entrepris d'importantes études portant sur la concentration, la localisation, la métallogénie et la cristallographie du diamant congolais. Par contre, ceux des Sciences Sociales ont, jusqu'ici, été peu intéressés à son étude dans la société congolaise. Les rares études disponibles en Sciences Sociales manquent de percussions et demeurent très parcellaires. Il en ressort finalement que les Sciences Sociales africaines tardent à s'y pencher à fond et hésitent à mettre ce phénomène au centre de la réflexion

scientifique. Au Congo, on parle trop mais on écrit moins sur le diamant. Tout est présenté comme si le diamant avait pour synonyme richesse, et partant développement. La réalité est cependant éloignée de cet à priori fort dangereux. A la suite de l'observation des phénomènes qui se déroulent sous nos yeux, nous en sommes venu à aborder, non sans intérêt, la question fondamentale du Diamant dans ses rapports avec le Pouvoir Politique et Développement. Notre appétit a été davantage aiguisé par les études réunies sous l'appellation « chasse au diamant au Congo-Zaïre » publié dans le cahier africain n°45-46 sous la direction de Laurent Monnier, Bogumil Jewsiewicki et Gauthier de Villers parait l'étude la plus intéressante à la lumière des analyses qu'elles recèlent ; seulement, celles-ci se basent sur des données peu sûres, généralement trop anciennes. Il n'est pas fait allusion comme le reconnaissent les auteurs, du diamant du centre du pays qui représentent pourtant 70% de la production nationale. Ce volume contient six articles dont 4 sont jugés intéressants :

- celui de François Misser et de Olivier Vallée intitulé « Du scandale Zaïrois au Congo gemmocratique ». Cette contribution valorise la place du diamant dans la politique et dans l'économie congolaises devant l'effondrement de la Gecamines, entreprise publique qui produit le cuivre, le zinc et le cobalt. Ils accusent les pouvoirs publics congolais, leurs alliés (Zimbabwéens) et leurs ennemis (Rwandais et Ougandais) d'être au cœur de la prédation, le diamant étant devenu l'enjeu de la guerre. Ces auteurs partent des constats fort discutables et débouchent sur des conclusions qui méritent d'être relativisées.
- celui de Hugues Leclercq « Le rôle du diamant dans le conflit congolais » a le mérite de mettre en lumière l'impressionnant dispositif de règles non écrites et de coutumes traditionnelles,

élaborées de manière diffuse par l'ensemble du réseau minier artisanal et sanctionné par une multitude des textes plus ou moins hiérarchisées. Ces autorités s'appuient sur des milices policières. L'ensemble du système assure dans ce monde très dure et très violent une certaine stabilité et un minimum d'ordre et de sécurité en dehors duquel aucune exploitation de matières premières n'est possible¹. Leclercq décrit le marché du diamant artisanal et du diamant industriel aussi bien au niveau de la production qu'à celui de la commercialisation. Son étude est restée essentiellement économique, elle ne prend pas en compte les caractéristiques de la formation sociale congolaise et n'étudie pas le diamant dans la nécessaire imbrication du politique et de l'économique.

- celui de Jean Omasombo Tshonda portant sur « Le diamant de Kisangani : De nouveaux seigneurs se taillent des fiefs sur le modèle de l'Etat Zaïrois de Mobutu » étudie les transformations subies par la ville de Kisangani consécutivement à l'exploitation artisanale du diamant par rapport au développement des carrières et des villages qui les recelaient. Cette étude est d'une portée très limitée, car, ses conclusions ne sont acceptables que pour les carrières situées autour de la ville de Kisangani.
- celui de Filip de Boeck, « comment dompter diamant et dollars : dépense, partage et identité au sud-ouest du Zaïre », s'intéresse à la manière dont les jeunes gens dépensent aussi rapidement de l'argent qu'ils le gagnent. ils le destinent à la prostitution, à la bière, aux biens de prestige et autres vanités. L'auteur tente un rapprochement de deux types d'économie, « une économie de marché rationnelle » et « une économie de l'affection

¹Leclercq H., Le rôle économique du diamant dans le conflit congolais, dans Chasse au diamant au Congo/Zaïre, *Cahiers africains*, n° 45-46, série 2000, p.47.

irrationnelle ». Il insiste sur les conséquences de la dollarisation de l'économie dans le contexte de la mondialisation.

Une contribution importante qui a le mérite d'éclairer sur la prédation et ses modes opératoires reste sans doute l'ouvrage de Kankwenda Mbaya intitulé « L'économie politique de la prédation au Congo-Kinshasa, des origines à nos jours 1885- 2003 ». La contribution de cet auteur analyse le système de pillages des richesses naturelles, financières, matérielles et humaines du Congo. L'auteur décrit « Ce système qui ne fonctionne pas que comme une économie de pillage, il a ses composantes politique et socio-culturelle qui ont dirigé et dirigent encore le pays... »¹. Après avoir relevé les tribulations, les guerres entre prédatocrates et de marche arrière au détriment des populations congolaises qu'elles engendrent, l'auteur livre une réflexion nouvelle sur les voies et moyens de construire pour les congolais, un grand Congo prospère au centre de l'Afrique.

Pour sa part, François Bayart aborde, la question de diamant sur un autre ton, celui de la violence de l'Etat contextualisée dans le cadre des rapports de force entre une population intéressée à l'exploitation du diamant et les pouvoirs publics soucieux d'en garder le monopole. Les massacres de Katekelay ont servi de prétexte à la création de L'U.D.P.S (union pour la démocratie et le progrès social), le plus grand parti d'opposition en R.D.Congo. Cette analyse est antérieure aux phénomènes présentement observés et qui résultent de la libéralisation dans le secteur du diamant².

¹ Kankwenda Mbaya J., L'économie politique de la prédation au Congo Kinshasa, des origines à nos jours 1885-2003, ICREDES, Rockeville, U.S.A., 2005, page de la couverture.

² Lire les massacres de Katekelay et de Lwamuella de François Bayard.

Les commissions instituées par les Nations Unies pour enquêter sur les pillages des ressources naturelles en République Démocratique du Congo ont publié leurs rapports accusant aussi bien les étrangers (Rwandais, Ougandais, Zimbabwéens) que les personnalités politiques congolaises de s'être rendus coupables de pillages des richesses naturelles dont dispose le pays. « Les principaux motifs du conflit en République Démocratique du Congo sont devenus l'accès à cinq ressources minérales de première importance : le diamant, le colombo-tentalite, le cuivre, le cobalt et l'or ainsi que le contrôle et le commerce de ces matières. La richesse de la République démocratique du Congo suscite une convoitise à laquelle il est difficile de résister du fait de l'anarchie et de la faiblesse de l'autorité de l'Etat. L'exploitation des ressources naturelles par les armées étrangères revêt aujourd'hui un caractère aussi bien endogène qu'exogène. Les pillages, l'extorsion et la constitution d'associations criminelles sont devenues choses courantes dans les territoires occupés. Ces organisations qui ont des ramifications et des liens dans le monde entier, constituent un grave problème de sécurité auquel la région va maintenant devoir faire face »¹. Ces rapports ont eu le mérite de poser le problème de pillages de ressources naturelles d'une manière générale, mais, ils ne renseignent pas en profondeur sur les pratiques, les usages et les conséquences qui en découlent.

Notre étude se propose, après une enquête minutieusement menée à Mbuji Mayi et dans les villages environnants, de mettre à jour les contradictions du monde du diamant dans ses relations avec le monde politique pour une explication du processus du développement par le

¹ Ce passage est tiré des rapports sur les pillages des ressources naturelles en République Démocratique du Congo, après une enquête diligentée par une commission désignée par le conseil de sécurité des Nations Unies, paragraphes 213-214, p.45, 2001.

diamant, processus dans lequel se trouvent impliqués l'Etat congolais, les personnalités politiques et militaires et la population.

II. PROBLEMATIQUE ET HYPOTHESE

En R.D.Congo, le diamant est artisanalement exploité dans plusieurs provinces. La description de Hugues Leclercq sur sa localisation est assez précise : « Les filons alluvionnaires et les gisements kimberlitiques se retrouvent sur une très large bande du territoire congolais. Ils prennent naissance au sud Ouest du pays entre les vallées du Kwango et du Kasai où ils se prolongent en Angola dans la province de Lunda Norte. Ils remontent le long de la rivière Kasai dans la cuvette centrale le long de la vallée de l'Ituri. Ils s'étendent enfin au nord-ouest du pays pour atteindre la frontière centrafricaine près de Zongo. Ainsi, de la frontière angolaise au sud, à la frontière centrafricaine au nord, sur un couloir de près de 1600 Km de long et environ 400 Km de large, il est possible de découvrir du diamant ».¹

Trois grands foyers de diamants ressortent de ce tableau :

- Le sud-ouest comprenant les provinces de Bandundu et du Kasai occidental où se creuse exclusivement le diamant joaillerie.
- Le centre du pays et, plus précisément ,autour de la ville de Mbuji Mayi où se concentrent les plus riches gisements de diamant industriel, les seuls faisant l'objet d'une exploitation industrielle (artisanale aussi).
- Le nord-est où se rencontre le diamant joaillerie faisant l'objet d'une exploitation artisanale.

¹ Leclercq H., *Le rôle économique du diamant dans le conflit congolais, dans Chasse au diamant au Congo/Zaire, Cahiers africains n° 45-46, série 2000, p.47.*

Selon les statistiques du ministère des mines, le Sud-ouest du pays produit $\pm 25\%$ du diamant congolais, le Centre $\pm 60\%$ et le Nord-Est $\pm 15\%$. L'importance du centre du pays sur le plan économique mérite donc une grande attention, même si le diamant produit ici est de qualité inférieure.

C'est au centre du pays que les colons découvrirent pour la première fois les pierres précieuses. Et, dans sa législation foncière, l'autorité coloniale belge avait décrété : « les terres vacantes appartiennent à l'Etat ». Cette mesure a consisté à déposséder les autochtones congolais de leurs terres. Seulement, l'autorité coloniale prit le soin de distinguer le droit de propriété du droit d'occupation. Cette mesure controversée fera du seul Etat colonial propriétaire des terres et reconnaîtra aux autochtones un droit d'occupation sur une superficie représentant trois fois les terres à usage coutumier qu'ils habitaient, où ils avaient leurs plantations et leurs bétails. Les riches gisements de diamants furent découverts dans les terres d'occupation appartenant aux communautés des Bakwanga dans la province du Kasai oriental. Cette découverte ouvrit la voie à plusieurs accords dont le non respect fait aujourd'hui l'objet des conflits d'une autre nature entre les représentants de ces communautés (chefs coutumiers) et les exploitants (Miba) minière des Bakwanga. La Miba est une société d'économie mixte constituée à 80% des capitaux de l'Etat et à 20 % des capitaux de la Sibeka, cette dernière étant une société belge proche de la De Beers, la sud africaine « numéro un » mondial du diamant. Jusqu'en 1982, cette société minière à laquelle l'Etat congolais avait concédé un droit d'exploitation exclusif sur un périmètre de 5000 km² autour de la ville de Mbuji Mayi était la seule autorisée à exploiter le diamant en R.D.Congo.

Deux temps forts marquent l'histoire du diamant en République démocratique du Congo :

- le monopole de l'Etat sur son exploitation et sa commercialisation.
- l'instauration, par l'ordonnance-loi du 5 novembre 1982, de la libéralisation, de l'exploitation artisanale, de la libre circulation, de la commercialisation et de la libre exportation du diamant artisanal.

Au premier moment, les hommes politiques congolais ont, par un usage politique du droit, procédé à une appropriation étatique du diamant. Au deuxième moment, consécutivement à une forte pression intérieure ayant occasionné les massacres de « Katekelay » et de « Lwamwela », ils en donnèrent accès à tout congolais (libéralisation). Les activités liées au diamant vont alors se déployer au-delà des tentacules du droit, à l'interstice du gouvernemental et du non gouvernemental, s'ordonnant autour des réseaux politico-maffieux et militaro-affairistes résultant d'une action passive et active des gouvernants et des gouvernés. Dans le secteur de diamant, le politique et le militaire émergent non comme faisant partie d'un ensemble ordonné pour une plus grande capacité extractive, mais, comme participant, chacun à sa manière, à « la cueillette providentielle ». Loin d'être le noyau le plus profond du pouvoir qui en assure la maintenance, l'armée présente deux visages : un premier illusoirement institutionnel et un deuxième fondamentalement affairiste. Les meilleures affaires étant le diamant, plusieurs réseaux se constituent, les uns en étroite connexion avec les milieux politiques et les autres en complicité conjoncturelle avec la population (creuseurs). Le récit ci-après sur « le phénomène suicidaire », dressé après enquête dans la ville de Mbuji Mayi, témoigne de la complexité des réseaux qui apparaissent et disparaissent : « Les différentes guerres qui endeuillent le pays, ont fait apparaître d'autres formes de violences. La prolifération d'activités

prédatrices et criminelles se manifeste par l'exploitation artisanale forcée du diamant dans les polygones de la MIBA (société d'économie mixte), domaine concédé par l'Etat et destiné à l'exploitation industrielle. Très protégé, ce domaine est quotidiennement pris d'assaut par les creuseurs encadrés par les éléments de l'armée nationale suréquipés, on les appelle localement « suicidaires ». Dans ce mariage de circonstance, les creuseurs assurent le transport des sacs de munitions, l'extraction et le triage des diamants. Les militaires ont la charge de déloger, après des combats meurtriers, leurs homologues de la police minière, gardiens des carrières de la MIBA, permettant ainsi aux creuseurs l'accès aux riches gisements de forte concentration de la MIBA. Une fois acquis, le butin est soumis aux règles de partage inégal au profit des officiers de l'armée, absents sur terrain mais facilitateurs et planificateurs des opérations. Grâce à la guerre et à la violence qui en découle, le diamant permet aux militaires « de produire des dollars ».¹

Du puit où il est creusé, à Anvers ou à Tel-Aviv où il sera écoulé, le diamant congolais fait courir les creuseurs qui extraient le diamant, les porteurs de mallettes commis au rôle de « Petits Bitinda »², les vrais et les faux experts, les fonctionnaires mal payés par l'Etat qui aident à obtenir les papiers et les autorisations, « les Tshitantshistes »³, les officiers de l'armée qui garantissent la sécurité du diamant et de l'argent sans oublier les responsables politiques qui apportent la couverture politique à l'œuvre de prédation. En définitive, chacun trouve son compte. L'autorité

¹ Kabamba Mbambu, communication présentée au colloque organisé par l'association des diamantaires du Congo en novembre 2003.

² Nom utilisé pour désigner les garçons de course généralement utilisés dans les missions discrètes par les diamantaires. Ils ont la connaissance du terrain et des méandres assez compliqués du marché. Ils ont aussi entrée facile auprès des autorités coutumières et politico-administratives.

³ Ce nom est tiré de l'argot local, il signifie bailleur de fond du groupe de creuseurs, c'est lui qui prend en charge pendant toute la durée d'extraction et de triage du diamant. Il paie la nourriture, les outils de travail, les frais administratifs, etc. C'est à lui qu'appartient le gros du colis de diamant selon une clef de répartition à déterminer en fonction des frais engagés et du butin obtenu.

politique et administrative n'est pas la seule personne contre qui le doigt accusateur se dirige ; la population à divers échelons y participe activement comme en témoignent l'organisation et le fonctionnement du comité des mines. Nous y reviendrons assez largement.

Cependant, si le diamant fait des petits millionnaires au sein et en dehors de la population congolaise, la société (dont il est issu) en est-elle durablement transformée ? Le constat le plus frappant quand on visite ces milieux est celui de la misère, du spectacle dealebasses d'eau sur les têtes des femmes, d'obscurité urbaine et rurale, d'érosions à large spectre, d'absence d'infrastructures sanitaires, éducatives, économiques, culturelles et sportives. C'est ici qu'il convient de relever cette responsabilité aussi individuelle que collective impliquant implicitement et/ou explicitement gouvernants et gouvernés dans ce qui apparaît comme complicité historique, ayant réussi, en dépit de la successivité des gouvernants, à perpétuer un système évanescent dans un contexte où la violence et l'intrigue ont confiné les dérapages. Très indifféremment, on assiste à une véritable chasse au diamant, chasse prenant appui sur la prolificité des prédateurs de l'intérieur et de l'extérieur, du haut et d'en bas.

Dans leur rapport sur l'organisation de l'espace et l'infrastructure urbaine en République démocratique du Congo,¹ les dossiers de l'Association pour le développement de l'information Environnementale (ADIE) citant la Régie de distribution des eaux (REGIDESO) et la société nationale d'électricité (S.N.E.L.) sonnent l'alarme quand ils présentent la ville de Mbuji Mayi comme celle dans laquelle la

¹ Les dossiers de l'Adie présentent un tableau panoramique de la situation des infrastructures nationales. Ils insistent sur les paramètres comme la consommation de l'eau et de l'électricité.

consommation d'eau est en de ça de 5 litres par habitant et par jour alors que celle de l'électricité se situe entre 28 et 200 kWh. Cette alerte rejoint le cri de détresse de la conférence pour le développement du Kasai oriental (CO.DE.KOR.) qui, se basant sur la production minière de la ville qui s'élèverait à plus de 500 millions de dollars l'année, rejette la responsabilité sur les dirigeants politiques. Mbuji Mayi, la ville diamantifère et ses alentours (villages, territoires, cités...) déploient d'importantes activités minières qui ne participent pas à la transformation qualitative du milieu et de l'homme.

Promouvoir le développement est une tâche qui est d'abord du domaine de l'Etat qui doit, par sa politique, ses lois et sa pourvoyance, créer les conditions favorables à son éclosion. Le procès de l'Etat congolais, au-delà de son caractère académique, est révélateur d'une crise, une crise de croissance, une crise d'identité mais aussi une crise d'hommes. Pourtant l'Etat aurait pu être une œuvre de culture et de civilisation au service de la liberté et qui, en l'incarnant, produirait une société nouvelle, capable de se définir elle-même, de déterminer ses rapports avec son environnement, et de constituer son milieu par son œuvre de connaissance et d'investissement¹.

C'est à une analyse « par le haut » impliquant les acteurs politiques dont la survie tient au contrôle des minerais de diamants, mais aussi, une analyse « par le bas », celle qui met en lumière les pratiques de survie expérimentées par une population que le destin condamne au paupérisme que vous convie cette étude. Voilà un exercice dont l'intelligibilité conduit à une propédeutique qui s'ordonne autour d'un double paradoxe :

¹ Mwayila Tshiyembe, Etat et société en Afrique : Construction étatique et désintégration sociale. Essai sur une théorie sociologique de la refondation de l'Etat plural en Afrique Noire, thèse de doctorat en Science Politique, Université de Nancy II, 1995, p 275

1. *celui d'une action politique dont l'instrumentation et la fonctionnalité sont sans finitudes dans une société congolaise en déséquilibre, en liaison organique avec l'exploitation et le contrôle (des richesses naturelles) du diamant.*
2. *celui du diamant, richesse nationale, mais, devenu par la force de l'histoire, source d'analphabétisme, de pauvreté et de conflits armés.*

Est-il possible de bâtir la prospérité sur cet édifice politiquement et économiquement lézardée ? Notre hypothèse tente, par-delà les croyances et les imageries ordinairement véhiculées, de faire admettre le diamant congolais comme catalyseur d'une entropie organisée du sommet et relayée à la base, dans ce projet anonyme de pillages plus ou moins généralisés. Le postulat de base de l'histoire politique, économique et sociale du Congo, et en fait de toute l'Afrique sub-saharienne, est que l'exploitation artisanale du diamant ne s'accompagne pas du développement.

III. METHODOLOGIQUE

La question du diamant est très sensible dans cette partie du continent parce qu'elle reste au cœur de la vie des communautés ; elle nous invite à un examen minutieux de la formation sociale congolaise. Cet examen se veut pluridisciplinaire incluant les aspects politiques, ethnoculturels, économiques et historiques dans leurs interconnexions. L'adhésion à une approche pluridisciplinaire favorise la fécondation des paradigmes développementalistes qui conduit à la saisie de la complexité du problème. Ceci a, en particulier pour effet, de sortir du cadre des

théories générales et de dépasser ce que M. Haubert appelle « la guerre des religions entre chapelles des théoriciens » pour analyser des situations concrètes et non d'en tirer des théories générales et universelles. Il y a là, un refus catégorique de construire des modèles à prétention universaliste, mais, de s'inscrire de façon quelque peu éclectique, - car on ne se rattache pas à une seule école de pensée - dans une réaction empiriste. Très empiriquement, il est question de réhabiliter l'acteur africain pour réinsérer dans l'analyse les dynamiques du dedans. De notre point de vue, les questions particulières liées à l'étude du rôle de l'Etat, des mondes urbain et rural, des actions des individus et des groupes, de l'allocation des ressources, des facteurs culturels et historiques, etc., rendent l'interdépendance des phénomènes sociaux évidente. La compréhension de l'historicité politique d'une société supposant de prendre en compte plusieurs variables explicatives, en tout cas d'éviter d'en privilégier une seule.

Cette exigence nous impose d' « obéir aux règles méthodologiques de la critique et de l'autocritique, de l'unité et de la complexité du réel sans oublier les principes de la réappropriation scientifique et de la proximité sujet-objet. Ces deux dernières exigences postulant que le chercheur demeure *immergé et engagé* dans la réalité sociale qu'il vit et qu'il étudie. En tant qu'être en situation donc, il est appelé à *se réinsérer et à réinsérer* dans son milieu, *son penser et son agir* »¹. Dans une approche dialectique où les contradictions de la société expliquent les comportements humains, le développement est considéré comme relevant aussi bien de l'œuvre de la pensée que celle de la praxis, l'une et l'autre considérées en connexion étroite, tant il est vrai que l'on pense la pratique

¹ Mukoka N, Discours et Pratique du développement, Interrogation et réinterrogation politologiques, Unikin, 2002-2003.

et l'on pratique la pensée. La pensée et la pratique elles-mêmes déterminées par l'élan créateur de l'homme en course vers son progrès sans renier par là son autochtonie et son moi africain. Notre approche dialectique s'oriente, comme le préconise Georges Gurvitch, vers la démolition de tous les concepts acquis et cristallisés, en vue d'empêcher leur incapacité de saisir les totalités humaines en marche, ainsi que de tenir simultanément compte de tous et de leurs parties, qui s'engendrent réciproquement.¹ Il s'agit donc de rejeter toute abstraction, toute séparation qui ne tiendrait pas compte des ensembles concrets², de lutter contre toute simplification, cristallisation, immobilisation ou sublimation, dans la connaissance des ensembles humains réels, et en particulier des totalités sociales. Car, comme l'affirme Mc Namara « Le développement de l'Afrique est un processus à long terme qui exige des efforts soutenus sur de nombreuses années. Ce processus doit être endogène. Le développement doit être centré sur l'homme, qui en est la fin et le moyen ». ³ Notre approche dialectique a le mérite de prendre en compte le caractère mouvant et changeant des phénomènes et analyse les phénomènes de développement de l'inférieur au supérieur, du dedans et du dehors, du visible à l'invisible, non au niveau d'une évolution harmonieuse des phénomènes, mais, à celui de la mise à jour des contradictions inhérentes aux objets et aux phénomènes. Le rôle de domination et d'assujettissement, de régulation et de dérégulation, de construction-destruction joué par le pouvoir politique rend intelligibles les tensions et les intentions, les sauts et les soubresauts observables dans l'espace économique-diamantifère, fruit non seulement de l'évolution

¹ Georges Gurvitch, La dialectique et la Sociologie, Flammarion, Paris, 1972, p.234.

² Idem, p 235.

³ Namara Mc cité par OLELA Tshund'Unyumbe in L'Etat acteur de l'intégration régionale en Afrique. Essai sur la politique africaine du Zaïre, thèse de doctorat en Science Politique, Université des Sciences Sociales de Toulouse, p.2.

politique d'un système en perte d'équilibre mais aussi de la lutte pour la survie.

Ainsi donc, les éléments de réflexion qui feront l'objet de la présente étude, recourent à deux types de matériaux :

Nos propres enquêtes sur terrain, enquêtes usant des questionnaires écrits, d'interviews, des visites guidées et non guidées, de l'observation directe, de l'observation participante et même de l'achat d'informations, pratique très courante dans ces milieux où l'argent achète tout. Une large place sera accordée à la quantification et au sondage. Ce terrain est constitué de la ville de Kinshasa, le siège des institutions politiques. A ce niveau, notre enquête sera orientée vers les personnalités politiques et militaires, les fonctionnaires du ministère des mines, ceux des organismes spécialisés du ministère des mines et enfin de la présidence de la République.

La ville de Mbuji Mayi, ses alentours, les mines de diamants ainsi que les villages qui l'entourent. Ce choix est guidé par l'importance de ce secteur qui produit 60% du diamant congolais.

Cette enquête a été entreprise auprès des personnalités politiques et militaires de la province, des creuseurs, des chefs coutumiers, des détenteurs des comptoirs d'achat de diamants, des fonctionnaires de la division provinciale du ministère de mines.

Le deuxième matériau est constitué des ouvrages, des archives, des contrats, des arrêtés, des lois, des résolutions du conseil de sécurité des Nations Unies sur le diamant, des décisions importantes prises dans le

secteur de diamant et de toute autre publication susceptible de renseigner sur le sujet étudié.

IV. CHEMINEMENT DE L'ETUDE

Agglutiner toutes ces questions n'est pas chose aisée ; notre étude se propose de les rassembler et de les ordonner dans quatre grandes parties. La première en circonscrit le champ théorique ; la seconde présente les considérations sur l'exploitation du diamant en R.D.Congo ; la troisième met en exergue le rôle controversé joué par le pouvoir politique dans l'exploitation du diamant, dans la redistribution de son bénéfice et dans le processus de transformation du milieu où il est issu. Et enfin la quatrième dresse la toile de fond du paradoxe diamant source de pauvreté.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE I :

THEORIES SUR LE DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Le phénomène « développement » en Afrique subsaharienne est toujours au centre de la réflexion scientifique et accroît de plus en plus son lien organique avec les Sciences dites Sociales.

Les perceptions du développement du continent par les africains et les non africains restent prolifiques et traduisent l'embouteillage théorique qui caractérise un domaine qui embrasse la sociologie et la science politique, l'économie et le droit, etc. Il faut toutefois préciser que l'essentiel du corpus théorique de l'économie du développement a été forgé au lendemain de la seconde mondiale.

La pensée sur le développement en Afrique francophone a connu un réel essor après la colonisation. De nos jours, son rayonnement tend à se réduire. Cependant, un fossé se creuse entre recherches francophones et anglophones sur le développement.

La tradition économique anglo-saxonne est pragmatique, empiriste ou théorico-empirique. Il semble bien qu'elle privilégie l'individualisme méthodologique et les tests empiriques et, se méfie des grands systèmes. Elles se tournent plus vers le comment que vers le pourquoi, c'est-à-dire à l'analyse du fonctionnement qu'aux mutations structurelles des sociétés.

La pensée francophone sur le développement est par contre marquée par un certain cartésianisme, mieux, une tradition philosophique privilégiant le sens et se méfiant de l'empirisme. La démarche holiste s'intéresse aux systèmes et aux structures et elle cherche à replacer les évolutions dans une perspective historique. Cette tradition économique francophone est jugée assez fragmentaire. Le pôle théorique global et analytique domine dans les instances universitaires. Le pôle théorico-empirique se trouve chez les ingénieurs-économistes, les planificateurs et les experts. Dans la perspective colbertiste, l'Etat est l'agent premier du développement et le marché n'est pas supposé être autorégulateur. Cette pensée a évolué en relation avec les avancées théoriques de la discipline et en liaison avec les principales transformations de l'économie mondiale, des sociétés du tiers monde et des relations Nord-Sud.

On retiendra cependant que l'histoire coloniale a créé un capital spécifique de connaissances lié aux monographies des administrateurs, aux enquêtes de terrain ou aux assistances techniques dans les anciennes colonies. L'ensemble de ces facteurs a conduit à une pensée relativement spécifique. Les théoriciens néoclassiques et keynésiens réduisent les problèmes de développement à la théorie de la croissance, aux imperfections des marchés ou au champ de l'économie internationale. Les constructeurs de l'économie du développement, notamment francophones, partent au contraire de la spécificité des économies sous-développées pour forger un corpus théorique différent. Les débats sont alors théoriques et conceptuels.

I. 1 : LA THEORIE DE LA MODERNISATION

L'origine des recherches sur la modernité semble, selon certains chercheurs, se situer dans la Grèce antique. Déjà, la dichotomie Grecs et Barbares reposait sur une distinction découlant d'un discernement du moderne et du non moderne. Cette position semble dangereuse, car, il semble bien que les Grecs n'étaient pas aussi modernes que d'autres peuples. Ce qui est vrai, c'est que tous ces peuples vantaient les mérites de l'instruction comme élément de la culture. Par contre, David Apter réalise que la modernité a commencé au moment où les hommes ont mieux compris l'économie. Ils ont trouvé le moyen, avec des unités mesurables (la monnaie), d'affirmer des préférences qu'ils contrôlent dans un contexte technologique en constante mutation... la modernisation en tant que processus non économique commence lorsqu'une culture incarne une attitude intellectuelle qui s'interroge et cherche à savoir comment les hommes font leurs choix, moraux (ou normatifs), sociaux (ou structurels) et personnels (ou comportementaux)¹.

La réflexion sur le développement a, dans son itinéraire heuristique, déplacé son champ d'analyse pour le situer autour d'un point de fixation devenu vers la fin du 20^e siècle, l'industrialisation. Cette industrialisation vient d'une augmentation de production de biens manufacturés qui proviennent de l'utilisation et de l'innovation dans l'infrastructure de production. En clair, on remarque dans l'usage, que le concept « modernisation » est étroitement associé à l'industrialisation. David Apter distingue pour cela l'approche de la Modernisation I de celle de la Modernisation II.

¹ David Apter, Pour l'Etat, contre l'Etat, Economica, Paris, 1988, pp.44-45

La Modernisation I rappelle quels sont dans un environnement non industriel, les rôles fonctionnels, les classes et leurs relations réciproques, tels qu'ils sont apparus dans les anciennes « métropoles ». Sous cet angle, le projet de développement concerne « la modernisation » des sociétés traditionnelles, à travers l'établissement de réseaux et d'institutions similaires à ceux des sociétés industrielles avancées, y compris les normes stratégiques de travail, les valeurs attachées à la discipline sociales et les croyances sur l'équité et la motivation. Intériorisées, ces normes, valeurs et croyances renforceront le succès du rôle, grâce à un comportement approprié. L'intégration de ces trois dimensions dans les régions en voie de développement constitue la problématique classique de la modernisation I.¹

La modernisation II met au centre du débat sur le développement les contradictions de la croissance et notamment la composition changeante des classes sociales due au développement du déséquilibre des échanges, une inégalité croissante et la mise en place d'un contrôle politique régulateur, il y a aussi l'influence néfaste de l'innovation sur la main d'œuvre. Cette deuxième Modernisation s'oppose à certaines postulations de la Modernisation I parce qu'elle insiste sur l'innovation et l'efficacité qui conduisent aux restrictions sur les méthodes d'éliminations d'entreprises déficitaires, sur les investissements dans une industrie fondée davantage sur le capital que sur le travail, menant à la marginalisation de la main d'œuvre industrielle. Le rendement économique peut ainsi engendrer une augmentation des charges sociales².

¹ David Apter, Pour l'Etat, contre l'Etat, Economica, Paris, 1988, p.5

² Idem, p.5

La théorie de la Modernisation II apparaît dès lors comme une théorie du conflit.

En clair, les deux Modernisations doivent être considérées comme des paradigmes de développement. Chacune d'elle véhicule un discours qui renferme des formules de légitimation s'auto-validant. Elles proposent des téléologies normatives différentes et projettent au nom de la Science une suite des conséquences logiques. Apter trouve que la première est d'origine libérale et associe la métaphore organiciste à une mécanique d'équilibre mouvant. La seconde, d'origine marxiste, met l'accent sur des métaphores de crises et de contradictions.

Cependant, le concept Modernisation est à la fois proche et différent de celui de machinisme. Ce dernier met la machine, outil de la créativité humaine au centre de l'ère moderne. Comme idéologie, le machinisme peut apparaître comme expression de libération contre la misère et l'oppression. Nietzsche l'a utilisé pour traduire l'idée du surhomme et de race supérieure par le pouvoir de violence et de force qu'implique la machine comme instrument de domination. La machine symbolise alors la rationalité et a été ventée par le suprématisme russe qui chante le modernisme comme allant de paire avec la révolution socialiste.

Le machinisme a aussi des méfaits dénoncés par plusieurs doctrinaires. Qualifié de stérile, le machinisme fait de l'homme une victime. Il rendant automate et crée la routine.

La théorie de la Modernisation a, avec le temps, connu elle aussi une modernisation. Elle insiste de plus en plus sur la nécessité de la transformation des structures sociales. Elle trouve la solution dans la

démocratie représentative, présentée comme le moyen ayant permis aux sociétés aujourd'hui industrialisées de résoudre les multiples problèmes sociaux, économiques et moraux. C'est dire que la lutte pour la modernisation a donné un sens aux croyances humaines. A ce titre, la modernisation soulève de graves problèmes politiques si l'on considère que « gouverner c'est assumer la différenciation des rôles tout en intégrant les structures organisationnelles ».¹

La théorie de la modernisation est incapable de rendre compte du phénomène de développement au Kasai Oriental dans sa complexité, Il y a nécessité d'envisager une alternative théorique.

1.2. LA THEORIE DE LA NON REPRESENTATION DEMOCRATIQUE

Telle que développée par David Apter, la théorie de la non représentation démocratique mérite d'être examinée à la loupe. La non représentation démocratique n'est pas une non démocratie mais une phase pré-démocratique correspondant au niveau de maturation atteint par un système politique. On peut donc dire que chaque système politique produit sa propre représentation traduisant l'organisation sociale de la communauté. Cependant, comme les systèmes politiques ne sont pas immuables, la représentation qui en est l'élément caractéristique subit la loi de la dynamique. Trois types de représentation méritent d'être envisagés :

¹ David Apter, Pour l'Etat, contre l'Etat, Economica, Paris, 1988, p. 40.

La représentation populaire qui est la résultante du suffrage universel répondant au principe d'un homme-une voix. Il conduit à une forme de prise de décision conciliatoire et davantage d'une reconnaissance des droits à la citoyenneté.

La représentation professionnelle qui renvoie à l'idée des corps constitués, mieux, des corporations à la recherche d'une prise en compte particulière. Très nettement, il s'agit d'une réévaluation du poids social des groupes spécifiques attachées à des activités économiques tels, les organisations professionnelles, les syndicats, les entreprises, etc.

La représentation fonctionnelle qui a un fondement moral reposant sur la reconnaissance d'une compétence utile à la société, d'ordinaire de type professionnel.

C'est autant dire que les relations qui s'établissent entre gouvernement et société font de l'un variable indépendante et de l'autre variable dépendante et/ou inversement. Dans le premier exemple, les revendications de la société délimitent les frontières à l'intérieur desquelles un gouvernement doit agir. Dans le second, la décision gouvernementale façonne et modifie la société

La représentation fait appel à un lien dialectique permanent entre gouvernement et société. Cette dyade rend intelligibles les limites que chacun impose à l'autorité de l'autre. Celles-ci semblent être définies par les capacités du système social ; ce qui les rend évaluables dans le contexte de développement et de modernisation.

I.3. LES THEORIES INSTITUTIONNELLES

Bien avant Platon et Aristote, des grandes littératures différentes s'étaient développées dès le 9^{ème} siècle avant J.C. Plusieurs allusions sont faites aux régimes et systèmes politiques en vigueur. On recherche le régime idéal où triomphent les vertus pour le bonheur des citoyens. Platon propose quant à lui un système politique dans lequel le pouvoir est confié au sage ; il l'appelle « Sophocratie ». Le principe de ce gouvernement, c'est la domination de l'intelligence politique et la souveraineté de la sagesse. Le pouvoir devant revenir à ceux qui savent, mieux à ceux qui sont instruits. D'après les adeptes de la conception classique, *les variables du développement politique sont entre autres : l'idéologie, l'existence de l'Etat-nation, les comportements éthiques, la stabilité politique. Dans cette optique, un homme politique est celui qui est à la recherche de ce qui a de la valeur ou du sens pour la cité.*¹

D'abord orientés vers la description des structures juridiques et de mécanismes constitutionnels, les institutionnalistes consacraient quelques développements à la présentation formelle des organisations politiques ainsi qu'à l'analyse du régime politique. Aujourd'hui ils s'intéressent aux phénomènes d'intégration nationale, de construction institutionnelle, de modernisation, des élites et des éléments du système politiques paraissant constituer les principaux agents de transformation sociale. Il s'agit donc de prendre en compte l'Etat et son environnement immédiat, les élites sociales et le jeu officiel avec tous les inconvénients que cela entraîne pour la recherche. Cela ressemble fort à ce qui peut être appelé « faire la Science politique par le haut » qui présente le désavantage d'ignorer les dynamiques de la société et les pratiques populaires. En mettant

¹ Mukoka Nsenda, Discours et Pratique du développement au Congo. Interrogations et ré-interrogations politologiques, MES, Kinshasa, 2003. p.25.

d'avantage l'accent sur les logiques de la domination, elle se veut davantage un savoir du pouvoir qu'un savoir sur le pouvoir. Somme toute, cette approche a essuyé plusieurs critiques dues notamment à son juridisme, juridisme qui ignore les changements sociaux et les jeux d'influences politiques. L'analyse institutionnelle envisage les institutions politiques à partir de ce qu'elles prétendent être. Et pourtant, les réalités diffèrent du droit, car, les institutions officielles et les partis politiques fonctionnent différemment de ce qui est prévu par le droit.

Bien plus, le manque d'approche contextuelle aboutit à proposer des explications de portée générale alors qu'elles ne s'appliquent qu'à l'aire géographique et culturelle européenne. En mettant en avant les formes sur les modes réels de fonctionnement, les institutionnalistes, ignorent les ressorts du politique dans la société africaine.

1.4. LES THEORIES DEVELOPPEMENTALISTES

L'échec de l'approche institutionnaliste permet de comprendre l'essor du développementalisme. Cette école est essentiellement américaine. Elle insiste sur la nécessité à accorder aux éléments suivants :

- la culture politique
- la participation des citoyens à la vie politique
- l'amélioration de l'appareil étatique
- la répartition équitable des revenus

Cette approche considère le développement comme quelque chose d'essentiellement linéaire et suppose des étapes obligatoires sur le chemin de la croissance.

Si la comparaison entre sociétés extra-occidentales et sociétés occidentales contemporaines montre d'évidentes limites, *il convient de mettre en parallèle les premières avec les sociétés européennes de jadis, certains auteurs suggérant l'Europe de la fin du XVIII^e siècle. Cela revient à dire que tous les ordres politiques connaissent un processus de développement comparable, l'analyse devant dès lors consister à mesurer les décalages, autrement dit les retards des premières sur les secondes*¹. Une seule thèse se dresse devant cette affirmation : toutes les sociétés convergent vers un seul modèle de modernité. Il y a là une transposition de la notion du développement du domaine économique au domaine politique. L'on fait correspondre une échelle de développement politique (despotismes archaïques, dictatures modernisées, démocraties pluralistes, pouvoirs autoritaires) aux diverses étapes de la théorie rostowienne du développement. En substance, le changement est considéré comme un phénomène cumulatif, à la lumière d'une conception occidentale du temps. Et dans cette optique, les différences culturelles ne représentent qu'une résistance obscurantiste devant s'effacer sous la poussée de la modernité importée d'Occident. Ces théories tombent dans la facile tendance à la globalisation, ignorant de ce fait, la diversité des sociétés et des situations du sud. C'est de là que découle son ethnocentrisme toujours aussi décrié et suscitant une vague des critiques :

- la linéarité téléologique, *l'évolutionnisme politique pêche par la naïveté de sa prétention universaliste en postulant de façon abusive que tous les systèmes politiques changent de la même manière, en franchissant, notamment les mêmes étapes. Cette vision fait en réalité abstraction de tout ce qui constitue la singularité des*

¹ Choquet, Dollfus O, E. Le Roy et M. Vernières (Sous la direction de), Etat de savoirs sur le développement. Trois décennies de Sciences Sociales en langue française. Karthala, Paris, 1993, p.99.

histoires : l'irréductibilité des cultures et des structures sociales à un même modèle universel¹.

- la société traditionnelle n'est pas une catégorie résiduelle appelée à disparaître avec l'avènement de la modernité. Elle est pourtant toujours vivante. L'une n'exclut pas l'autre mécaniquement. D'ailleurs, les acteurs sociaux contemporains chevauchent sans arrêt les secteurs arbitrairement circonscrits de la tradition et de la modernité.
- l'attention portée par les développementalistes aux éléments des systèmes politiques qui leur paraissent les plus modernisateurs (élite nouvelle, administration, partis politiques, idéologie) conduit à une dernière critique : le rôle de cette élite moderne et de son environnement immédiat est souvent exagéré. Ainsi l'approche développementaliste concentre son analyse sur les structures et valeurs formelles, au détriment des autres, et leur attribue une influence qu'elles n'ont pas. Les développementalistes accordent plus d'importance à ce qui unit une société qu'à ce qui la divise. Ils donnent trop d'importance aux rôles intégrateurs du système politique, occultant par là, sa force d'oppression et de domination.

1.5. LES THEORIES DE LA DEPENDANCE

Très développée en Amérique, cette approche réagit contre l'optimisme du développementalisme. André Gunder Franck traduit mieux cette réaction quand il montre que l'irruption des régimes militaires, la violence, la paupérisation, la corruption ne sont pas des simples étapes malheureuses sur la voie du développement politique mais

¹ Choquet, .Dollfus O, E. Le Roy et M. Vernières (Sous la direction de), Etat de savoirs sur le développement. Trois décennies de Sciences Sociales en langue française. Karthala, Paris, 1993, p.99.

le produit de la dépendance vis-à-vis de l'impérialisme. Contrairement au développementalisme, la théorie de la dépendance n'envisage pas le sous-développement et le développement comme deux stades successifs mais comme deux fonctions d'un même système.

Le cadre d'analyse est ici moins l'Etat national et plus le système international avec l'emprise de l'hémisphère nord sur l'hémisphère sud.

Selon les dépendantistes, les gouvernements locaux sont des alliés objectifs des impérialistes. Bourgeoisies bureaucratiques et compradores sont considérées comme complices des grandes puissances et des multinationales. Loin de servir les populations et de favoriser l'intégration nationale, comme le préconisaient les développementalistes, elles permettent au capitalisme de faire prévaloir ses intérêts moyennant des prébendes et un appui militaire en cas de révolte.

Une insistance est faite sur le caractère planétaire de l'opposition entre la bourgeoisie impérialiste et ses alliés locaux et les classes ouvrières et paysannes exploitées de par le monde.

On reproche à la théorie dépendantiste son caractère caricatural. Il est vrai qu'elle a le mérite de fournir un cadre formel bien construit mais elle néglige la complexité des situations propres à chaque pays. L'on se borne à l'application d'un schéma général sans se préoccuper d'analyser les situations concrètes et leurs contradictions.

Il est aussi reproché à cette école de considérer les systèmes sociaux des sociétés qu'ils étudient moins en fonction de leur propre historicité que de celle du monde occidental. A ce niveau, ils ne se démarquent pas des développementalistes.

1.6. LES THEORIES ALTERNATIVES¹

Cette approche tend à réhabiliter l'acteur d'en bas, tenant ainsi compte avant tout des dynamiques du dedans. De même aussi, le politique est appréhendé en dehors des lieux officiels ou formels, tels la rue, les mosquées, les églises, précisément parce que c'est là où il est en prise directe avec la société. Entre autres objets d'étude figurent : les acteurs subordonnés du pouvoir à l'exemple des courtiers de développement, les modes populaires d'action politique, le phénomène de l'informalité, les objets politiques non identifiés comme la musique, la religion, le sport, la sorcellerie, le phénomène néo-patrimonial.

Il y a ici une sorte de réhabilitation des dynamiques internes qui se traduit par l'attention portée aux spécificités historiques des sociétés étudiées. Davantage, il est plutôt question de croiser les dynamiques internes et externes. La place importante accordée à l'histoire dans la compréhension des trajectoires du politique doit éviter l'écueil du culturalisme. L'effort conjugué a donc été de jeter sur les sociétés et cultures politiques locales un éclairage pouvant conduire à une extension du champ traditionnel de la science politique pour s'intéresser non seulement aux objets classiques de l'analyse politique (Etat, gouvernants, partis) mais aussi d'élargir une perception qui irait à la rencontre du politique en dehors des lieux officiels où on l'avait longtemps cantonné.

¹ Pour rédiger ce point, nous nous sommes largement inspiré du livre du Professeur MUKOKA NSENDA, intitulé Discours et Pratiques du développement. Interrogations et ré interrogations politologiques.

Pour cette approche, le développement suppose entre autres :

- la démocratie
- l'Etat de droit
- la réappropriation des instruments sociologiques, culturels et intellectuels de production d'un ordre politique autonome et efficace.

1.7. L'APPROCHE DE LA « GEMMOCRATIE »

Dans certains pays africains, l'argent se gagne facilement. Il ne s'agit pas de l'argent gagné à la faveur de la providence et non directement affecté au chantier du développement. Il s'agit plutôt d'un rendez-vous au bal des pillards. On est loin des postulats du genre « A travail égal salaire égal ». La nature a su livrer ses bienfaits à l'humanité.

Au Moyen Orient, le règne du pétrole a donné lieu à « la pétrocratie » qui restitue à l'espace arabo-musulman l'émergence des oligarchies financières reposant largement sur des principes néo-patrimoniaux qui régissent un monde dans lequel le pouvoir monarchique se conçoit dans le rôle d'appropriation des ressources pétrolières.

En Amérique latine, les circuits clandestins entretiennent des vastes réseaux maffieux dont la force et la puissance résident dans l'intensification des cultures des stupéfiants aux ramifications transnationales.

En Afrique, « pétrocratie » et « narcocratie » ne sont guerre absentes. Cependant, « les gemmes » dont la grande caractéristique est

leur fascination occupent le devant d'une scène africaine livrée à un embouteillage d'acteurs locaux et internationaux associés aux milieux criminels internationaux. On les retrouve dans toutes les sphères de sa production, les alliances conjoncturelles du civil et du militaire, du public et du privé, dans la contrebande et les réseaux mafieux qui orientent l'économie vers l'externalité. C'est un marché qui brasse plusieurs milliards de dollars chaque année et alimente un trafic que s'efforce d'organiser la communauté internationale à travers le processus de Kimberley. Le diamant en Afrique entretient des oligarchies financières faites des groupes très hétérogènes livrés à une concurrence inégale. Ils sont le produit des associations conjoncturelles des nationaux et des étrangers et des responsables politiques et militaires et des professionnels de la criminalité internationale. Dans cette multiplicité d'acteurs se rencontrent des trafiquants de drogue, des contrefacteurs de la devise américaine ainsi que leurs collaborateurs locaux grâce à qui l'exploitation, la commercialisation et la sécurité des gemmes sont rendues possibles. « La cristallisation du pouvoir politique dans les réseaux du diamant, conjuguée à l'économie de la survie, évolue vite vers les limites d'une économie de guerre. Les conflits africains (en de nombreux sites, du Lunda Norte à la Sierra Léone) visent le contrôle de zones diamantifères et, en même temps, les ressources du diamant permettent la poursuite des combats à un échelon supérieur avec l'achat d'armes, les influences internationales, les déplacements des lieux de batailles et la conservation de ressources, même en cas de défaite politique »¹. La course pour le contrôle du diamant occasionne la militarisation des concessions minières comme on l'a observé en Angola mais aussi en R.D.Congo, l'inévitable affrontement avec les groupes

¹ F. Misser et O Vallée, Les gemmocraties, l'économie politique du diamant africain, Desclée de Brouwer, Paris, 1997, p.14.

concurrents et partant, le jeu d'alliances conjoncturelles en fonction de la convergence et/ou de la divergence d'intérêts. Le marché du diamant est celui qui échappe à toute morale sociale au nom d'un libéralisme triomphant à l'ère de la mondialisation.

Somme toute, l'étalage de ces diverses théories révèle la nécessité de l'interdépendance des phénomènes sociaux dans l'analyse du phénomène « développement » pour prendre en charge l'analyse du fonctionnement, des mutations structurelles et des considérations empiriques. Toutes ces avancées théoriques permettent de rendre compte des transformations sociales dans le cadre de l'économie nationale et mondiale. Voilà qui permet d'échapper au piège de la conformité à une modélisation souvent inadaptée aux situations concrètes.

CODESRIA - BIBLIOTHÈQUE

CHAPITRE II :

LA PROVINCE DU KASAÏ ORIENTAL : GEOGRAPHIE, ETHNOGRAPHIE ET ORGANISATION ADMINISTRATIVE

La Province du Kasai Oriental qui fait l'objet de notre étude a des caractéristiques physiques, ethnographiques et administratives qui méritent d'être examinées avant d'aborder des questions liées à l'exploitation du diamant. Car, ces éléments physiques expliquent la nature des roches aujourd'hui porteuses des gemmes.

II.1. HYDROGRAPHIE, CLIMAT, VEGETATION ET SOLS.

II.1.1. Hydrographie

Deux bassins hydrographiques ressortent de la géographie de la province :

- le Sankuru, cet affluent du Kasai alimenté par les rivières orientées Sud-Nord : Mbuji Mayi, Lubi, Luilu, Lubilanji, Lubefu. Il est navigable jusqu'à Pania Mutombo et Bena Dibela en territoire de Lusambo.
- la Lukenie dont les affluents sont orientés Est-ouest navigable jusqu'à Kole.

II.1.2. Climat

Le climat de cette province est un climat tropical humide. Trois types climatiques y sont rencontrés :

- climat de type Af qui est un climat équatorial caractérisé par l'absence de saison sèche. Ce climat est observé dans l'extrême nord du territoire de Lomela (District de Sankuru)
- climat de type (Am)s que l'on retrouve dans le territoire de Lomela, le nord de Katoko-Kombe, de Lodja et de Kole. C'est un climat de transition entre le climat Af et le climat (Aw)s ci-dessous décrit.
- climat de type (Aw)s qui couvre une grande partie de la province à partir de Lodja

Il est à deux saisons : une saison sèche de 2 à 3 mois (2 mois au nord et 3 mois au centre et au sud de la province) ; sa durée augmente au fur et à mesure qu'on descend vers le sud. Nous avons donc deux saisons de pluies annuelles, de janvier à avril (mai) et de septembre à décembre. Voilà qui permet deux campagnes agricoles annuelles, la première commence en janvier/février et se termine en mai tandis que la seconde prend cours à partir de septembre et se clôture en janvier.

II.1.3. Géologie

Quatre grandes formations géologiques sont à la base de la formation des sols du Kasai Oriental. A partir du siècle ancien, ces systèmes se superposent dans l'ordre suivant : le système de la Lulua, le

système précambrien de la Bushimay, le système précambrien du Karroo secondaire et du Kalahari (tertiaire).

Le système du Kalahari et du Post-Karroo domine nettement au nord du parallèle 5°30'. Plus au sud, affleurent les couches du Karroo, puis de la Bushimay et de la Lulua. A partir du 7^e parallèle, c'est principalement le système de la Lulua qui est apparent dans les vallées qui découpent le relief de la province. Les dépôts récents (Kalahari) sont des sables fins plus ou moins argileux couvrant une partie importante de la province du Kasai Oriental et qui forment une couverture épaisse et continue au Nord de la parallèle 5°30' Sud.

Les séries du Karroo sont constituées de limon et de sables fins appelés « grès tendres ». Les couches dites « calcaires de la Bushimay » rencontrées dans le sud de la province se composent de calcaires, dolomites et schistes et de grès, schistes, psanmites, quartzites et conglomérats (série inférieure).

Les formations de la Lulua se rencontrent au Sud de Kanda-Kanda et sont dominées par les schistes et quartzites. On note également des affleurements de roches éruptives basiques entre autres au Sud de Mwene-Ditu.

II.1.4. Végétation

La province est couverte par deux principales formations végétales :

- la forêt du nord
- la savane du sud

La zone forestière du nord : elle comprend d'abord les forêts ombrophiles sempervirentes localisées au nord du district du Sankuru avec comme limite sud la Lukénie et se rattache au massif forestier de la cuvette centrale. Elle comprend ensuite les forêts mésophiles semi-caducifoliées qui sont entrecoupées de savanes.

La savane du sud occupe le reste de la province et la hauteur des pluies varie entre 1400 et 1500 mm. Ce sont des forêts de type guinéen entrecoupées de forêts demi-décidues subéquatoriales et guinéennes, en galeries ou massifs isolés.

II.1.5. Sols

La Province du Kasai Oriental comprend trois grands groupes de sols appartenant à l'ordre des Kaolisols, selon la classification de l'INEAC.

Les sols de la plus grande partie de la province appartiennent au groupe des Arénoferrals (sur sables du Kalahari) : ce sont des sols avec une teneur en argile inférieure à 20%, sans réserve minérale à rapport limon/argile faible, très acides et profondément lessivés.

Les ferrisols (sur roches Karroo) sont présents dans le Nord-Est (vallée de la Lomami). Ces sols ont un rapport limon/argile élevé à moyen. Une bonne structure et/ou réserve minérale appréciable sont les caractéristiques importantes de ces sols. Les sols du Sud de la province appartiennent au groupe de Ferrasols (sur roches non différenciées) avec une teneur en argile de plus de 20% sans ou avec faible réserve minérale, sans structure et à faible rapport limon-argile. Les Renoferrals (de Savanes) du groupe des Arenoferrals se retrouvent en grande partie dans le District de Kabinda.

II.2. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Créée par l'ordonnance-loi n°66/205 du 6 avril 1.966, la province du Kasai Oriental a une superficie de 173.100 km². Sa population est aujourd'hui estimée à plus de 7 millions d'habitants dont 2.200.000 vivraient dans le chef-lieu de la province, Mbuji Mayi. Elle fait frontière avec les provinces de Maniema, de l'Equateur, la province Orientale, le Kasai Occidental et le Katanga. Sa capitale est la ville de Mbuji Mayi. La province du Kasai Oriental compte 3 districts : Tshilenge, Kabinda et Sankuru, en plus des villes de Mbuji Mayi et de Mwene Ditu. Ces 3 districts sont subdivisés en 16 territoires. Ceux-ci sont à leur tour subdivisés en 93 collectivités, 19 cités et 5.290 localités.

Les trois districts sont les suivants :

1. District de Sankuru avec comme chef-lieu Lusambo, il est composé des territoires de Lomela, de Kole, de Lodja, de Katako Kombe, de Lusambo, de Lubefu.

2. District de Kabinda avec comme chef-lieu Kabinda. Il est composé des territoires de Kabinda, de Lubao, de Ngandajika, de Mwene Ditu, de Kamiji.
3. District de Tshilenge avec comme chef-lieu Tshilenge composé des territoires de Tshilenge, de Katanda, de Miabi, de Kabeya Kamwanga, de Lupatapata.

Tableau N°1 Subdivisions administratives du Kasai Oriental

Entités administratives	Superficie
Villes de Mbuji mayi	135.12
- Commune de Bipemba	57.6
- Commune de Dibindi	27.8
- Commune de Diulu	8.2
- Commune de la Muya	12.8
- Commune de la Kanshi	28.8
Ville de Mwene Ditu	-
- Commune de Musadi	
- Commune de Mwene Ditu	
- Commune de Bondoyi	
District de Sankuru	104.331
- Chef-lieu : Lusambo	
- Territoire de Lomela	26.346
- Territoire de Kole	17.682
- Territoire de Lodja	12.052

- Territoire de Katako Kombe	25.490
- Territoire de Lusambo	10.530
- Territoire de Lubefu	12.223
District de Kabinda	56.426
- Chef-lieu : Kabinda	14.373
- Territoire de Kabinda	22.480
- Territoire de Lubao	5.726
- Territoire de Ngandajika	11.747
- Territoire de Mwene Ditu	2.100
- Territoire de Kamiji	
District de Tshilenge	9.481
- Chef-lieu : Tshilenge	
- Territoire de Tshilenge	2.021
- Territoire de Katanda	1.836
- Territoire de Miabi	1747
- Territoire de Kabeya Kamwangá	1480
- Territoire de Lupatapata	2397
Total de la province	170.302

Source : D.S.R.P. Monographie de la province du Kasai Oriental

Le district de Kabinda était le plus peuplé avec une population qui s'élevait à 1.403.695 Habitants en 1998, suivi du district de Sankuru qui comptait 1.240.075 habitants à la même époque. Le district de Tshilenge comptait quant à lui 1.065.688 habitants pour la même année¹. Ces statistiques qui découlent des projections ne prennent pas en compte les

¹ Voir projections démographiques de l'Institut national de Statistiques.

mouvements des déplacements de la population consécutivement au pogrome du Katanga.

En dehors de 3 districts, une grande partie de la population vit dans les villes de Mwene Ditu et de Mbuji Mayi. Cette dernière comprend 5 communes :

- commune de Bipemba
- commune de Dibindi
- commune de Diulu
- commune de Muya
- commune de Kanshi

Le chef-lieu de la province du Kasai Oriental compterait à ce jour, selon l'hôtel de ville de Mbuji Mayi, près de trois millions d'habitants¹.

II.3. ETHNOGRAPHIE DE LA PROVINCE.

En dehors de quelques pygmées très minoritaires vivant notamment dans le territoire de Lubao, de Lusambo et de Lomela, la population du Kasai Oriental est composée des Bantous. Les Pygmées mènent une vie nomade et leur nombre reste insignifiant. Par contre, les Bantous sont sédentaires. Plusieurs ethnies y sont recensées. Il s'agit des Luba, Songye, Tetela, Kuba, Kanioka, Kete, Babindi, Bakwa Mputu, Basha, Bambole, Bakutsu, Kaninshina, Ohindo, etc.

Il convient de signaler que chaque ethnie a sa propre langue. Cependant le Tshiluba est érigé en langue nationale et s'impose dans la

¹ D'après une note du Maire de la Ville, au 31/12/2004, la ville comptait 2.862.386 habitants du 15 juin 2005.

province aux cotés d'autres langues tels le lingala, le Kisonge et le Kitetela.

Tableau n°2 sur la composition ethnique dans la Province du Kasai Oriental

TERRITOIRES	ETHNIES
Tshilenge	Luba
Katanda	Luba
Lupatapata	Luba
Kabeya Kamwanga	Luba
Miabi	Luba
Kamiji	Luba et Kete
Kabinda	Luba et Songye
Ngandajika	Luba
Mwene Ditu	Luba, Kanioka et Kaninshina
Lubao	Songye
Kole	Bakutsu, Ohindo, Tetela, Basho
Lomela	Tetela, Bakutsu
Lodja	Tetela
Lusambo	Songye, Tetela, Kuba, Babindi, Bakwa Mputu
Katako Kombe	Tetela et Bambole
Lubefu	Songye et Tetela

Source : monographie du Kasai Oriental

Le diamant est éparpillé sur toute l'étendue du Kasai Oriental mais il fait l'objet d'une exploitation à grande échelle autour de la ville de Mbuji Mayi, très particulièrement dans les territoires occupés par les Luba. Pour ce faire, il convient de s'intéresser particulièrement à l'ethnie

Luba sur la terre de qui se creuse le diamant à plus ou moins grande échelle.

Comme le fait apparaître le tableau ci-dessus, les Balubas vivent dans les territoires de Tshilenge, de Katanda, de Lupatapata, de Kabeya Kamwanga, de Miabi, de Kamiji, de Ngandajika et de Mwene Ditu. Historiquement, les Luba sont arrivés en trois vagues successives au Kasai selon Mabika Kalanda¹ :

- le premier groupe, les Bena Lulua et les Bena Kanyoka, arrive au Kasai Oriental au 17^{ème} siècle.
- un second groupe avance vers Dimbelenge, au courant du 17^{ème} siècle : ce sont les Bakwa Luntu.
- le troisième groupe, enfin quitte le Katanga à la fin du 17^{ème} à la suite d'une disette : il s'agit des Baluba du Kasai, comprenant plusieurs grandes familles : Bakwa Disho, Bena Tshitolo, etc.... Ces derniers continuèrent pourtant à se dénommer Baluba.

La seconde phase des migrations commença dès la fin du 19^e siècle et fut suscitée par les guerres esclavagistes entreprises en commun par les Basongye et les Arabes. Les Baluba du Kasai furent forcés de se réfugier chez d'autres tribus du Kasai, desquelles ils reçurent des terres. C'est ainsi que l'on retrouve de nombreux Baluba dans les régions de Luluabourg, Luebo, Lusambo et Tshikapa.

Au plan économique, les Baluba étaient agriculteurs et usaient des outils comme la machette, la houe et la hache. Ils pratiquaient aussi l'élevage, le tissage de raphia, la poterie, la sculpture et le commerce. Le

¹ Mabika Kalanda, Baluba et Lulua ; une ethnie à la recherche d'un nouvel équilibre, Ed. Remarques Congolaises, 1959, p.72

commerce était rendu possible par l'organisation des marchés périodiques qui se tenaient dès fois à des distances plus ou moins longues.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE III :

POUVOIRS ET EXPLOITATION DU DIAMANT AU KASAI ORIENTAL

Le bassin diamantifère du Kasai Oriental est très vaste. Outre le pourtour Nord -Kasai qui se dresse autour des agglomérations de Lusambo, de Lodja, de Lubefu dans le Sankuru et de Tshofa dans le district de Kabinda, l'essentiel actuel du diamant actuel du Kasai Oriental se concentre autour de la ville de Mbuji Mayi sur un périmètre de près de 10.000 km² et du district de Tshilenge.

Contrairement à d'autres provinces où l'exploitation n'est qu'artisanale, le diamant du Kasai Oriental est exploité industriellement et artisanalement. L'exploitation industrielle a commencé en 1923 alors que l'exploitation artisanale était censée avoir lieu après la publication de l'ordonnance présidentielle portant libéralisation de l'exploitation et de la commercialisation du diamant en République démocratique du Congo. En réalité, l'ordonnance susmentionnée est venue consacrer une situation déjà vécue, l'exploitation artisanale du diamant ayant commencé longtemps avant.

connus par les Romains venaient certainement d'Inde, qui, jusqu'au XVIII^e siècle, a été la seule source connue de ces pierres. On pense qu'ils se trouvaient uniquement dans les légendaires mines de Golconde, la ville du commerce du diamant. Les gemmes vendues là-bas venaient de nombreuses mines. En 1726 on a découvert des diamants au Brésil, et en 1866 en Afrique du Sud, qui est aujourd'hui le principal pays producteur de diamants.

Le diamant, forme minérale du carbone, est placé au sommet de la hiérarchie des pierres précieuses ; il est également employé à diverses fins industrielles. Il se présente sous plusieurs formes, parmi lesquelles le diamant véritable (gemme cristallisée), le « boart », le ballas et le carbonado. Le boart est un type de diamant cristallisé imparfait, extrêmement dur et de couleur foncée. Le terme « boart » est parfois aussi appliqué aux minuscules fragments. Ce type de diamant est rencontré généralement au Kasai Oriental. Les diamants montrent toujours une grande variété de transparence et de couleur. Tous les diamants de bonne qualité sont transparents. Les pierres incolores, nommés diamants blancs, ont une très grande valeur. Un diamant peut souvent avoir une teinte jaunâtre ou brune, ce qui est considéré comme une imperfection. Les diamants verts et bleus sont rares et les diamants rouges sont d'une extrême rareté. Les diamants de bonne qualité de couleur claire, intense et inhabituelle sont très recherchés. La couleur du diamant résulte de la présence en quantité moindre, d'éléments autres que le carbone pur.

Nous venons de voir que le diamant rencontré au Kasai Oriental est le « boart » qui appartient à la famille des pierres appelées « Coated » ou « pierres enrobées », il s'agit des diamants à grande spéculation car ils sont recouverts d'une sorte de pelure, que négociants et trafiquants

III.1. DE L'ECONOMIE DE PLANTATION A L'ECONOMIE DE DIAMANT AU KASAÏ ORIENTAL

La ville de Mbuji Mayi ainsi que les villages qui l'entourent sont en majorité habités par les Luba, l'une des grandes ethnies de la République démocratique du Congo. L'exploitation du diamant n'est pas coutumière dans cette partie du pays.

Les Luba sont historiquement une population paysanne dont l'originalité du système de production s'exprimait par la place dominante de la culture du maïs, du manioc, des légumes ainsi que par l'élevage de la chèvre et de la volaille. Cette société connaît à partir de la décennie 1960 une profonde mutation due à l'exploitation du diamant comme source de revenus et l'abandon des structures agraires et pastorales. L'économie de cette société est devenue unisectorielle.

Les terres à usage agricole sont rapidement transformées en carrières de diamant. Jadis grenier des centres urbains, les villages se ravitaillent aujourd'hui en denrées alimentaires à partir de la ville de Mbuji Mayi d'où partent les commerçants pour des zones non diamantifères et le plus souvent dans la province voisine du Katanga en quête des produits vivriers. La disparition des champs agricoles amorcée avec l'introduction du système de production artisanale du diamant n'est pas liée à la saturation foncière mais bien à une pseudo nécessité d'une reconversion vers un secteur jugé à la fois lucratif et bénéfique à brève échéance. La place primordiale occupée par cette activité non agricole et non pastorale est révélatrice du rôle que va jouer ce minerais dans les

économies domestiques et du désir de passer des cultures vivrières peu « marchandisées » à un système de production très commerciale.

Au niveau des économies domestiques, l'analyse de la structure des dépenses est consécutivement surprenante puisqu'elle met en évidence un mode de consommation extravertie qui se caractérise par la part très importante du budget alimentaire destiné à l'achat des denrées produits ailleurs, en particulier le maïs, le haricot, mais aussi des denrées importées comme le riz.

En définitive, le postulat de base de l'histoire du diamant dans cette société, et peut être dans d'autres sociétés africaines est que l'exploitation artisanale du diamant chasse l'activité agricole. Ce qui ne signifie nullement que le diamant soit la seule activité vitale. La population, comme nous aurons à le voir adopte la pluriactivité comme stratégie privilégiée afin de réagir aux contraintes économiques. Elle a développé des activités complémentaires au diamant : le petit commerce, l'élevage domestique de la volaille, le transport en commun, etc., seulement, celles-ci sont rarement agricoles et restent largement dépendantes de l'exploitation du diamant.

III.2. LE DIAMANT DU KASAÏ ORIENTAL : SES PROPRIETES, SES CARACTERISTIQUES ET SA RACE.

Le nom *diamant* vient du mot grec *adamas* (« indomptable »), qui était probablement appliqué par les Grecs à n'importe quelle pierre dure, comme le corindon. La première référence spécifique aux diamants se trouve dans la littérature romaine du I^{er} siècle av. J.-C. Les diamants

croient enlever avec des procédés artisano-chimiques utilisant des composés d'acides chlorhydriques et parfois sulfuriques associés aux réactifs chimiques. Ce lavage est destiné à restituer à la pierre sa couleur souvent d'un ton blanc neige à un ton jaune, voire bleu, rose ou rouge en vue d'augmenter sa valeur marchande. La grande caractéristique physique importante du diamant est sa résistance aux acides et aux alcalis. Les cristaux de diamant transparents chauffés dans de l'oxygène brûlent à environ 800 °C, produisant du dioxyde de carbone. On rencontre également les diamants appelés « spotted », c'est-à-dire des monocristaux de bonne forme mais qui ne sont pas purs car ils contiennent des piqués ou piqûres soit noirs, soit blancs qu'on prétend faire disparaître par les mêmes procédés. D'autres procédés utilisent l'alcool fort de fabrication artisanale dans lequel sera trempée la pierre précieuse. Toutefois, le succès de ces procédés n'est pas garanti. Ces pratiques jadis usitées sont presque abandonnées aujourd'hui.

Cependant, l'unité de poids habituellement employée pour les diamants et les autres gemmes est le carat métrique, dont le poids est fixée à 0,2 g. Dans le commerce courant, le carat est représenté par deux tiges d'allumette. Toutefois, une pierre de 5 carats a plus de valeur que cinq pierres d'un carat de même qualité.

Deux caractéristiques importantes du diamant, lorsqu'il est employé comme gemme, sont sa brillance et son éclat. Les indices de réfraction et de dispersion (propriétés physiques qui déterminent l'éclat et les feux) sont plus élevés pour le diamant que pour n'importe quelle autre pierre incolore, transparente et naturelle

Le diamant de la Miba est constitué de 97 % du diamant industriel, dont la valeur oscille entre 10 et 20 dollars Usd le carat, et de 3% de gems ou joaillerie, dont la moyenne de prix avoisine 200 dollars Usd le carat. Ce diamant contenu dans les gisements du Kasai Oriental est dans sa quasi-totalité un diamant de qualité inférieure. Il est un type de diamant cristallisé imparfait, extrêmement dur et de couleur foncée. Le terme *boart* est parfois aussi appliqué aux minuscules fragments. Il y a une trentaine d'années, le boart était considéré comme rebut et la plus grande partie de la production inutilisable formait un énorme stock d'invendus (plus de 30 millions de carats en 1939). La MIBA s'est donnée comme objectif d'étudier et de promouvoir l'utilisation du diamant industriel, et plus particulièrement du « boart ».

C'est grâce aux recherches de laboratoire, dont la société a assumé la charge, que fut découverte la possibilité d'utiliser le boart, notamment en l'incorporant dans des outils de précisions capables d'entamer les corps les plus durs.

Ces recherches n'ont fait par la suite que s'amplifier, permettant ainsi d'étendre constamment les applications industrielles du diamant congolais et d'élargir ses débouchés; elles ont rendu possible l'expansion de la production au Congo.

III.3. LE DIAMANT DANS L'ECONOMIE NATIONALE

III.3.1. Le rôle prépondérant du cuivre dans l'économie nationale avant la décennie 1990

Le slogan auquel les congolais étaient habitués est que : « l'économie congolaise ne peut se passer du cuivre, le Katanga étant le poumon économique du pays ». Ce cri d'espoir est révélateur des options politiques des gouvernants, même si, progressivement, la situation va connaître une dégradation progressive. En clair, le diamant n'avait jamais joué un rôle stratégique pour l'économie du pays. Bien au contraire, le cuivre a de tout temps été la source providentielle du Congo de sorte que la province du Katanga prit trop d'avance sur la plupart des pays africains. D'ailleurs, les Nations Unies avaient dans leur rapport de 1961 signalé que si « l'on met à part les milieux coutumiers, la valeur de la production du Katanga par travailleur (y compris le secteur minier et métallurgique) se situait, en 1960, à un niveau comparable à celui des pays industriels de l'Europe Occidentale aux environs de 1950¹.

L'accession du pays à l'indépendance a été rapidement suivie des crises politiques et des sécessions, celle du Katanga et celle du sud-Kasaï. Ce chaos n'a pas facilité la croissance économique, le secteur minier étant le premier touché. Le retour aux affaires de Moïse Tshombe vers les années 1964 comme premier ministre à Kinshasa ouvrira ainsi la voie à un début de pacification et de résolution du conflit avec la restauration de l'autorité de l'Etat sur tout le territoire national. Le coup d'Etat de

¹ Nations Unies, Structures de l'économie congolaise. Etude des Provinces et en particulier du Katanga, in Bulletin Economique pour l'Afrique. Vol 01 n°2, 1961, p.28.

Mobutu en 1965 parachève l'action amorcée par Moïse Tshombe. Dès lors, une série de mesures d'assainissement de l'économie seront à l'origine du redressement du secteur minier et particulièrement de la production du cuivre. De 228.605 tonnes en 1965, elle passe en 1966 à 316.870 tonnes et atteint, 320.521 tonnes en 1967¹.

Le plan quinquennal mis en place en 1970 se donna l'objectif d'accroître annuellement la production du cuivre de 100.000 tonnes de sorte que celle-ci soit de l'ordre de 460.000 tonnes. Ce plan devrait être suivi par le programme d'expansion 1975-1979. Dans le cadre de ce programme, la production du cuivre devrait passer de 472.000 tonnes en 1975 à 573.900 tonnes en 1979. Les objectifs du premier quinquennal furent atteints par la Gecamines. Toutefois, en 1973 déjà, l'objectif de 472.000 tonnes avait été dépassé : la production du cuivre se situa à 488.741 tonnes cette année-là. Si donc, la Gecamines avait pu conserver sa santé financière, l'objectif de 600.000 tonnes en 1980 aurait pu être atteint².

III.2.2. L'effondrement de la GECAMINES

Tableau n°3. La production du cuivre en 2003

N°	Raison sociale	Unité	Nbre De mois	Moyenne mensuelle	Total
1	Gecamines	Tonne			
2	Anvil Mining SPRL	Tonne	9	3.000,901	27.008,110
	Total Général	Tonne	-		27.000,110

Source : Direction des mines Kinshasa / Gombe

¹ Banque nationale du Congo, rapport annuel 1967, cité par Mulumba Lukoji, in Le poids du cuivre du Katanga dans le financement du développement national, Afrique et Développement, Facultés catholiques de Kinshasa, 2003, 42.

² Ibidem, pp. 42-43.

Tableau n°4. La production du cuivre en 2004

N°	Raison sociale	Unité	Nbre de mois	Moyenne mensuelle	Total
1	Gecamines	Tonne	5	721,000	3.605 ,000
2.	Anvil Mining SPRL	Tonne	10	2.248,791	22.487,910
	Total Général	Tonne			26.092,910

Source : Direction des mines, Kinshasa/Gombe

Très miroitée jadis, la Gécamines a progressivement sombré dans l'oubli. De 450.000 tonnes de production annuelle, ses exportations se sont chiffrées à plus ou moins 25.000 tonnes en 1994 et à 3.605 tonnes en 2004. De sixième producteur mondial de cuivre, la R.D.Congo est reléguée aujourd'hui au rang d'exportateur marginal, voire clandestin ou occasionnel et, du même coup, a cessé d'être le secteur vital de notre économie nationale¹.

En clair, le recul de l'économie du pays est la résultante de cette chute aux enfers de l'industrie du cuivre du Katanga, une industrie qui remplit aujourd'hui une fonction symboliquement historique. Cette débâcle de l'industrie cuprifère a principalement quatre origines :

- la catastrophe minière occasionnée par l'inondation de la plus importante mine de cuivre de la GECAMINES qui produisait près de 40% du cuivre du pays. Il s'agit des mines souterraines de Kamoto, réputées pour la plus forte concentration du cuivre qui caractérisait ces gisements.
- le pogrome du Katanga ayant brusquement mis de coté plusieurs ingénieurs qualifiés non originaires de la province du Katanga. La plupart ont rejoint la MIBA. C'est en partie ce qui explique le fait

¹ Mwalaba Kasangana, L'organisation de l'espace économique et la diversification économique du Katanga, communication tenue lors du symposium sur les ressources minières au Katanga, p. 83

que celle-ci ait résisté à la faillite qui a frappé toutes les entreprises nationales au cours de la décennie 1990.

- l'organisation par le pouvoir local (le gouverneur Kyungu wa Kumwanza) du trafic des mitrailles. L'autorité provinciale accordait des autorisations de commercialisations des mitrailles de cuivres principalement aux originaires du Katanga. Cette pratique a sonné le glas d'une entreprise déjà confrontée aux problèmes techniques et financiers. En plus du trafic des mitrailles, il y a les pillages très systématiques des équipements et des consommables auxquels s'ajoute le vol organisé de la production de l'entreprise. Ces richesses étaient acheminées en Afrique du sud, la grande plaque tournante du trafic des matières premières congolaises pour y être vendues.
- l'instabilité politique ayant entraîné la prolongation continue de la période dite de transition et la perpétuation de la crise.

De nos jours, les carrières de cuivre et de cobalt abandonnées par la Gecamines sont prises d'assaut par les creuseurs de cuivre et de cobalt, c'est le parachèvement des pillages enclenchés vers les années 1991. La production artisanale de ces matières premières, après avoir été clandestine et en marge de la loi, sera légalisée, aux termes de l'arrêté ministériel 392/ CAB. MINES /01/2001 du 6 novembre 2000 portant réglementation de l'exploitation artisanale, de la vente et du traitement des minerais de cuivre. Elle se fait par des procédés très artisanaux utilisant les pelles et « les barres de mines ». Cet arrêté autorise l'exploitation artisanale du minerai de cuivre et précise au premier article que sont considérés comme minerais de cuivre, la malachite, la chrysocolle, l'azurite, la cuprite ou tout autre minerai riche en cuivre non

radioactif¹. Ce minerai est produit à l'état brut, c'est dire que la terre (localement appelée mayibwe) est extraite et vendue à l'état naturel aux négociants qui revendent à leur tour aux acheteurs souvent de nationalité chinoise et indienne. Les négociants achètent par exemple la terre de cuivre dont la teneur est généralement autour de 6% à 1200 francs congolais le sac de 50 kilos. Ce trafic aujourd'hui réglementé par les autorités centrales qui octroient les autorisations aux expatriés et nationaux impliqués dans les trafics des ces gisements en utilisant une tarification bien particulière : pour un camion de terre riche en cuivre, il faut payer trois milles dollars comme droit de sortie. En clair, faute d'une réglementation précise (comme c'est pour l'exploitation artisanale du diamant), l'exploitation artisanale du cuivre et du cobalt dans les anciennes carrières de la Gecamines n'est pas juridiquement et administrativement encadrée et donc, ne génère pas de profit substantiels pour l'économie nationale. Elle est plutôt destinée à entretenir et à engraisser les nombreux réseaux politico-maffieux qui apparaissent, disparaissent et réapparaissent avec le changement des régimes. Ces différents régimes semblent avoir précipité l'effondrement de la compagnie, changeant de mode de production et détruisant les structures existantes pour se donner les moyens de réaliser le projet de pillages.

III.2.3. Et le diamant supplante le cuivre

Jusqu'en 1982, le diamant n'avait jamais joué un rôle de premier ordre dans l'économie du pays. Tous les regards restaient tournés vers le cuivre produit dans la province du Katanga. En effet, cette province dispose des ressources cuprifères dont la teneur, aux dires des géologues,

¹ Arrêté ministériel 392/CAB.MINES/01/2000 du 6 novembre 2000 portant réglementation de l'exploitation artisanale, de la vente et du traitement des minerais de cuivre, article 1er.

est la plus élevée de la planète. Elle se situe autour de 6%. Ce qui est déjà énorme une fois comparé à la teneur du cuivre chilien qui est de moins de 1%. Pourtant, la production du Chili dépasse les 1.400.000 tonnes faisant de ce pays le premier producteur mondial. Après l'effondrement brutal de la Gecamines, les pouvoirs publics se tournèrent vers la Miba. Cependant, les recettes de cette société d'économie mixte ne représentaient que 20% des celles de la Gecamines au moment où cette dernière tournait à plein régime. Insuffisantes, les recettes de la Miba étaient complétées par celles du diamant exploité artisanalement. Le minerai de diamant s'imposa ainsi comme la principale source d'approvisionnement du pays en devises étrangères.

Ainsi, le rôle prépondérant que jouera le diamant dans l'économie nationale à partir les années 1990 est en grande partie due :

- ❖ à l'effondrement de la Gecamines, ancienne grande productrice du cuivre, du zinc et du cobalt. La valeur de sa production annuelle se chiffrait à plus ou moins 600 millions de dollars. Comparée à la MIBA, la société productrice du diamant qui dépasse assez difficilement les 100 millions de dollars annuels, la GECAMINES s'était rendue incontournable. Très brusquement, elle a perdu cette position stratégique au profit d'un secteur qui, à peine libéralisé, accueille de plus en plus des candidats à la reconversion. Le secteur du diamant assure la survie des populations locales et donne l'emploi à plusieurs ressortissants du Kasai expulsés de la province voisine du Katanga. L'expérience de l'exploitation artisanale du diamant présente de nos jours beaucoup d'avantages et beaucoup d'inconvénients à la fois.

- ❖ à l'instauration par l'ordonnance-loi du 5 novembre 1982, de la libéralisation, de l'exploitation artisanale, de la libre circulation, de la commercialisation et de la libre exportation du diamant artisanal.

III.4. L'EXPLOITATION INDUSTRIELLE DU DIAMANT

L'histoire de l'exploitation industrielle du diamant au Kasai Oriental et en fait en République démocratique du Congo se confond avec celle de la MIBA, première société à explorer et à exploiter cette matière première. Pendant longtemps, elle était la seule société autorisée à exploiter industriellement le diamant. Aujourd'hui, la configuration du cadre minier a beaucoup changé. D'autres acteurs industriels sont présents sur ce terrain. Il s'agit principalement de la Sengamines opérationnelle depuis l'an 2000, de la SOMICO sur laquelle il n'y a pas beaucoup d'informations à ce jour et tout dernièrement de la Société Kasaienne du diamant (S.K.D en sigle), dernière née depuis 2005.

III.4.1. L'exploitation du diamant par la MIBA

Le prospecteur anglais Young découvrait pour la première fois le diamant en 1917 sur le territoire des Bakwanga dans le grand bassin de la rivière Mbuji Mayi. Cet anglais à qui on attribue cette découverte travaillait pour le compte de la Compagnie du chemin de fer du Bas-Congo au Katanga. La FORMINIÈRE (Société forestière et minière du Kasai) obtint le monopole de l'exploitation, de l'achat et de la vente du diamant du Kasai. Dès 1919, sa filiale la MIBEKA (Minière de BCK) en entreprit l'exploitation industrielle à Bakwanga et Luebo. Elle va posséder un vaste polygone d'exploitation et de recherches à droits

exclusifs de plus de 75000 Km² couvrant pour 3/4 la région du Kasai Oriental et pour 1/4 celle du Kasai Occidental¹, soit la moitié de l'ancienne province du Kasai de l'époque coloniale

Donc, la Mibeka créée le 15 novembre 1919 sera chargée d'exploiter, de traiter et de vendre le diamant de Bakwanga. « Cette exploitation débuta effectivement en 1921 : deux petites laveries, mues à bras d'hommes et comportant des cuves de 1,50 mètres de diamètre, étaient alimentées par les graviers extraits à l'aide des pics et des pelles et transportés par des porteurs et des brouetteurs ».² Ce premier type d'exploitation utilisait une main d'œuvre abondante. Celle-ci s'élevait à 4.961 unités en 1954, elle baissa pour se situer autour de 2.607 unités en 1955 avant de tomber à 2.296 unités en 1956. Avec le temps, la société modernisa ses moyens de production en recourant de plus en plus à la mécanisation. Toutefois, l'entreprise ne se limita pas seulement à l'exploitation du diamant. D'autres activités comme la construction, les hôpitaux, les cantines etc., occasionnèrent une augmentation de la main d'œuvre dans une moindre proportion. Déjà en 1965, l'exploitation du diamant utilisait de plus en plus les moyens assez modernes de sorte que la rentabilité s'en trouvait améliorée, elle aurait augmenté de + 300% par ouvrier.

La commercialisation de ces gisements était alors confiée à une société britannique « Distributor Company ».

La Forminière fut créée dans le but d'entreprendre les recherches et l'exploitation du diamant au Kasai notamment à Luebo et à Bakwanga. Son siège initial était Tshikapa, il sera transféré en 1954 à Bakwanga.

¹ Agence Zaïre Presse n° 27, 1984.

² Kabeya G, La situation économique et sociale dans la région de Mbuji Mayi (Bakwanga) depuis 1958, Mémoire de Licence, Université Libre de Bruxelles, 1967-1968.

Le pouvoir Mobutu a, jusqu'à sa chute, préservé les droits miniers de la Miba. C'est en l'an 2000 qu'une nouvelle politique dans ce secteur se met en marche.

La Miba est donc dans sa forme actuelle une société mixte par actions à responsabilité limitée (Sarl) qui a été constituée le 13 décembre 1961. Les actions de la Miba sont détenues à concurrence de 80 % par l'Etat congolais et 20 % par la Sibeka

Quand la Mibeka entreprit d'exploiter les minerais de diamant, elle choisit d'évacuer une bonne partie des Baluba qui vivait sur cette concession diamantifère. Les droits de propriété, ou, dans le cas des indigènes, les droits d'occupation des populations autochtones sont totalement ignorés. En dehors de l'esclavagisme, de vagues successives des migrations et de bien d'autres causes, c'est là l'une des raisons qui expliquent l'éparpillement des Balubas à travers tout le territoire congolais. Cette constitution d'une diaspora Luba sera encouragée par les colons à l'époque coloniale. L'on évalue à plus de 100 000 Baluba recensés dans les principales villes du Congo à cette époque, selon Albert Buyamba Musualuendu.¹ Aucun autre groupe ethnique ne pouvait approcher des telles statistiques. Bref, dès 1928, l'État colonial avait accordé son appui total à la Mibeka en protégeant cette vaste concession et y avait favorisé une concentration contrôlée de la population "indigène" en divisant le Kasai en zones A et B.

La zone A (Mbuji Mayi actuel) était protégée et était le lieu de l'exploitation et des recherches. S'y installer comme lieu d'habitation était soumis aux restrictions rigoureuses de l'exploitant qui voyait tout le

¹ Mbuyamba Musualuendu, MIBA, au Kasai Oriental, scindée en deux : une pour KABILA et une autre pour le Zimbabwe, [http:// www. U.D.P.S/ textes-forum/ buyamba-270300.html](http://www.U.D.P.S/textes-forum/buyamba-270300.html).

sous-sol de la ville riche en diamant. Dans ce cas, y ériger des constructions, c'est empêcher l'accès aux richesses tant convoitées. . L'interdiction de construire des habitations dans la ville de Mbuji Mayi fut de rigueur. Les peines furent lourdes. De même, le déplacement des populations vers la cité minière était soumis à une autorisation spéciale. La zone B était celle contiguë à celle-là. Toutes ces mesures coloniales visaient une chose, protéger cette concession contre les vols sur les chantiers d'exploitation.

D'ailleurs, pour protéger davantage les riches concessions minières, les mesures de sécurité extrêmes avaient été prises. Les Balubas se rappellent sans doute un certain « Tshiamakanda », synonyme de homme redoutablement fort ; il s'agit d'un sobriquet donné à un policier belge, chef de gardes miniers à Bakwanga. A l'aide d'un hélicoptère, Tshiamakanda pourchassait et traquait les Baluba qui creusaient ou trafiquaient le diamant.

Dans bien des cas, ceux de Baluba qui se faisaient attraper dans ces opérations de razzias étaient dirigés vers les prisons du Katanga, et parfois vers celles de l'Équateur. L'objectif était d'éloigner celui-ci de sa famille et de le rendre inutile pour la société. Tout ceci a largement favorisé le dispersement des balubas à travers tout le territoire national.

Depuis sa création, la production de la Miba varie entre trois et dix millions de carats. Le tableau ci-dessus renseigne sur la production de la Miba au cours de la décennie 1990.

**Tableau N°5 Exportations du diamant produit par
la Miba 1990-2000**

Année	Exportations de diamant Exprimées en carats	Valeur en dollars
1990	9.650.000	102.600.000
1991	7.215.000	77.000.000
1992	4.345.000	463.000.000
1993	4.710.000	522.000.000
1994	4.878.000	533.000.000
1995	5.507.000	627.000.000
1996	6.507.000	760.000.000
1997	6.167.000	781000.000
1998	6.620.000	940.000.000
1999	3.186.000	685.000.000
2000	4.280.000	766.000.000

Sources : Centre National d'Expertise des Substances Minérales Précieuses, Connaître le centre National d'Expertise des substances Minérales Précieuses, C.N.E, Service des Etudes, Documentation et Archives, 1999.

Au cours de deux dernières années, la production de la Miba se présente comme suit :

**Tableau n° 6. Production du diamant par la Miba de
janvier 2003 à décembre 2004.**

	2003	2004
Janvier	521.423	617.682
Février	472.446	684.224
Mars	521.188	598.447
Avril	446.884	619.175

Mai	670.905	568.132
Juin	650.878	638.058
Juillet	522.280	586284
Août	636.979	640.673
Septembre	602.618	430.931
Octobre	535.724	-
Novembre	605.211	-
Décembre	502.788	-
Total	6.689.384	5.383.606

Source : Direction des mines, Kinshasa/Gombe

On peut bien se rendre à l'évidence que la production du diamant de la Miba n'est pas stable. Elle varie dans les deux sens : le bas et le haut. Cette variation est à attribuer à un ensemble des facteurs comme :

- la militarisation des concessions minières et les combats meurtriers entre éléments incontrôlés (suicidaires) et les policiers de mines
- les vols organisés des pierres précieuses par les agents du service de trie.
- les mois trop pluvieux retardent la production intensive
- la démotivation des agents consécutive à l'impaiement
- la vétusté des outils de production
- insuffisance de l'énergie électrique
- etc.

Devant ces insuffisances, la Miba a entrepris depuis l'année 2003 un programme d'investissements que l'on peut sommairement schématiser comme suit :

A. Des investissements pour le renforcement de la capacité extractive

1. Investissements engagés en 2003

- investissements pour l'énergie (Lubilanji 2) : 2,631 millions de dollars
- investissements pour la dragline : 2,021 millions de dollars
- investissements pour la N.L.K.2 : 8,011 millions de dollars
- camions et véhicules : 1,000 million de dollars.

2. Investissements engagés en 2004.

- transport turbine : 1 million de dollars
- réhabilitation des unités de traitement : 2,700 millions.
- engins miniers, pompes et retors : 6,004 millions de dollars
- sécurité et équipements dragline : 2,400 millions de dollars
- droits d'entrée sur investissements 2004 : 0,863 millions de dollars.

3. Autres investissements

- sondeuses et équipements de rechange : 1,210 millions de dollars
- construction bâtiments : 0,500 millions dollars
- divers équipements et matériels : 1,991 millions de dollars
- Autres : 2,991 millions de dollars

III.4.2. L'exploitation du diamant par la SENGAMINES

Le changement de régime s'accompagne assez brutalement d'un changement de politique minière. Alors que le régime Mobutu n'avait jamais modifié la configuration structurelle du cadre minier, le régime Kabila se distingue par plusieurs attributions des droits miniers en récompense aux services reçus.

L'avènement de la Sengamines est à situer dans le contexte de guerre et de l'intervention des troupes Zimbabweennes aux côtés de l'armée nationale. Avec l'installation des troupes zimbabweennes dans la ville de Mbuji Mayi et ses environs, est créée la Nouvelle Minière de Senga Senga en abrégé « Sengamines » qui est une société par actions à responsabilité limitée « S.A.R.L » de droit congolais. Elle a été formellement créée au mois de janvier 2000 et a pour objet la recherche et l'exploitation industrielle de gisement des substances minérales, le traitement ainsi que la vente de ces substances, à l'état brut ou non, en République Démocratique du Congo ou à l'étranger.

La Sengamines au terme de ses statuts, s'intéresse également aux activités de développement notamment dans les secteurs de l'élevage et de l'agriculture et peut développer tout autre activité nécessaire à l'accomplissement de son objet social.

Cependant, dans sa phase de démarrage la Sengamines a concentré ses activités sur l'exploitation industrielle de diamant dans la province du Kasai Oriental dont le chef lieu, Mbuji Mayi, est réputé être la capitale mondiale du diamant.

La Sengamines est titulaire du droit d'exploitation qui s'étend sur un périmètre de 712,82 Km² comprenant 7 concessions minières cédées par la Miba et une zone exclusive de recherche attenante. Ce périmètre est situé à environ 40 Km au Sud Ouest de la ville de Mbuji Mayi.

Le massif kimberlitique de Tshibwe faisant partie du périmètre et les gisements alluvionnaires de la rivière Senga Senga sont actuellement en exploitation.

La Sengamines est née de la volonté de l'Etat Congolais de valoriser ses ressources naturelles pour en faire profiter aux fils et filles du pays. Cette nouvelle vision de l'Etat Congolais a rencontré les bonnes dispositions du Groupe ORYX Natural Resources qui a apporté les Capitaux nécessaires à la création et au financement des activités de la Société Opérationnelle depuis 3 ans, la Sengamines achève à la fin de l'année 2003 sa phase de déploiement et de développement sur les concessions de Tshibwe et de Senga Senga.

Selon la direction de la Société, environ USD 140 millions auraient été investis pour cette première phase.

Créée dans un contexte troublé de guerre, la Sengamines, anciennement la Minière de Senga Senga est devenue, avec l'évolution de son statut juridique, la nouvelle Minière de Senga Senga à l'issue d'un processus des réformes et de restructuration qui ont porté notamment sur son actionnariat.

A ce jour le capital consolidé de la Sengamines est reparti entre le groupe ORYX Natural Resources qui contrôle 80 % des parts et la

Minière de Bakwanga « Miba » qui détient 20% des parts. La Sengamines est ainsi une société privée indépendante et autonome dans son organisation, sa gestion et ses activités.

La Sengamines a été créée pour une durée de 25 ans et peut même s'engager ou stipuler pour un terme excédant cette durée.

L'exploitation des Mines de Senga Senga & de Tshibwe en cours réfère à une technologie moderne basée sur le système de séparation en milieu dense (DMS).

Cette exploitation est soutenue par plus de 280 pièces d'équipements performants dont le charroi minier de bonne facture et très moderne, de puissants générateurs électriques, pompes et plusieurs véhicules utilitaires.

De la production du diamant :

La Sengamines est titulaire d'un droit d'exploitation industrielle de diamant sur un périmètre de 71.282 km². Sur ce périmètre, la société a mis en exploitation trois Mines, à savoir :

- la mine de Senga Senga où est extrait un gisement alluvionnaire sur le lit et aux abords des rivières Senga Senga et Mbujimayi.
- la mine de Tshibwe qui est non seulement la plus importante de Sengamines mais aussi elle contient l'un des plus grands massifs kimberlitiques connus au monde. Cette mine s'étendrait sur plus de 900 m de longueur et 400 m de largeur et sa fosse atteindrait les 200 m de profondeur et,
- la mine de Movo en zone alluvionnaire dont l'exploitation est suspendue pour le moment

Les massifs de Kakongo, de Ndaye, de Tshambila, de Tshinyama et les zones qui environnent Tshibwe compris tous dans le périmètre Sengamines constituent d'importantes réserves de gisement pour la société. Ils ont une place dans le programme d'exploitation à long terme.

Les travaux d'exploration et de recherche qui vont être menés incessamment devraient apporter la confirmation et les précisions sur le potentiel très considérable du périmètre.

Pour assurer l'exploitation des gisements à Senga Senga, Movo et Tshibwe, la Sengamines s'est procurée des installations de traitement de la dernière technologie basée sur la séparation en milieu dense (DMS). Etant donné la capacité de traitement très élevée de ces assemblages complexes de machines, la société s'est dotée d'un charroi Minier nouveau et performant capable de les alimenter en minerais.

Avec la mise en service d'une nouvelle unité DMS 150 TPH, la Sengamines compte dépasser la capacité de traitement de 300 tonnes de gisement par heure.

Cependant l'approvisionnement des unités de traitement en eau de bonne qualité et l'indisponibilité de l'énergie hydroélectrique dans la zone obligent la société à pomper l'eau à des grandes distances et à produire le courant par générateurs électriques. Cet effort a une incidence défavorable sur le coût de production du diamant.

La production s'améliore sans cesse aussi bien en qualité qu'en quantité depuis le début des activités et la Sengamines se permet le rêve d'un avenir fructueux dans le Kasai Oriental.

La Sengamines exporte généralement sa production. Un Représentant indépendant basé à Anvers assure les ventes pour le compte de la Société. La production de la Sengamines est un mélange de diamant industriel et de joaillerie. La teneur en joaillerie chez Sengamines est élevée par rapport à la norme des colis des régions de Mbuji Mayi.

Tableau n°7. Evolution de la production de la Sengamines durant la période novembre 2000 à septembre 2004

MOIS	QUANTITE DE CARATS				
	2000	2001	2002	2003	2004
Janvier	-	1.719	1.403	61.816	35.814,83
Février	-	4.459	7531,14	72.811	61.399,31
Mars	-	5.746	9.176,99	77.811	47.275,65
Avril	-	15.982	9.928,39	69.892	49.979,11
Mai	-	36.685	24.284	100.000	60.154,48
Juin	-	4.591,13	48.687	83.121	65.097,80
Juillet	-	35.346,89	41.903	131.225	44.551,71
Août	-	54.130	62.199	144.157	62.787,49
Septembre	-	19.122	85.378	104.396	59.960,32
Octobre	-	387	111.847,83	104.213	-
Novembre	19.909	870	98.465	61.755	-
Décembre	11.953	421	80.504	18.563	-
Total	31.862	179.459,02	581.308,35	1.029.906	

Source : Direction des mines, Kinshasa/Gombe

III.4.2. L'exploitation semi industrielle du diamant

Le code minier précise en son chapitre IV que « le permis d'exploitation des petites mines confère à son titulaire le droit d'exploitation d'un gisement d'exploitation minière à petite échelle. Lorsque les conditions techniques caractérisant certains gîtes des substances minérales ne permettent pas d'en assurer une exploitation à grande échelle rentable, mais permettent une exploitation minière de petite taille avec un minimum d'installations fixes, utilisant les procédés sémi-industriels ou industriels, ceux-ci sont érigés en gisement d'exploitation minière à petite échelle »¹.

L'exploitation minière à petite échelle diffère de l'exploitation industrielle en raison de la valeur économique du gisement et de la taille des installations d'exploitation. Elle se distingue néanmoins de l'exploitation artisanale par le fait qu'elle nécessite la mise en évidence préalable d'un gisement et l'emploi non seulement des procédés sémi-industriels mais aussi industriels.

Le code minier donne au cadastre minier le pouvoir d'examiner dans un délai très bref la demande des titres miniers pour l'exploitation sémi-industrielle. Seulement, celle-ci ne peut excéder 10 ans, y compris les renouvellements.

C'est dans ce cadre que de nombreux opérateurs économiques ont eu des titres miniers en guise d'exploitation des petites mines ou l'exploitation minière à petite échelle. Ces titres miniers ont été octroyés principalement dans la Province du Kasai Occidental. Les raisons sont les suivantes :

¹ Lire le code minier, le chapitre IV, page 13.

1. la province du Kasai Occidental dispose des diamants d'une qualité nettement supérieure. Le carat de diamant du Kasai Occidental se vend autour de 200\$ comparé à celui de Mbuji Mayi qui a difficile à s'écouler à 20\$ le carat. Cet avantage du prix minimise le coût d'exploitation et permet aux exploitants d'obtenir une rentabilité élevée à faible coût.
2. les carrières de diamant du Kasai Oriental ont été abondamment exploitées artisanalement
3. les domaines non exploités artisanalement et pouvant être économiquement rentables sont dans les concessions attribuées à la Miba.

Parmi ces opérateurs, on peut citer :

- I.C.C.N. KAMONIA
- MULAMBA MATANDA
- SUMBULA
- MBAMBI-FILS
- LUMINAIRE
- KABOYA
- NTABALA.

La plupart de ces exploitations sont localisées au Kasai Occidental où on rencontre le diamant joaillerie. Ce diamant a l'avantage de se vendre au meilleur prix, soit 200 dollars le carat alors que celui produit dans le secteur des Bakwanga se négocie difficilement à 20 dollars le carat. Cependant, le tableau ci-dessous renseigne sur les quantités des diamants produits par ces acteurs. Celles-ci sont très faibles et posent le problème de fiabilité. Car, si une production sémi-industrielle ne peut excéder 100 carats le mois, il se pose la question de sa rentabilité.

Tableau n° 8. Les statistiques de production du diamant par les acteurs sémi-industriels

N°	RAISON SOCIALE	UNITE	EXERCICE 2003			EXERCICE 2004		
			Nbre mois	Moyenne mensuelle	Total	Nbre	Moyenne Mensuelle	Total
1	K.D.C	CARAT	9	2.226,586	20.039,270	8	1.822,615	14.580,920
2	MITSHI SPRL		7	120,419	842,930	6	92,528	555,170
3	MIBA		7	524.651,129	3.672.557,900	9	598.178,5289	5.383.607,300
4	KOMBA		5	61,006	305,030	6	47,280	283,607
5	IKLAMINES		7	35,526	248,680	5	17,106	85,530
6	SOMILO		5	79,646	398,230	11	105,544	1.160,979
7	BAKWAFIKA		8	3.230,510	25.844,080	5	172,514	862,570
8	YUSUFU		11	156,591	1.722.500	3	152,329	320,000
9	KABOYA		5	137.888	689,440	6	152,329	913,978
10	SEMCO		NC		NC	9	97,328	875,950
11.	LUENDO		3	230,997	692,990	3	241,507	724,520
12.	MADINGU		5	201,108	1.005,540	7	90,571	634,000
13	NTABALA		6	154,491	926,950	10	68,806	688,055
	Sous total (1)				3.725.273,540			5.405.292,652
14	SENGAMINES		12	85.825,500	1.029.906,000	9	54.102,300	486.920,700
15	DIER-YE-MIY		NC		NC	5	95,100	475,500
16	SUMBULA		NC		NC			NC
17	MUAHINDI-SHAMUBEZE		7	19,294	135,060			NC
18	LETA MBAVU		1	26,000	26,000			NC
19	MULAMBA MATANDA		3	246,013	738,040	3	176,150	528,450
20	I.C.C.I KAMONIA		2	62,000	124,000			NC
21	LUMINAIRE		NC		NC			NC
22	MBAMBI-FILS		1	13,700	13,700			NC
	Sous total (2)				1.030.942,800			487.924,650
	TOTAL GENERAL	CARAT			4.756.216,340			5.893.217,302

Source : Direction des mines, Kinshasa /Gombe.

Ces statistiques ne sont pas complètes car toutes les Sociétés ne rendent pas leurs rapports mensuels à l'administration de l'Etat. Nombreuses n'envoient pas les éléments statistiques sur la production des diamants. Les plus gros producteurs sémi-industriels sont, si l'on se fie à cette liste, Bakwafika et KDC.

Par ailleurs, certains chiffres apparaissent très dérisoires. C'est notamment le cas de la production moyenne de certains acteurs sémi-industriels tels que :

- Mbambi Fils qui produit 13,7 carats de diamant chaque mois
- Muahindi Shamubeze dont la production mensuelle n'atteint pas 20 carats.
- Iklamines qui produit 35,5 carats de diamant chaque mois
- ICCI Kamonia dont la production ne dépasse pas le seuil de 62 carats par mois.
- Leta Mbavu dont la production se situe niveau de 26 carats mensuels.

Il semble que ces chiffres aient été minimisés. On ne voit pas comment, avec des moyens sémi-industriels, une société disposant d'un personnel peut mensuellement produire moins de 15 carats de diamant.

III.5. L'EXPLOITATION ARTISANALE DU DIAMANT.

III.5.1. De l'origine mythico-diamantifère du nom « Mbuji Mayi » dans l'imaginaire des Bakwanga

Mbuji Mayi est une ville qui, comme on vient de le voir, doit son existence au minerai de diamant. Erigée en ville seulement en 1963, année où elle ne comptait que 180.000 habitants, elle compte à ce jour entre 2.500.000 et 3.000.000 habitants selon plusieurs sources.

Dans la mythologie des Bakwanga, propriétaires des terres, Mbuji Mayi est un nom d'origine magico-religieuse. Les deux mots qui composent ce nom sont :

- Mbuji, synonyme de chèvre
- Mayi, qui veut dire l'eau.

Le « Mbuji » des Bakwanga serait surnaturel et incarnerait la puissance spirituelle et économique de cette ethnie. Il est également le disséminateur des diamants sur tout le territoire bakwanga. Il est doté d'un pouvoir magique supérieur lui permettant de déplacer le diamant d'un lieu à l'autre. Il n'est pas immobile mais circule sur les périmètres relevant de sa compétence foncière « la terre des ancêtres ». Il est à la fois faiseur de bien et de mal. Les chefs locaux l'auraient fréquemment utilisé pour faire disparaître le diamant dans les sites destinés à l'exploitation industrielle dans les cas où ces exploitants industriels ne collaboraient pas avec les autochtones. Téléguidé, le « Mbuji » avale les gemmes pour les

chier à un autre lieu¹. Il n'agit pas seul mais est toujours à la solde de ses commanditaires. A l'occasion de l'inauguration des nouvelles carrières, plusieurs pratiques empruntées aux rituels ancestraux tels qu'égorger les chèvres le long des rivières, incantations faites aux ancêtres en l'absence des femmes, etc. consolident les convictions superstitieuses et la croyance aux forces magiques de la chèvre. Après toutes ces cérémonies, les chefs traditionnels locaux et leurs proches s'emparent des puits non distants des lieux des rituels. Dans ces périmètres où la chèvre est censée avoir été invitée, les puits de diamants seront miraculeusement inondés des pierres de valeur. Il est toutefois rapporté que ces rituels sont généralement suivis des sacrifices humains supposés, car, plus il y a des morts dans les mines, plus il y a des pierres de valeur. Ces morts sont dues aux éboulements des « Majimba », cependant, elles sont considérées comme faisant partie de la liste des sacrifiés.

Le deuxième mot est Mayi, il est le synonyme de l'eau. Parler de l'eau, c'est faire allusion à la situation géographique de la ville de Mbuji Mayi, une ville entourée par des rivières et des cours d'eau : Lubilanji, Kanshi, Lukelenga. Ces rivières et cours d'eau sont des lieux où se promènent le « Mbuji » assez régulièrement. Ce qui fait de ces rivières des véritables réservoirs du diamant.

III.5.2. La sociogenèse de l'exploitation artisanale du diamant

Les Balubas connaissaient le diamant dans leur vie courante mais le destinaient à des fins non commerciales. Ils l'utilisaient au contraire comme parure. Cependant, son exploitation à grande échelle n'a pu réellement commencer qu'après l'accession du pays à la souveraine

¹ Cela ressort des déclarations des grandes personnalités et des anciens du village des Bakwa Nzevu, une des composantes des bakwanga.

internationale. Pour comprendre l'origine de l'exploitation artisanale du diamant à des fins commerciales, il faut remonter dans l'histoire post-indépendance du Congo-Kinshasa et particulièrement du peuple Luba pour situer le contexte sociopolitique ayant forcé le public et le privé à s'intéresser à l'activité de production artisanale du diamant. Trois événements majeurs peuvent être considérés comme déclencheurs de ce phénomène : il s'agit des conflits lulua-baluba, Katangais-Kasaiens et la sécession du sud-Kasai.

1. Le conflit Luba-Lulua :

Le conflit Luba-Lulua est à situer dans le contexte colonial qui a vu émerger les Luba qui semblaient bénéficier de la sympathie de l'administration coloniale. Ils auraient eu les faveurs de celle-ci et auraient occupé des postes importants dans l'administration coloniale. Ils constituaient dès lors la majorité des cadres administratifs de la ville de Luluabourg et disposaient d'une élite intellectuelle assez importante. Cependant, quelques années avant l'indépendance, les baluba se montrèrent plus revendicateurs et plus exigeants vis-à-vis du colonisateur qui choisit de s'appuyer sur d'autres ethnies de la province, histoire de contrecarrer leur hégémonie. La nouvelle politique qui tendait à diviser le peuple luba fut non seulement dénoncée mais aussi désapprouvée par les balubas. Pendant ce temps, certains prêtres catholiques entrent dans le jeu. Gaston Kabeya affirme que « En 1959, durant les vacances de Pâques, nous avons eu l'occasion d'entendre aux portes de l'Eglise Notre Dame de Luluabourg, un « sermon » tenu par un prêtre très influent de la ville, lors d'une messe dite à minuit, et où seuls les Lulua étaient invités et admis. L'idée principale de ce « discours politique » du curé, était d'inviter les Bena Lulua à chasser les Baluba des terres de leurs ancêtres

avant qu'il ne soit trop tard. Pour lui, les Baluba exigeaient l'indépendance du Congo, afin d'occuper tous les postes du pouvoir, de soumettre les Bena-Lulua et de confisquer ainsi les terres de ces derniers ». Le lendemain, toute la ville changea de physionomie, la tension était née, des incidents éclataient déjà par-ci par-là¹.

La situation devenant de plus en plus explosive, une enquête est diligentée par l'Administration coloniale, elle est apparemment orientée vers les solutions séparatistes. Le rapport d'enquête qui en sort est connu sous le nom du rapport Dequenne. Le fameux rapport préconise entre autres² :

- la reconnaissance de l'Ethnie Lulua et la fixation des limites des terres appartenant à cette ethnie et éventuellement la création d'un district ne contenant que cette ethnie seule.
- enquête auprès des chefs coutumiers Lulua pour une reconnaissance éventuelle de Kalamba comme chef unique des Bena-Lulua.
- reconnaissance officielle de la propriété du domaine foncier aux Bena-Lulua et des droits d'usufruitiers aux Baluba, groupe étranger sur ces terres.
- aux prochaines élections, seuls auraient droit de vote à Luluabourg et dans la zone annexe, ceux qui ont une résidence affective et régulière d'au moins 10 ans, afin d'y éviter toute défaite des Bena-Lulua, minoritaires.
- obligation pour tout habitant désireux de participer au vote ou d'être élu, de reconnaître son appartenance au peuple Lulua.

¹ KABEYA G, La situation Economique et sociale dans la région de Mbuji Mayi (Bakwanga) depuis 1958, Mémoire de licence, Université Libre de Bruxelles, pp.15-16.

² Lire Rapport Duquenne, du 8 juillet 1959, in Congo 1959, C.R.I.S.P.

Le rapport Dequenne fut très mal accueilli par la communauté Luba qui exigea de l'Administration coloniale des sanctions à l'endroit de Monsieur Dequenne. La précipitation de tous ces événements engendra en définitive les troubles interethniques suivis des massacres des Baluba à travers la ville de Luluabourg et les villages environnants. Les conséquences sur le plan humanitaire furent désastreuses, car, plusieurs milliers de personnes seront sans abri et obligées à se réfugier dans les lieux protégés pour enfin fuir vers les terres luba dont l'actuel Mbuji Mayi, le déversoir des Baluba émigrés. La situation sociale de la ville devint explosive. On comprendra pourquoi l'exploitation artisanale du diamant va occuper une place prépondérante dans la région.

2. La sécession du Sud-Kasai :

La scission observée au niveau du M.N.C. entre Patrice Emery Lumumba et Albert Kalonji Ditunga va se matérialiser avec la création du M.N.C/ Kalonji.

Le 9 août 1960, Monsieur Albert Kalonji Ditunga, annonce à Elisabethville la sécession du sud-Kasai qui devint selon lui un Etat autonome. Kinshasa s'empressa d'envoyer des troupes à Bakwanga pour faire échec à la nouvelle tentative de sécession après celle du Katanga. Ces unités envoyées à Bakwanga se sont livrées aux exactions et aux pillages sans identifier l'adversaire. Les populations s'enfuirent dans la brousse livrant leurs biens aux pillages et leurs maisons à l'incendie par les hommes de Kinshasa. Les personnes déplacées seront les victimes les plus touchées par les troubles ethniques de Luluabourg. Elles furent durement frappées par ces événements, car, elles ne vivaient que de l'aide.

Dans ce contexte, le conflit qui éclate entre le président de la République, Monsieur Joseph Kasavubu et le premier ministre, Monsieur Patrice Emery Lumumba est bien accueilli chez les Baluba, car, le collège des commissaires généraux qui s'installe au pouvoir à Kinshasa va décréter un cessez-le feu, favorisant le retour au calme (précaire) dans la province sécessionniste. Pendant ce temps, la population locale se trouva très ruinée.

L'on peut donc penser que l'annonce de la sécession du sud Kasai le 9 août 1960 par Monsieur Albert Kalonji Ditunga s'est accompagnée des grandes mutations au niveau des habitudes économiques et sociales dans la nouvelle province minière sécessionniste. Cette annonce ayant été à l'origine d'une décision rapide du gouvernement central de faire intervenir l'Armée Nationale Congolaise dans la ville de Bakwanga le 27 août 1960 pour mater la tentative de sécession. Et cela avant que les ténors du mouvement de sécession, Messieurs Albert Kalonji Ditunga et Ngalula Mpandajila ne forment leur propre armée composée des volontaires balubas vivant au Kasai et au Katanga avec l'aide de Moise Tshombe.

3. Le conflit Katangais- Kasaiens :

Nous avons vu l'ampleur des migrations des Baluba du Kasai. Il s'agit d'abord du recrutement de la main d'œuvre pour les entreprises minières et autres ayant choisi de s'implanter au Katanga pour des raisons de climat. Il s'agira ensuite des migrations individuelles. En quête du travail rémunéré, les émigrants ont, en majorité, pris la direction des centres miniers et particulièrement du Katanga. Et là, ils se rapprochent

davantage du colonisateur et se font admirer de celui-ci. Ils vont être préférés aux autochtones. Voilà qui leur ouvre la voie de l'Administration coloniale, des entreprises minières, et même du secteur privé où ils devinrent plus nombreux. Quand intervient la sécession du Katanga, la politique de nationalisation des cadres fut adoptée par l'Etat du Katanga. Elle visait en premier lieu les ressortissants du Kasai (dont les Baluba). Les accords conclus par les leaders de deux Etats sécessionnistes Albert Kalonji Ditunga et Moise Tshombe étaient supposés être des actes conclus par des Etats indépendants et portaient sur les secteurs économique, militaire(aide militaire du Katanga au Sud Kasai,) et financier. Le Katanga n'était donc pas tenu de garder les cadres étrangers (Kasaiens) dans l'Administration publique ainsi que dans les secteurs de production publique et privée. La purge se fit avec violence, persécutions et pillages. Les accords signés par les ténors de ces deux Etats sécessionnistes n'ont pas arrêté les violences. Bien au contraire, rien en ce qui concerne le sort des ressortissants du Kasai n'était abordé par les accords.

III.5.3. La ruée vers les diamants

Tous ces mouvements de populations ont eu pour conséquence une croissance accélérée de la population de la province au point que celle-ci a doublé dans l'espace de trois ans. La forte densité de la population s'accompagna rapidement de la dégradation de la situation alimentaire et sanitaire. Une misère généralisée était visible dans la vie sociale de la population locale. A partir de cet instant, la population avait une seule solution pour sa survie : l'exploitation artisanale du diamant en dépit de son interdiction par la législation nationale. Celle-ci commença d'abord

autour de la ville de Mbuji Mayi avant de se généraliser dans presque tous les villages des Bakwanga. Dès lors l'attitude des gouvernements central et local devant cette nouvelle tournure des événements révèle une réelle dissension liée aux clivages politiques d'une part et d'autre part aux velléités sécessionnistes. Voilà qui rend l'application de la loi obsolète.

Pour le gouvernement central, seule l'exploitation industrielle du diamant est légale, l'exploitation artisanale restant une infraction punie par les lois du pays. Le gouvernement sécessionniste local au contraire, dépassé par l'ampleur des flux migratoires et impuissant devant la détérioration des conditions de vie dans les camps des réfugiés et au sein de la population se vit humainement incapable de prendre des décisions courageuses d'interdiction de l'exploitation artisanale du diamant. En revanche, l'empereur du Sud -Kasaï, Kalonji Mulopwe évoque l'article 15. Il s'agit de la possibilité donnée à chaque citoyen ressortissant de la province sécessionniste du Sud-Kasai de se débrouiller, au besoin, par l'exploitation et/ou la commercialisation artisanale du diamant. Dès lors, des nombreux creuseurs, marchands et trafiquants de diamants vont affluer à Mbuji Mayi, désormais, la grande plaque tournante du trafic du diamant en Afrique. Du nombre de ceux-ci, une importante colonie des ouests africains. On y rencontre des sénégalais, des maliens et même des mauritaniens. L'arrivée des ouests africains n'est pas hasardeuse. En effet, elle était facilitée par la présence au Congo-Kinshasa des ressortissants sénégalais depuis l'année 1890, année où ils furent recrutés pour la construction des chemins de fer par l'administration coloniale. Et donc, ils affluèrent nombreux à Mbuji Mayi intéressé par les gemmes locales. Ils seront localement appelés les « Baouza », appellation qui tire son origine de « Haoussa », une ethnie du nord du Sénégal. Ils manipulent des grosses sommes d'argent et s'empressent d'avoir des

collaborateurs locaux. Les premiers marchands locaux de diamant sont des collaborateurs des Baouza, ils jouent soit aux négociants, soit aux intermédiaires entre les creuseurs et les Baouza. Les informations font de plus en plus état d'un embourgeoisement à partir de la ville de Mbuji Mayi des ressortissants sénégalais lancés dans un trafic clandestin du diamant zaïrois qu'ils acheminent à Brazzaville. Le circuit de commercialisation qui se met en place au Congo-Brazzaville associe les Ouest africains, les européens, les israéliens et les libanais. On ne semble pas voir en ce moment précis l'émergence d'une élite des diamantaires locaux. Les 17 comptoirs officiels présents à Brazzaville en 1961 appartiennent aux sujets européens, libanais et israéliens. Les ouests africains approvisionnent les comptoirs tenus par ces premiers. Ils bénéficient des facilités leur offertes par leur compatriotes. Ceux-ci les logent à Kinshasa, les recommandent auprès des amis, des responsables politiques ou militaires à Mbuji Mayi à défaut de les y accompagner. Ils faciliteront par après la traversée clandestine des gemmes et de leurs porteurs.

Les plus connus furent :

- Mamadou Dieng, un sujet sénégalais appartenant à l'ethnie Wolof. Il est de profession bijoutière et a été longtemps président de la communauté sénégalaise du Congo-Kinshasa ;
- Pap Moussa Ndiaye, sujet sénégalais lui aussi, il appartient à l'ethnie toucouleur de Matam et serait arrivé au pays en 1894 pour la construction du chemin de fer Kinshasa-Matadi.
- Mamadou Sakho, sujet malien il appartient à l'ethnie Soninké. Il est habitant de la ville de Brazzaville. Il a joué un rôle important en facilitant le contact entre ces vendeurs et les acheteurs (comptoir d'achat de diamant). Cependant Brazzaville va encourager ce trafic en

octroyant facilement la nationalité aux ressortissants ouest africains. Le trafic va alors s'intensifier.

Samir Amin minimise, en 1969, l'importance de ce trafic par les sénégalais en précisant que « contrairement à des opinions toutes faites, le commerce du diamant ne tient dans les activités des sénégalais qu'une place très marginale, et dans la capitale de la fraude, à Mbuji Mayi, il n'y a guère que cent à cent cinquante sénégalais au sens large »¹. Même en acceptant qu'il y avait cent cinquante trafiquants de diamant d'origine sénégalaise à Mbuji Mayi vers les années 1960, ce chiffre nous paraît énorme quand il faut considérer qu'à l'accession du pays à l'indépendance, Mbuji Mayi ne comptait alors que moins de 300.000 habitants et que le marché du diamant était totalement vierge. Sur ce marché, les sénégalais avaient, il nous semble, un avantage historique évoqué par Sylvie Bradeloup : les sénégalais n'ont pas commencé le trafic de pierres précieuses en 1960 au Congo-Kinshasa (Zaire). La course aux diamants à travers l'Afrique a démarré dix ans plus tôt ; deux décennies après la découverte des premiers gisements en Sierra Léone, Guinée et Centrafrique².

En 1964, la ville de Bujumbura reçoit, à son tour les comptoirs du diamant. Les renforcements des contrôles aux frontières par le régime Mobutu en 1965 semblent avoir persuadé les détenteurs des comptoirs à Brazzaville de s'installer aussi à Bujumbura. Le pays faisant frontière avec neuf Etats, la contrebande se réorganise, les gemmes sortent par le Katanga, le Kivu et même le Haut-Zaire. Bujumbura deviendra alors un pôle privilégié du trafic de diamant surtout avec le soulèvement populaire

¹ Samir Amin, *Les mondes des affaires sénégalais*, Editions de minuit, 1969, p.164.

² Sylvie Bradeloup, *L'aventure contemporaine des diamantaires sénégalais*, in *Politique africaine*, Paris, 1994, p. 79.

qui fut partir Fulbert Youlou de la magistrature suprême à Brazzaville avant qu'un coup de force de l'armée nationale ne renverse celui-ci au profit de Marien Ngouabi. Le trafic fluvial entre Kinshasa et Brazzaville s'est trouvé perturbé et a rendu le trafic des gemmes sinon difficile, du moins, insécurisé. Bujumbura est l'alternative de prédilection. En 1990, la plupart des comptoirs installés à Bujumbura plient bagages et se déplacent pour Brazzaville avec les conflits ethniques qui ont insécurisé tout le pays.

III.6. LA LIBERALISATION DE L'EXPLOITATION ARTISANALE ET DE LA COMMERCIALISATION DU DIAMANT

L'instauration, par l'ordonnance-loi du 5 novembre 1982, de la libéralisation, de l'exploitation artisanale, de la libre circulation, de la commercialisation et de la libre exportation du diamant artisanal a créé une véritable mutation dans la vie de la population et a provoqué la généralisation de l'activité diamantifère dans la province du Kasai Oriental.

Cependant, pour différencier les domaines d'exploitation industrielle et artisanale, le code minier en son article 109 institue la zone d'exploitation artisanale, elle stipule à cet effet que « Lorsque les facteurs techniques et économiques qui caractérisent certains gîtes d'or, de diamant ou de toute autre substance minérale ne permettent d'en assurer une exploitation industrielle ou sémi-industrielle, mais permettent une exploitation artisanale, de tels gîtes sont érigés, dans les limites d'une aire géographique déterminée, en zone d'exploitation artisanale¹. Cette

¹ Code minier, article 109.

disposition a permis à beaucoup de gîtes jusque-là inexploités, de faire l'objet d'une exploitation artisanale par les creuseurs.

Quand on fréquente le monde du diamant aujourd'hui, on est très vite frappé par une importante présence des hommes, des femmes et des enfants dans les carrières de diamant. Cette présence témoigne d'une reconversion brutale, fruit non seulement de l'évolution sociale, économique et politique d'un système en perte d'équilibre mais aussi de la lutte pour la survie qui caractérise une société vouée au chômage et à la misère.

III.6.1. Les modalités d'exploitation artisanale du diamant

1. Le « Dijimba » et le « Tshina » :

Pour comprendre le système d'exploitation artisanale de diamant, il faut préalablement distinguer deux types de puits de diamant : le « Dijimba » et le « Tshina ». Le « Tshina » est un puit dont la profondeur varie entre zéro et cinq mètres. Ce puit a corrélativement un rayon de grande dimension pouvant atteindre huit mètres. A coup de pioche, de barre de mines, de pelle, de bêche, le travail de creusage peut prendre plusieurs jours.

Le « Dijimba » est un puit dont la profondeur va de six mètres et peut atteindre jusqu'à quarante mètres, son rayon ne dépasse pas un mètre. Ici, on creuse d'abord verticalement puis horizontalement dès que l'on aura atteint les graviers appelés localement « mutshanga ». Cette manœuvre est subtile et dangereuse car elle est à l'origine de plusieurs

éboulements. Beaucoup de creuseurs de diamants laissent souvent leur peau dans les effondrements de ces puits. L'excavation de la terre s'arrête dès lors que l'on atteint les « mutshanga » c'est à dire les graviers desquels est extrait le diamant. Dans le premier cas, les pelles et les bêches sont utilisées pour évacuer la terre. Le recours au système d'évacuation de la terre par la corde a lieu dès que l'on atteint environ quatre mètres

Les modalités d'accès aux graviers dépendent aussi de la profondeur des puits. Selon qu'il s'agisse de « Tshina » ou de « Dijimba », les procédés sont très anachroniquement différents. Dans le premier cas, les pelles et les bêches sont utilisées pour évacuer la terre. Le recours au système d'évacuation de la terre par la corde a lieu dès que l'on atteint environ quatre mètres. Dans le second cas, un récipient suspendu à une corde permet, grâce à une force physique de la main d'œuvre masculine et féminine rangées indistinctement en colonne, de tirer la terre au moyen d'une corde à laquelle est suspendu un récipient rempli de terre et de graviers.



Cette image prise dans une carrière de Bakwa Tshimuna présente le « Dijimba » ainsi que le système d'évacuation de la terre par le tirage de la corde.

Le travail de creusage permet d'obtenir le « Mutshanga »¹ qui est le produit semi fini de l'exploitation du diamant. Il est le résultat de plusieurs jours de travail. Ce produit est accumulé dans plusieurs sacs et transporté par une main d'œuvre essentiellement féminine, ces transporteuses sont appelées « Panacos ». Posés au dessus des têtes, ces sacs de « Mutshanga » sont acheminés vers les cours d'eau généralement

¹ Le terme mutshanga est utilisé pour désigner le dernier rideau de graviers dans lequel se trouve le diamant. Le mutshanga est extrait et mis en sac. Les femmes transportent ces sacs jusqu'à la rivière, aux cours d'eau ou aux ruisseaux pour tamisage. Le tamisage s'accompagne du triage

situés à proximité des puits du diamant pour lavage et triage. Ces transporteuses sont rémunérées en mutshanga. Selon les accords passés, une panaco peut bénéficier d'un demi-sac après en avoir transporté cinq.

Le tamisage des « mutshanga » est la phase ultime dans l'exploitation artisanale du diamant et se combine avec le triage. Il se fait à l'aide d'un tamis artisanal et exige une certaine connaissance du diamant. Il n'est possible qu'en présence d'une bonne quantité d'eau et comme les sacs de « Mutshanga » peuvent dépasser quarante sacs pour un seul puit, la solution qui paraît facile est celle d'utiliser les cours d'eau. Cette affectation des cours d'eau à l'exploitation du diamant cause beaucoup des dégâts environnementaux. Les cours d'eau de cette région sont dépourvus des poissons. La pêche comme activité de subsistance a totalement disparu. Nous reviendrons sur cet aspect dans les chapitres suivants.

2. Les plongeurs :

En dehors de l'exploitation dans les puits, le diamant est aussi exploité dans les rivières. Les plongeurs sont des creuseurs du diamant de rivière. Sans matériels adaptés, ils plongent en rivière et recueillent des petites quantités de « mutshanga » qu'ils tamisent. Cependant, le rendement est souvent faible étant donné la difficulté de travailler sous les eaux sans matériels d'oxygénation.

3. Le « Nkila » :

En dehors du « Dijimba » et du « Tshina », une autre modalité d'exploitation du diamant est le « NKILA ». Ce système vise à exploiter

les diamants des cours d'eau. Un canal creusé à une faible profondeur permet de détourner la trajectoire de la rivière et de sortir celle-ci de son lit. Les sacs remplis de sables et superposés les uns au-dessus des autres permettent de monter une digue de fortune et de contenir le cours d'eau dans les limites du canal. Le lit de la rivière sera alors entièrement utilisé dans cette exploitation du diamant. Cette opération est péniblement dangereuse et sollicite une grande attention de la main d'œuvre. Inutile de creuser à une longue profondeur, le diamant est à peine visible. Ce type d'exploitation du diamant est de plus en plus interdit. Les creuseurs passent outre l'interdiction et se livrent à ce genre de pratiques en dépit des dangers écologiques réels.

III.7. LES FEMMES ET L'EXPLOITATION ARTISANALE DU DIAMANT



Cette image montre comment les femmes « Panacos » tamisent le « Mutshanga » dans un cours d'eau situé non loin des mines de Boya.

Creuser artisanalement le diamant nécessite un potentiel physique qui exclut les individus physiquement moins aptes. C'est dire avec stupéfaction, qu'à l'épreuve des réalités économiques congolaises, l'évolution de la division sexuelle du travail dans les milieux de diamant est aujourd'hui au-delà du consensus initial. Souvent, les creuseurs sont organisés en petits groupes de cinq à dix personnes, peut être plus, structurées par moment autour d'un Tshitantshiste (bailleur de fond du groupe). Selon la taille du groupe, une à plusieurs femmes peuvent y être incorporées.

La praxis du monde réel va, par sa contemporanéité, être révélatrice d'un rapprochement au niveau du travail manuel rendant caduque la dichotomie « travail masculin-travail féminin » dans la production artisanale du diamant. L'existence à l'heure actuelle d'un enchevêtrement des rôles et des tâches non sexuellement distingués dans ce secteur fournit une nouvelle grille de lecture d'une évolution historique spécifique. Car, jusqu'il y a peu, le diamant avait toujours été présenté comme affaire d'hommes. Cette perception ne manquait pas de pertinence tant il est vrai que son exploitation (exploitation artisanale) exige une grande force physique naturellement masculine, sa commercialisation fait largement recours à la violence et nécessite une plus grande disponibilité.

Née de l'observation du comportement de la femme dans le secteur du diamant au cours de la décennie 1980, cette approche est aujourd'hui soumise au révisionnisme. Tenue à l'écart du circuit de production, elle s'y est insérée au cours de la décennie 1990 par des cheminements impensés. De toute façon,

« Une personne qui subit une forte contrainte sur son revenu et son bien être tend à réagir. Elle peut, dans un cadre formel, travailler plus et augmenter son revenu individuel ou faire appel à une subvention institutionnelle. Elle peut encore jouer en dehors du contrôle de l'Etat, sur son réseau social, en développant une ou plusieurs activités informelle »¹.

Quand on fréquente le monde du diamant aujourd'hui, on est très vite frappé par une importante présence des femmes dans les carrières et les comptoirs de diamants. Cette présence témoigne d'une reconversion brutale, fruit non seulement de l'évolution sociale, économique et politique d'un système en perte d'équilibre mais aussi de la lutte pour la survie qui caractérise une société qui a longtemps coincé la femme aux fonctions secondaires. Du puit où il est creusé, à Anvers ou à Tel-aviv où il sera écoulé, le diamant congolais bénéficie abondamment d'un apport en capital, en expertise et en main d'œuvre de la femme congolaise.

On la retrouve à des degrés différents dans presque toutes les tâches de la production. Moins présente dans l'excavation de la terre, elle apparaît dans l'évacuation de la terre des puits et dans le soutirage des « mutshanga ». Quant à la tâche de transporter le « mutshanga », celle-ci est presque féminisée. Par contre, celle de tamiser le mutshanga était d'abord masculinisée avant de devenir commune aux hommes et aux femmes. Ces dernières ayant finalement acquis la connaissance du diamant leur permettant de tamiser et non de confier leur « mutshanga » aux hommes comme cela était le cas dans le passé.

¹ Mahieu F.R., 1997, *Face à la pauvreté stratégies universelles et recompositions africaines, Ménages et familles en Afrique*, ORSTOM, Paris., 327.

Toutefois, dans certains endroits, la division sexuelle du travail a été négociée. C'est le cas dans les carrières de Boya où les autorités coutumières, les responsables du comité de mines ainsi que les creuseurs, soucieux de faire participer les autochtones au travail de diamant sont arrivés à une sorte de compromis politico-coutumier en vertu duquel le travail de Panacos et celui de tamisage soient féminins alors que l'excavation et l'évacuation restent masculines.

III.7. POUVOIRS ET ORGANISATION DE L'EXPLOITATION ARTISANALE DU DIAMANT AU KASAÏ ORIENTAL

La législation nationale sur l'exploitation artisanale du diamant reste muette sur l'organisation de l'exploitation artisanale du diamant dans les carrières de diamant. Ce silence a ouvert la voie à une réglementation « provincialisée » en l'absence des règles précises émises par le code et le règlement miniers. Le code minier pose le principe que la fiscalité des exploitants artisanaux, des négociants et des comptoirs agréés et de vente de substances minérales d'exploitation artisanale est organisée par des textes particuliers. C'est dans ce contexte qu'un arrêté de Bashala Kantu wa Milandu l'ancien Gouverneur de Province institue les comités des mines, institutions chargées de gérer le quotidien dans les carrières de diamant.

III.7.1. Des comités de mines

Les comités des mines sont des structures officielles non prévues par la loi mais qui ont été instituées dans cette province pour assurer

l'ordre et créer un minimum des conditions sécuritaires sans lesquelles l'exploitation artisanale des gemmes n'est pas possible.

Dans un groupement, le nombre des comités des mines n'est pas constant, il varie en fonction de l'étendue des carrières, de l'importance et du poids minier du groupement. C'est ainsi que les groupements des Bakwa Tshimuna ou de Lwamuella qui ont une activité d'exploitation intense ont aussi un nombre élevé des comités des mines.

1. De la désignation des membres et de la compétence du Comité des mines

A. De la désignation des membres du Comité de :

En dehors du Président du Comité, personne de confiance choisi discrétionnairement par le chef coutumier, les autres membres du Comité des mines sont, en principe, élus par les communautés locales autochtones sur la terre de qui se trouvent les carrières de diamant. Cependant, le comité de mines ayant eu au départ un objectif d'encadrement, sa composition répond aujourd'hui à des considérations politico-financières de sorte que l'acceptation de la liste des membres par l'autorité compétente fait l'objet des marchandages impliquant un nombre plus ou moins élevé d'autorités politico-administratives à différents échelons de la hiérarchie provinciale. Une fois la composition du Comité acceptée, le Commissaire du district signe l'arrêté de nomination. Nous ne pensons pas que cette compétence soit réservée à l'administrateur du District dans l'optique de la décentralisation, le District n'étant pas une entité décentralisée. Il s'agit plutôt pour l'autorité provinciale de ne pas s'exposer aux aléas d'un acte n'ayant de fondement juridique que l'arrêté

du gouverneur instituant les Comités de mines, lui même dépourvu de base juridique.

Une fois nommé, le Comité des mines reste sous le contrôle du chef de (groupement) localité qui reçoit régulièrement les rapports des différents comités existant sur son terroir. Le chef de localité (groupement) peut en recevant ces divers rapports décider de faire renvoyer un ou plusieurs membres du Comité directeur en proposant avec le concours du chef de groupement leur révocation à l'autorité du district.

B. De la compétence des Comités des mines :

- le comité de mines a pour attributions :
- procéder à la distribution des puits de diamants
- arbitrer les conflits dus à l'exploitation et à la commercialisation des diamants dans les mines.
- opérer des prélèvements pour le compte du Comité des mines sur toute production artisanale du diamant dans les mines.
- assurer, avec le concours des services de police réquisitionnés par le comité, l'ordre et la sécurité des personnes et de leurs biens dans les mines de diamant.

2. De la structure des comités de mines

Le comité des mines a deux principaux organes : le comité directeur et le comité exécutif

A. Le Comité directeur :

Le Comité directeur est constitué de deux organes : le praesidium et le conseil

- Le praesidium :

Il est constitué de :

- un Président, il est le coordonnateur du comité. En général, il est choisi par le chef du village et est toujours un homme de confiance de celui-ci.
- un vice-président qui a dans ses attributions l'administration et les finances.
- un Secrétaire chargé de couvrir le secrétariat du comité
- un Secrétaire adjoint
- un Trésorier
- un Trésorier adjoint

- Le conseil :

Le conseil est un organe constitué des sages. Ces sages sont chargés d'arbitrer et de régler les litiges qui adviennent dans l'exploitation et la commercialisation du diamant. Le Conseil est constitué de :

- le premier conseiller qui joue le rôle de juge-président
- cinq à six conseillers

B. Le Comité exécutif :

Il est chargé d'exécuter les orientations et les décisions prises par le comité directeur. Il est structuré comme suit :

a. Le Commandement :

Il est constitué des agents chargés d'assurer l'ordre dans les mines parmi lesquels il y a :

- le commandant des mines, souvent présenté comme le Patron des mines
- le commandant des mines adjoint
- cinq à six agents de commandement

b. Le commissariat de mines :

Cet organe reçoit une tâche bien particulière, il s'agit de la distribution des puits à ceux qui les sollicitent et la détermination de leurs limites. Le commissariat de mines est constitué de :

- le commissaire des mines
- le commissaire des mines adjoint

c. Le chef de quartier :

Il est un organe de représentation du comité dans le quartier.

Il est constitué de :

- le chef de quartier
- le chef de quartier adjoint

III.7.4. De la taxation et de la parafiscalité dans les carrières de diamant

La principale source de revenus du comité de mines est constituée d'une multitude des taxes parafiscales jamais reconnue par la loi. Elles sont payées soit en argent soit encore en nature, c'est-à-dire en « mutshanga ». Mais, les recettes de ces taxes parafiscales ne reviennent pas en totalité au seul Comité des mines, elles sont inégalement réparties en fonction des rapports de forces qui s'établissent entre trois instances :

- le comité des mines
- le pouvoir coutumier
- les services de police

On peut citer quelques unes des taxes indûment perçues par le comité des mines :

- taxes perçues pour le règlement des conflits par le conseiller des mines (taxe judiciaire)
- taxes de 10% sur toute grosse pierre extraite dans les carrières de diamants. C'est ici que l'autorité coutumière intervient dans le partage
- taxe perçue au près des négociants qui opèrent dans les carrières de diamant. Elle est hebdomadaire et varie d'une carrière à l'autre. Elle se situe autour de 300 à 1000 francs congolais. A Lwamuela ou à Bakwa Tshimuna où on peut dénombrer jusqu'à 500 négociants, cette taxe représente un chiffre assez élevé. Dans ces deux villages, cette taxe est perçue deux fois la semaine, d'abord celle réservée au comité des mines en début de semaine et ensuite celle à verser au chef coutumier vers la fin de la semaine.

- prélèvement d'une quantité de « mutshanga » sur toute production artisanale. Le nombre des sceaux prélevés varie d'une mine à l'autre selon la quantité extraite. Ce nombre se situe en moyenne autour de 40 sceaux par puit, dont 20 pour le comité et 20 autres pour les services de police. En somme, il n'existe pas une mesure standard de « Mutshanga » à payer en guise de taxe due au comité des mines. Cette quantité de « Mutshanga » est toujours négociable.
- taxe foncière (de lotissement) : l'acquisition d'un espace équivalant à un puit de diamant n'est pas gratuite, les prix fixés par le comité de mines varient d'une carrière à une autre.

III.8. DE LA COMMERCIALISATION DU DIAMANT AU KASAÏ ORIENTAL

La commercialisation du diamant suit des itinéraires bien différents selon qu'il s'agisse du diamant produit industriellement ou du diamant produit artisanalement.

III.8.1. La commercialisation du diamant produit par la MIBA

Peu d'informations existent sur les modalités de commercialisation du diamant de la Sengamines. Par contre, en ce qui concerne la Miba, on a assisté au monopole de De Beers sous le régime Mobutu. Par contre, sous le régime Kabila, plusieurs méthodes ont été expérimentées sans garantir les meilleurs résultats. La commercialisation du diamant Miba se déroule en deux phases :

1. De la production à l'exportation :

Dans les unités de traitement, particulièrement à la Centrale de triage, la production se fait sous la surveillance d'une sécurité tripartite à savoir, la sécurité du gouvernement (ANR), la sécurité étrangère et la sécurité Miba. Avant l'expédition de la production (shipment), le scellage des colis à Mbuji Mayi se fait en présence des représentants de l'Office des douane et accises, Ofida en sigle, de l'Office congolais de contrôle, O.C.C. en sigle, du Centre d'expertise, d'évaluation et de certification des substances minérales, C.E.E.C. en sigle et de la Division Provinciale des Mines.

La production est acheminée sous escorte de Mbuji Mayi à Kinshasa où les produits sont consignés dans le coffre de la Banque commerciale du Congo, en sigle BCDC.

Une expertise pour l'évaluation du prix d'exportation de la production est effectuée par le CEEC en présence de l'ANR et d'un délégué des Mines. Après l'expertise, la production est à nouveau scellée par les services spécialisés (OFIDA, OCC, CEEC, & Mines).

Après les formalités d'exportation (licence d'exportation autorisation des Mines etc.), la production est expédiée vers Bruxelles sous containers sécurisés, celle-ci est reprise par une société de sécurité spécialisée pour la protection de diamant jusqu'à la banque diamantaire d'Anvers. A Anvers, seul le colis d'échantillons est récupéré au niveau de la Banque diamantaire pour présentation aux acheteurs devant un représentant du Ministère des Mines pour négociation du prix.

2. La vente :

La commercialisation du diamant Miba a connu plusieurs systèmes ci-après :

A. **Le monopole** : dans lequel la production est vendue à un acheteur exclusif qui est De Beers, jusqu'à l'avènement de l'AFDL. Ce système avait le désavantage de sous estimer le prix d'où la réticence du Gouvernement qui a pris la décision de l'abandonner au profit du tender.

B. **Le " Open Tender "** : ou la vente aux enchères Ce système consiste à céder la marchandise au plus offrant. Il est avantageux lorsque le marché est stable ou à la hausse. Il a donné des bons prix allant de 15 à 20 \$ par carats jusqu'en août 2001. Après, on a observé la chute continuelle du prix de diamant sur le marché mondial accentué par les événements du 11 septembre aux USA. Les prix ont chuté jusqu'à atteindre le niveau critique de 8,41 \$ par carat au mois d'octobre 2001.

Ainsi, malgré les efforts conjugués pour réaliser des grandes productions, les recettes n'ont pas été conséquentes en 2001. Il a fallu ainsi repenser une nouvelle stratégie susceptible de relever le prix d'où la mise en place du système de « sight ».

C. **Le SIGHT** » Il a consisté à sélectionner parmi les acheteurs ceux qui avaient l'habitude de gagner nos ventes aux enchères et qui ont une grande capacité de stockage éventuelle du diamant dans une période baissière, capable donc d'influencer l'offre et la demande. La Miba, à l'instar des sociétés De Beers, Argyle et BHP Billiton a pu, par cette innovation, remonter le prix de 8,41 par carat en octobre 2001 à une moyenne de 14 \$ par carat à ce jour.

Toute cette procédure se fait sous la supervision et le cautionnement des services spécialisés de l'Etat. Après la vente, les recettes sont en principe directement versées par l'acheteur dans le compte Miba à la Belgoise.

Pendant les conflits armés, cette procédure n'était plus suivie. *La vente mensuelle était devenue hebdomadaire avant d'être bi ou trihebdomadaire. La commercialisation du diamant de la Miba était, à cette époque, strictement contrôlée par la présidence de la République de sorte que l'intervention d'autres instances n'était plus requise¹.*

III.8.2. La commercialisation du diamant produit artisanalement

Le diamant produit artisanalement au Kasai Oriental passent par plusieurs mains et prend plusieurs destinations avant d'être acheminé à Anvers, à Tel-à-viv ou à Londres. Des creuseurs aux comptoirs d'achat, il y a beaucoup d'intermédiaires, il s'agit des financeurs, des propriétaires fonciers ou chef des terres, des porteurs de mallettes, des négociants, etc. la chaîne est très longue. Le CRONDG Kasai Oriental estime le nombre des exploitants artisanaux à 200.000 pour la région de Mbuji Mayi. Ce marché est dominé par les sujets d'origine arabe, libanaise en majorité. On trouve aussi des pakistanais, des indiens, des palestiniens, etc. Certains ont suivi des stages de formation en expertise en diamant et semblent pour ce faire mieux indiqués pour évaluer les pierres précieuses. En dehors des sujets d'origine étrangère, il y a un nombre élevé des négociants locaux qui opèrent dans l'ombre des premiers. Leur nombre

¹ Propos d'un cadre de la CEEC qui a requis l'anonymat.

n'est pas connu car la plupart ne sont pas identifiés comme tel par l'autorité provinciale. Ils opèrent donc de manière très informelle et leurs activités contribuent moins au développement des entités décentralisées.

L'organisation du marché du diamant au Kasai Oriental mérite d'être étudiée à deux niveaux :

1. Au niveau des villages

Les négociants locaux opèrent dans les mines de diamant. Les stands à la belle étoile sont installés à proximité des puits. Un grand nombre de comptoirs disposent des collaborateurs négociants disséminés à travers les carrières de diamant. Dans ces mines de diamant, ils sont soumis au pouvoir du comité des mines à qui sont payés taxes, droits d'étalage et un nombre indéterminées des taxes parafiscales.

2. Au niveau de la ville de Mbuji Mayi.

On distingue officiellement trois grandes catégories d'acteurs dans la commercialisation du diamant. Il s'agit de :

- des comptoirs d'achat,
- des bureaux d'achat
- des mini-marchés.

A. Les comptoirs :

Les comptoirs sont des opérateurs qui ont été agréés par le ministère des mines à Kinshasa. Leur licence annuelle est obtenue après versement d'une somme de 200.000\$, cette condition exclut beaucoup de négociants congolais actifs dans ce secteur qui ne sont visiblement pas en

mesure de consacrer pareille somme à une autorisation de fonctionner. Cette somme est souvent versée de manière échelonnée. L'échelonnement ouvre la voie aux arrangements lucratifs avec les responsables du ministère des mines. Les comptoirs d'achat de diamant ont l'obligation d'ouvrir au moins dix points d'achat. Pour cette raison, tous les comptoirs d'achat de diamant sont tenus par les étrangers à l'exception du comptoir Kasaï wa Balengela, le seul à être tenu par les sujets congolais. Il est propriété d'un groupe des négociants locaux désireux de reconquérir le marché local du diamant en donnant la possibilité de vendre leur colis de diamant à l'étranger. Cependant, les comptoirs étrangers, souvent libanais, pakistanais, indiens ou encore israéliens offrent des avantages financiers souvent supérieurs à ceux proposés par le comptoir Kasaï wa Balengela.

B. Les bureaux d'achat :

L'absence des congolais au niveau des comptoirs d'achat du diamant consécutivement aux conditions pécuniaires proposées par la législation congolaise est compensée par une présence de plus en plus nombreuse d'opérateurs locaux à un autre niveau, celui des bureaux d'achat de diamant.

Les bureaux d'achat de diamant sont des opérateurs institutionnels agréés par la province. Ces bureaux sont exclusivement réservés aux nationaux. La licence annuelle octroyée par la province pour un bureau d'achat varie entre 100 et 250 dollars en fonction de la catégorie à laquelle on appartient. Les bureaux d'achat de diamant ont une autorisation limitée géographiquement à la province et n'ont donc pas la possibilité de vendre ou d'acheter le diamant en dehors de celle-ci.

Nombreux sont les détenteurs des bureaux d'achat qui achètent les pierres précieuses dans leurs bureaux d'achat pour les revendre en dehors de la province en bénéficiant de la couverture du comptoir Kasai wa Balengela.

C. Les mini-marchés :

Les mini-marchés de diamant ressemblent à tous les marchés congolais. Ils fonctionnent en plein air et à la belle étoile. La ville de Mbuji Mayi en dénombre sept. Il s'agit des espaces parcellaires pourvus de stands que l'on fait louer aux utilisateurs venant acheter et vendre le diamant. Cette structure est soumise aux taxes semblables à celles des marchés ordinaires. Ici, seuls les nationaux entretiennent des mini-marchés de diamant. Les diamants achetés dans ces marchés sont revendus dans les comptoirs locaux ou acheminés à Kinshasa.

Nous venons de voir que les autochtones ne contrôlent qu'un seul comptoir, le comptoir Kasai wa Balengela. Ils se sont plutôt entassés dans les bureaux de change non autorisés à vendre le diamant en dehors du pays. La raison est unique : les exigences du régime douanier, fiscal et parafiscal applicable à l'exploitation artisanale en ce qui concerne les comptoirs agréés sont jugées excessives. Il s'agit des taxes et redevances suivantes¹ :

- la redevance annuelle anticipative à payer au trésor public, lors de l'agrément du comptoir et du renouvellement de celui-ci.
- la caution à payer lors de l'agrément
- la taxe ad valorem, les droits de sortie, la CCA à l'exportation, les taxes rémunératoires pour les services intervenants

¹ Règlement minier, chapitre IV sur les mesures d'application du régime douanier, fiscal et parafiscal applicable à l'exploitation artisanale.

- la taxe d'intérêt commun de 1% sur les transactions d'or et de diamant
- les impôts et taxes pour lesquels les comptoirs agréés sont des redevables légaux
- la taxe rémunératoire sur la carte de travail d'étranger.

Cette multitude des taxes et redevances dues à l'Etat semble dissuasive pour les négociants locaux. Une solution s'impose, le bureau d'achat. Les bureaux d'achat sont tenus de vendre tous leurs diamants dans les comptoirs agréés ou dans les marchés bousiers consacrés par la législation nationale. Ci-dessous le volume d'achat de diamant par les comptoirs agréés.

Tableau n° 9. Les réalisations des comptoirs pour l'exercice 2003.

N°	NOM DU COMPTOIR	VALEUR
1.	MILLENIUM	131.644.152USD
2.	ALEY	117.203.036USD
3.	PRIMOGEN	11.920.350USD
4.	TOFEN-C	53.503.396USD
5.	KASAI WA BALENGELA	40.053.735USD
6.	MARGAUX	28.611.305USD
7.	IDI-C	25.632.880USD
8.	SEZO	12.315.118USD
9.	SOCICO	1.738.317USD
10	MIN-TRAD	1.421.614USD
11	FITOS	76.934USD
	TOTAUX	524.120.83USD7

Source : Direction des mines, Kinshasa/Gombe

**Tableau n°9. Les réalisations des comptoirs d'achat de diamant
pour l'exercice 2004**

N°	COMPTOIR	CARATAGE DIAMANT	VALEUR EXPORTATION EN DOLLARS USD
1.	STONE	2.285.341 ,32	39.072.830
2.	ADEX	-	21.278.234,58
3.	ALEY ET ASHLEY	612.951,32	87.299.912
4.	PRIMO-GEM		83.378.780
5.	CONGO-DIAM	198.759,18	137.886.925
6.	MARGAUX		69.248.081
7.	ABNER CONGO DIAMOND ACD		7.219.940
8.	KASAÏ WA BALENGELA	3.136.984,18	50.577.114,00
9.	WHITE GEMS	-	3.765.552,00
10.	NOKI TRADING	-	-
11	SOCICO	-	467.039,00
12	MILLENIUM	-	107.794.392
	Total		607.988.799,60

Source : Direction des mines, Kinshasa /Gombe

Les statistiques présentées ci-dessous ont le mérite de nous donner une idée générale sur l'ampleur de l'activité diamantifère, elles ne sont ni certitudes, ni évidences. Pour ce faire, la distinction production industrielle - production artisanale du diamant au niveau des statistiques mérite d'être réexaminée. Car, d'une part, les statistiques de la production et ou de la commercialisation du diamant produit artisanalement ne prennent pas en compte tous les gemmes produits en Angola et qui

transitent par le Kasai occidental (Tshikapa) ou par le Bandundu (Kahemba.). De même, il n'est pas tenu compte du diamant produit artisanalement en République démocratique du Congo mais vendu frauduleusement à Brazzaville ou ailleurs. D'autre part, la production industrielle ignore dans ses statistiques tous les gemmes produits industriellement, volés et vendus dans les comptoirs agréés.

III.8. POUVOIR POLITIQUE ET ENCADREMENT DE L'EXPLOITATION ET DE LA COMMERCIALISATION DU DIAMANT

Le pouvoir politique intervient dans l'exploitation et la commercialisation des minerais du diamant à plusieurs échelons et ce, au moyen de plusieurs structures formelles et informelles et des personnalités agissant tantôt dans l'ombre tantôt au grand jour. Nous relevons deux niveaux d'intervention, le niveau central, c'est-à-dire Kinshasa et le niveau provincial.

III.8.1. Kinshasa

A Kinshasa, outre le gouvernement, plusieurs structures ont reçu la mission de gérer de façon particulière le secteur de diamant. Il s'agit des structures suivantes :

- le ministre des mines
- la direction des mines
- la direction de Géologie
- la direction des investigations

- les services techniques et organismes spécialisés

1. Le ministre des mines

Il est le représentant du gouvernement dans ce secteur. Son rôle est de :

- octroyer ou refuser d'octroyer les droits miniers et/ou de carrières pour les substances minérales autres que les matériaux de construction à usage courant.
- retirer les droits miniers et/ou de carrières, déchoir le titulaire d'un droit minier ou de carrières, donner acte aux déclarations de renonciation aux droits miniers et/ou de carrières et acter l'expiration de droit minier et de carrières
- instituer les zones d'exploitation artisanale
- autoriser les exportations des minerais à l'état brut, etc.

2. La direction des mines

La direction des Mines est chargée de l'institution et du contrôle des activités minières et des travaux de carrières en matière de sécurité, d'hygiène, de conduite de travail, de production, de transport, de commercialisation et en matière sociale.

Elle est aussi chargée de la compilation et de la publication des statistiques et informations sur la production et la commercialisation des produits des mines et de carrières.

Enfin, elle est la seule habilitée à contrôler et à inspecter l'exploitation minière à petite échelle et l'exploitation artisanale.

3. La direction de Géologie

La Direction de Géologie est chargée de la promotion du secteur minier à travers la recherche géologique de base, la compilation et la publication des informations sur la géologie ainsi que la vulgarisation des dites informations. Elle se livre aussi aux activités d'investigation et d'études.

4. La Direction des Investigations

Elle est chargée de :

- prévenir, rechercher, constater et réprimer les infractions prévues par le code minier et ses mesures d'application, à l'exclusion des manquements qui relèvent de la compétence des Directions de la Géologie, des Mines et de la Protection de l'Environnement Minier.
- lutter contre la fraude et la contrebande minière sous toutes ses formes.

5. Des Services techniques et des organismes spécialisés

La cellule Technique de coordination et de Planification Minière, en sigle C.T.C.P.M, le Centre d'évaluation, d'Expertise et de Certification des substances Minérales, C.E.E.C en sigle, le Cadastre Minier et le service d'Assistance et d'encadrement du Small Scale Mining, « S.A.E.S.SCA.M » en sigle, sont des Services techniques et organismes spécialisés du gouvernement en matière minière.

Cependant, il convient d'insister sur les attributions du centre d'évaluation, d'expertise et de certification des substances minérales précieuses et semi-précieuses et du Cadastre Minier compte tenu de leur importance dans la mise en œuvre de la politique minière.

A. Le Centre d'évaluation, d'expertise et de certification des substances minérales précieuses et semi-précieuses. Le C.E.E.C est un service public à caractère technique doté de l'autonomie administrative et financière. Il est chargé de :

- l'expertise du diamant en République démocratique du Congo
- l'expertise de l'or et de toutes autres substances minérales précieuses et semi-précieuses provenant de l'exploitation artisanale effectuée sur le territoire national
- la formation des évaluateurs congolais
- la certification, le suivi et le contrôle des flux matières et monétaires et du paiement des taxes à l'exportation
- la promotion de l'industrie diamantaire et d'autres substances minérales et semi-précieuses
- la lutte contre la fraude

B. Le cadastre minier

Le cadastre minier est un service public doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Il est placé sous la tutelle des ministres ayant les mines et les finances dans leurs attributions. Le code minier fixe ses compétences de la manière suivante¹ :

- assurer l'inscription de la demande d'octroi des droits miniers et/ou de carrières, des droits miniers et/ou de carrières octroyés ainsi que des

¹ Code minier, article 12

décisions de refus, du cas de retrait, d'annulation et de déchéance de droits miniers ou de carrières, des mutations et amodiations des droits miniers, des sûretés minières.

- chargé de l'instruction cadastrale des demandes des droits miniers et/ou de carrières, de l'extension des droits miniers ou des carrières à d'autres substances, de la coordination de l'instruction technique et environnementale des demandes de droits miniers ou de carrières ainsi que de la délivrance de l'attestation de prospection.
- chargé de certifier la capacité financière minimum des requérants de droits miniers et de carrières de recherche.
- conserve les titres miniers et de carrières
- tenir régulièrement ses registres et cartes de retombes minières suivant un cadastre spécifique national ouvert à la consultation du public.
- constater les renouvellements des droits miniers et/ou de carrières conformément...
- notifier les avis des instructions minières concernées aux requérants intéressés et leur délivrer les titres miniers et ceux de carrières en vertu des droits accordés par l'autorité compétente
- émettre des avis en cas de classement, de déclassement ou de reclassement d'une zone interdite.
- prendre des décisions en matière de mutation et d'amodiation de droits miniers et de carrières et procéder à leur inscription
- radier l'inscription du périmètre minier ou de carrière sur la carte cadastrale
- faire le notaire en matière d'authentification des actes d'hypothèque, d'amodiation et de mutation de droits miniers et de carrières

Il apparaît très clairement que le cadastre minier a reçu au terme des dispositions du code minier des responsabilités très étendues. Celles-

ci font de lui une personnalité de première importance dans la mise en œuvre de la politique minière nationale.

III.8.2. En province

1. Le Gouverneur de Province

Ses prérogatives sont très limitées, elles se réduisent à :

- délivrer les cartes de négociants des produits d'exploitation artisanale
- décider de l'ouverture des carrières pour les travaux d'utilité publique sur les terrains domaniaux.

2. Chef de Division

C'est un organe chargé de :

- délivrer les cartes d'exploitant artisanal
- octroyer les droits de recherche des produits de carrières et d'exploitation des carrières permanentes ou temporaires pour les matériaux de construction à usage courant.
- octroyer les autorisations d'exploitation de carrières permanentes ou temporaires pour les matériaux de construction à usage courant
- la coordination entre les services de l'Administration des Mines, le Gouverneur de Province et les autorités de l'Administration du territoire dans la Province.

CHAPITRE IV :

EXPLOITATION DU DIAMANT ET DEVELOPPEMENT DE LA PROVINCE DU KASAI ORIENTAL

Sans verser dans le déterminisme, le processus de développement de la province du Kasai Oriental est largement tributaire des activités du diamant. Ces activités ont un retentissement significatif sur la vie de la province.

IV.1. DIAMANT, CROISSANCE URBAINE ET DEMOGRAPHIQUE

Mbuji Mayi est une ville dont l'extension a été si rapide que ses frontières butent aujourd'hui aux trois rivières qui bornent la ville. Les anciens villages des Bakwanga sont depuis intégrés dans le périmètre urbain.

La ville de Mbuji Mayi comptait, en 1970, 256.000 habitants. Cette population serait passée à 486.000 habitants en 1984 avant d'être évaluée à 800.000 habitants en 1994. Elle dépasserait aujourd'hui deux millions cinq cents milles d'habitants. Ces estimations fournies par les experts de l'Adie en fonction des évaluations faites à partir du recensement effectué en 1984, semblent incorrectes car elles ne prennent pas en compte beaucoup de facteurs sociaux, économiques et politiques qui doivent avoir agi en faveur d'un accroissement beaucoup plus important.

Au point de vue démographique, Mbuji Mayi est aujourd'hui la deuxième ville congolaise après la ville de Kinshasa, selon plusieurs estimations. Plusieurs facteurs expliquent cette concentration de la population dans ce milieu urbain :

- L'exploitation du diamant a eu un effet d'entraînement sur la croissance de la ville. La ville de Mbuji Mayi est encadrée par trois rivières, (la rivière Muya, la rivière Kanshi et la rivière Lubilanj) devenues elles aussi des sites d'exploitation du diamant. Ces trois rivières limitent fortement les possibilités d'extension spatiale de la ville. Elle est aussi entourée de plusieurs villages riches en diamant. L'activité d'exploitation du diamant a lieu d'abord dans la ville et ensuite dans plusieurs villages qui entourent la ville. Les exploitants artisanaux finissent par la ville de Mbuji Mayi où l'approvisionnement en produits manufacturés est aisé. L'activité diamantifère a fait de la ville de Mbuji Mayi un centre commercial dans cette région. Selon les dossiers de l'Adie, il y apparaît des excédents de jeunes en âge de scolarité et un déficit d'adultes. Cet excédent des jeunes est révélateur d'une immigration liée à la recherche d'une activité rémunératrice. Quand on circule dans la ville de Mbuji Mayi, on peut bien se rendre compte de la jeunesse de cette population intéressée d'abord au diamant, principale activité de la ville.
- Mbuji Mayi, capitale de la Province du Kasai Oriental joue aussi une fonction administrative importante. Les institutions provinciales y sont concentrées.
- les flux migratoires importants qui ont déferlé sur la ville au cours de la décennie 1990 consécutivement aux conflits Kasaiens-Katangaï.
- la ville est située dans une zone où les densités moyennes de la population rurale varient entre 10 et 30 habitants par km², avec des

¹ Les dossiers de l'Adie, p20.



valeurs maximales supérieures à 30 habitants par km² et pouvant atteindre 200 habitants par km². Bien plus, la proximité de la ville de Mbuji Mayi avec les villages environnants, contrairement à ce qui est observé dans d'autres Provinces, font que les mouvements entre la ville et les milieux ruraux soient assez fréquents et plus ou moins réguliers.

Ci-dessous la situation démographique de la ville de Mbuji Mayi :

Tableau N°10. Subdivisions administratives et Statistiques démographiques arrêtées au 31/12/2004 par la Mairie de la ville de Mbuji Mayi.

N°	Communes	Quartiers	Cellules	Populations
01	BIPEMBA	25	287	813.234
02	DIBINDI	21	164	785.354
03	DIULU	8	60	418.700
04	KANSHI	10	74	190.113
05	MUYA	18	103	654.985
	TOTAL	82	688	2.862.386

Source : Mairie de la ville de Mbuji Mayi.

IV.2. EXPLOITATION DU DIAMANT, EQUIPEMENTS URBAINS ET INFRASTRUCTURES SOCIO-ECONOMIQUES.

L'exploitation du diamant, avions-nous dit, a permis à plusieurs milliers de personnes déplacées des provinces voisines de Katanga (en 1961 et en 1991-1993) et du Kasai Occidental (en 1960) de survivre et de se réinsérer dans la société. Cependant, Selon qu'il est issu de

l'exploitation industrielle ou artisanale, l'argent du diamant a plusieurs affectations. Il n'est pas nécessairement destiné à l'équipement de la province. Il convient donc de différencier l'apport de l'exploitation industrielle et celui de l'exploitation artisanale.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

IV.2.1. Exploitation industrielle, équipements urbains et infrastructures économiques.

Deux Sociétés exploitent les minerais de diamant au Kasai Oriental : la Miba et la Sengamines. La Miba, autrefois la Forminière a commencé en 1921 la production industrielle du diamant par l'entremise de sa filiale, la Mibeka. Elle a ainsi marqué de tout son poids la vie de la Province.

Par contre, la Nouvelle minière de Senga Senga, Sengamines en sigle, semble être encore dans la phase d'investissement. Son impact sur la vie de la Province n'est pas encore ressenti.

1. Sengamines et infrastructures économiques

Comme nous venons de le souligner, la Sengamines se trouve encore dans la phase d'investissement. Il s'agit principalement des investissements pour l'accroissement de la production du diamant dans les carrières qu'elle exploite.

A. Des investissements de la Sengamines :

Selon la direction générale de la Société Sengamines, 130 millions de dollars auraient été utilisés dans le projet Sengamines dans les rubriques suivantes :

- coût du travail de recherche géologique
- frais du premier établissement
- acquisition des équipements

- le coût des travaux d'infrastructures

Il s'agit ici des subventions d'exploitation car la société n'a pas encore atteint son seuil de rentabilité normale.

Ainsi, à coût terme, la société prétend avoir consacré :

- 12 millions de dollars pour poursuivre ses recherches géologiques sur toute l'étendue de la concession
- 3 millions de dollars à la production de l'énergie hydroélectrique. Il s'agit, dans le programme de la société, d'une unité autonome de production d'énergie électrique pour les besoins de fonctionnement de la société.
- 15 millions en renouvellement de quelques équipements. L'exploitation du diamant par la société est, selon la direction générale, soutenue par plus de 280 pièces d'équipements performants dont le charroi minier de bonne facture et très moderne, de puissants générateurs électriques, pompes et plusieurs véhicules utilitaires.

Pour ce faire, la société a entrepris l'exploitation du diamant à

- Senga Senga, à la confluence des rivières Senga Senga et Mbujimayi où existe un gisement alluvionnaire.
- Movo dont l'exploitation a été arrêtée en raison de la faible production
- Tshibue, la mine la plus grande de par l'importance du massif kimberlitique qu'elle contient. Les massifs de Kakongo, Ndaye, Tshambila et Tshinyama sont dans les réserves de la société.

2. MIBA, infrastructures socio-économiques et équipements urbains

L'impact de la Miba se situe au niveau d'équipements en matériels de production et à celui d'équipements urbains.

A. Des investissements de la Miba en matériels de production :

Nous avons choisi de prendre les investissements de la société pour la période qui va de l'an 2003 jusqu'à l'an 2005.

Investissements engagés en l'an 2003 :

- investissements pour l'énergie (Lubilanji 2) : 2,631 millions de dollars
- investissements pour la dragline : 2,021 millions de dollars
- investissements pour la N.L.K.2 : 8,011 millions de dollars
- camions et véhicules : 1,000 million de dollars.

Investissements engagés en 2004 :

- transport turbine : 1 million de dollars
- réhabilitation des unités de traitement : 2,700 millions.
- engins miniers, pompes et retors : 6,004 millions de dollars
- sécurité et équipements dragline : 2,400 millions de dollars
- droits d'entrée sur investissements 2004 : 0,863 millions de dollars.
- sondeuses et équipements de rechange : 1,210 millions de dollars
- construction bâtiments : 0,500 millions dollars
- divers équipements et matériels : 1,991 millions de dollar
- Autres : 2,991 millions de dollars

B. Les infrastructures économiques et équipements urbains :

La Miba de part sa position (son patrimoine, sa logistique. etc) est un moteur de développement pour son environnement. Consciente de ce rôle, elle pose depuis sa création diverses actions sociales en faveur de la province du Kasai Oriental et du pays en général. Elle soutient le pouvoir public dans ses efforts de développement.

Le rôle de la Miba est très ressenti dans la Province du Kasai Oriental. Cette entreprise est très présente dans les grandes réalisations infrastructurelles provinciales. Selon les secteurs, il convient de lui attribuer :

a. Dans le secteur sanitaire :

- l'hôpital Bonzola d'une capacité de plus de 800 lits pour les travailleurs qui bénéficient des soins gratuits. Il accueille également les non travailleurs de la Miba de la ville de Mbuji Mayi qui payent les soins médicaux.
- l'hôpital Dipumba (ex maman Bobila Dawa) qui reçoit les malades non Miba. Les frais de gestion et de maintenance de l'hôpital sont entièrement à charge de la Miba.¹ Au titre de son assistance permanente, la Miba prend totalement en charge tous les frais de fonctionnement de l'hôpital général de Dipumba pour un montant annuel de 2,6 millions de dollars.
- un vaste réseau de dispensaires
- une clinique pour les cadres de l'entreprise

¹ Archives de la MIBA.

- l'hôpital Miabi qui compte plus de 270 lits que la société a cédé gracieusement aux autorités gouvernementales. Actuellement, cette gestion est confiée au Diocèse.
- l'hôpital Tshilenge de plus ou moins 145 lits cédé lui aussi à l'Etat congolais
- l'usine de fabrication des solutés massifs injectables appelée BIOPHARCO, anciennement appelée BIOZAIRE.

b. Dans le domaine socio-éducatif :

- un institut de techniques médicales affilié à l'hôpital de Bonzola
- l'implication de la Miba dans la création et dans le fonctionnement de l'Université de Mbuji Mayi
- une école secondaire dénommée Bukasa Nsenda
- cinq écoles primaires dans les quartiers pour travailleurs
- une école primaire dans le quartier réservé aux cadres de la société
- un cercle récréatif composé aussi des salles de réunions et de spectacle
- deux cercles récréatifs pour les ouvriers. Ils sont dotés des salles pour l'organisation des manifestations.
- le stade Kalala Nyindu utilisé par les équipes de football de la Province.
- quelques terrains de basket-ball, de volley-ball, de handball et de tennis
- etc.

Au niveau des voies de communication (il s'agit des réalisations accomplies à partir de l'année 2001)

Les réalisations suivantes peuvent être mentionnées :

- asphaltage de l'avenue Salongo inaugurée le 10 juin 2002 : 1200 m de longueur, 11 m de largeur en double voie pour un prix de 361.000 USD ;
- réouverture de la route stratégique reliant Kabinda à Mbujimayi, en faisant passer la durée du parcours de 4 jours à 4 heures pour un prix de 130.000 USD.
- remblayage et ouvrage de consolidation du ravin de Dipumba qui isolait depuis 1991 une partie de la population de ce quartier et la route principale de Miabi du centre ville de Mbujimayi, pour un prix de 60.000 USD.

En plus de ce qui vient d'être énuméré, la Miba loge toutes les Autorités Politico-administratives de la province et les assiste dans le domaine de transport. A l'actif de la Miba, il y a aussi la fondation Miba, FOMI en sigle, à qui l'on doit beaucoup de réalisations. La Fomi est une association sans but lucratif qui vise à intervenir dans certains projets de développement de la République Démocratique du Congo en général et de la Province du Kasai Oriental en particulier. Elle s'est donnée comme objectif principal de contribuer au développement intégral des populations congolaises en vue de l'amélioration de leur bien-être social sans distinction d'origine ethnique, religieuse ou provinciale. Elle reçoit comme mission de :

- promouvoir les pôles de développement
- promouvoir les actions d'appui et d'intégration des projets à caractère communautaire
- mettre en place une trame socio-économique contribuant directement à une fixation valorisante des populations rurales.

On doit à la Fomi les réalisations ci-dessous :

Tableau n° 11. Les infrastructures réalisées ou réhabilitées par la FOMI (2002- 2003)

Infrastructures	Année		Localisation	Territoire	Observation
	début	fin			
1. Ecole technique Miba	2002	2003	Kanshi	Mbuji Mayi	Construction 2 Bâtiments, 6 salles
2. Hôpital Bonzola 2 latrines	2003	2003	Kanshi	Mbuji Mayi	Réhabilitation
3. Hôtel Nkole	2003	2003	Kabeya- Kamwanga	Kabeya Kamwanga	Construction
4. Ecole Bena Kabamba	2002	2003	Mbuji Mayi	Mbuji Mayi	Construction
5. Hôtel Ila					
6. Ecole st Marcel	2001	2002	Mbuji Mayi	Mbuji Mayi	Construction
7. Ecole Dinanga	1998	1999	Kabeya Kamwanga	Kabeya Kamwanga	Chapitre 2 Construction
8. Ecole Lumu Luimpe			Kabeya Kamwanga	Kabeya Kamwanga	Réhabilitation
9. Ecole Moyi Wetu			Lac Munkamba	Kabeya Kamwanga	Construction
10. Ecole technique Du lac Munkamba.			Lac Munkamba	Kabeya Kamwanga	Construction
11. Pont Mulunguyi			Lac Munkamba	Kabeya Kamwanga	Construction

12. Citées des jeunes			Tshondo		Réhabilitation
13. Ecole Verbe Divin			Mbuji Mayi		Construction
14. Ecole de Tshitolo			Tshibombo	Mbuji Mayi	Construction
15. Ecole Kolembwe			Tshitolo	Mbuji Mayi	Construction
16. Ecole Kabiena Kulwila	2003	2003	Tshilundu	Katanda	Réhabilitation
17. Dispensaire de Tshitolo		2003	Diulu	Miabi	Construction /fonds de soutien Vodacom
18. Ecole de Ngulungu	2002	-	Tshitolo	Mbuji Mayi	Réhabilitation

Source : Archives FOMI.

IV.2.2. Exploitation artisanale du diamant et équipements urbains

On doit à l'exploitation artisanale du diamant, la construction de plusieurs dizaines des milliers de résidences domestiques de grande valeur et des hôtels de dimension moyenne, et en fait, la construction de la ville de Mbuji Mayi. L'activité du diamant semble avoir accéléré le processus de construction de la ville de Mbuji Mayi par rapport à d'autres cités et centres extra coutumiers du district de Tshilenge tels que Ngandajika, Miabi, Tshilenge. Avec l'extension rapide de la ville, la plupart de ces constructions ne répondent pas aux normes urbanistiques. Il nous semble donc, que la construction est un domaine qui a reçu une bonne part d'investissements provenant du secteur du diamant artisanal

en dépit du coût élevé de la construction dans la ville : le sac de ciment se vend à \pm 25 dollars pendant que l'eau pouvant aider à la construction est difficile à trouver, sinon, achetable au coût exorbitant.

La ruée d'exploitants artisanaux vers des denrées alimentaires et les produits vestimentaires de luxe est la grande caractéristique du monde de diamant. Très rarement des unités de production et des biens d'équipement collectif sont achetés avec le produit du diamant. Ce constat est à l'origine du retard de la Province du Kasai Oriental en matière d'infrastructures et le faible niveau d'équipements urbains.

1. Pouvoirs publics et équipements urbains

L'argent du diamant est, aux dires du professeur Mulumba Lukoji, destiné au besoin de fonctionnement de l'Etat et non à l'équipement et aux infrastructures de la Province. La MIBA, entreprise au cœur de la vie industrielle de la province produit en moyenne 8 millions de dollars le mois. Cette production est rapidement acheminée à Kinshasa où elle est destinée aux dépenses courantes de l'Etat central. La rétrocession de la quote-part de la province est chaque année une question sans réponse dans le cadre de la décentralisation territoriale.

De son côté, la Province dont 50% du budget est constitué des revenus directs ou indirects du diamant n'échappe pas non plus à ce reproche. Il ne semble pas y avoir une politique d'investissement par le diamant dans la Province diamantifère.

A. du réseau routier et ferroviaire et transport en commun :

Le réseau routier dans les villes du Kasai oriental est très défectueux. Le nombre des routes asphaltées reste faible. La menace d'érosions est quasi permanente.

La faiblesse du réseau routier asphalté n'a pas empêché, dans la ville de Mbuji Mayi, le développement du transport en commun d'une qualité supérieure à celui de Kinshasa. Il en est de même des moyens de transport entre les différentes villes et cités de la Province, c'est-à-dire entre MbujiMayi- Miabi- Mwene Ditu- Ngandajika- Kabinda, etc.. Les véhicules assurant le transport en commun sont importés d'Asie et particulièrement de Dubaï, centre commercial important d'Emirats Arabes Unis qui entretient des rapports commerciaux très étroits avec la Province du Kasai Oriental. La gare de Mwene Ditu est devenue à cette fin, un point focal et douanier important où s'entassent les produits importés et destinés à la Province, grâce au réseau ferroviaire de la Société Nationale de Chemin de Fer Congolais(S.N.C.C.) aujourd'hui dans un état défectueux.

Enclavée au centre du Congo-Kinshasa, à environ 5.000 Km de Dubaï et 1.000 km de la capitale Kinshasa, Mbuji Mayi, la principale ville du Kasai, capitale mondiale du diamant industriel a, depuis trois ans, réorienté ses circuits commerciaux vers cet eldorado des produits asiatiques bon marché. Véhicules neufs ou d'occasion, appareils électroménagers, carburants et lubrifiants, textiles et même les produits vivriers venant de Chine, de Corée, de Malaisie, de Singapour, du Japon... font la joie des consommateurs de Mbujimayi. Les taxis sont pratiquement tous des véhicules neufs avec conduite à droite. Dans les

rues, ils ont remplacé les épaves importées d'Europe qui, autrefois faisaient office de moyen de transport. “ Les produits venant de Dubaï coûtent parfois deux fois moins cher que ceux provenant d'Europe via Kinshasa. Le transport des marchandises de Dubaï à Mbuji Mayi par voies maritime et ferroviaire en passant par la Tanzanie et la Zambie est moins coûteux que le transport aérien ”à partir de Kinshasa.

Les commerçants mettent en avant les facilités d'obtention du visa, la durée d'acheminement des produits plus courte, la variété des biens vendus hors taxe. Pour faciliter les formalités, des agences de fret installées à Dubaï ont ouvert des antennes à Mbuji Mayi. En 2 à 7 jours, elles arrivent à obtenir pour leurs clients des visas d'entrée dans les Emirats. Aller en France, en Belgique ou aux Etats-Unis est autrement plus difficile. “ Les commerçants Kasaiens sont obligés d'aller à Kinshasa, à 1000 km de là, pour obtenir un visa dans les ambassades de ces pays. Et depuis les attentats du 11 septembre 2001, rien n'est sûr même si on a toutes les garanties financières. Pour y faire de “ bonnes affaires ”, les commerçants estiment qu'il faut disposer d'un minimum de 20 000 dollars. “ A défaut d'avoir de gros moyens, explique l'un d'eux, certains se regroupent pour réunir une somme assez importante qu'ils déposent auprès des agences de fret qui leur acheminent les marchandises commandées ”.

B. Du réseau téléphonique :

Avant l'année 1994, année qui a vu le développement accéléré de la téléphonie cellulaire avec l'implantation des sociétés multinationales comme Celtel et Vodacom, seul le quartier résidentiel du centre de la ville de Mbuji Mayi, appelée ville Miba était couvert par le réseau

téléphonique. Le reste de la ville et en fait de la Province était coupé du monde. Aujourd'hui, la situation a radicalement changé de sorte que presque toutes les cités et les grandes carrières de diamant sont reliées grâce au réseau de la téléphonie cellulaire de Celtel ou de Vodacom.

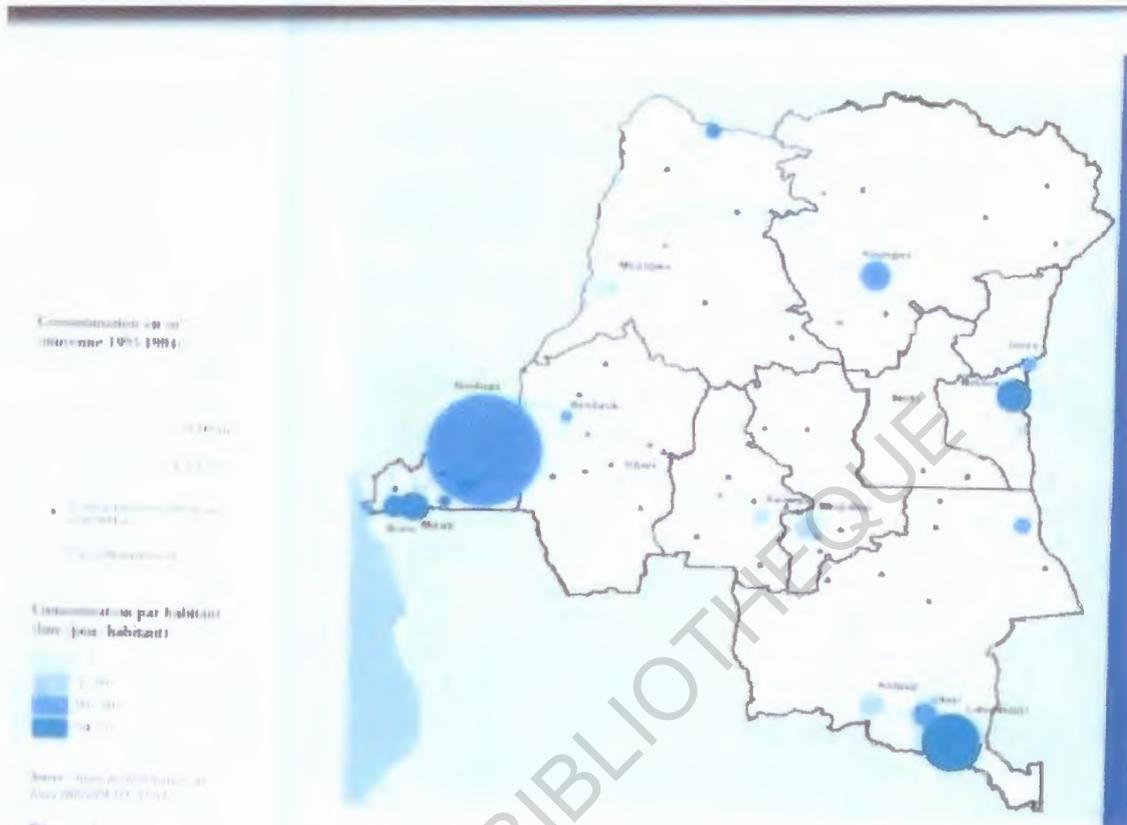
C. Des infrastructures éducatives et sanitaires :

Au point de vue des infrastructures éducatives, la Province du Kasai Oriental semble être défavorisée. Cela tient à la fois à des raisons historico-coloniales et ethno-politiques. La ville de Mbuji Mayi n'a pas été conçue, dans la logique coloniale, pour devenir une agglomération urbaine importante mais plutôt un centre d'exploitation des minerais de diamant. Les écoles qui y furent érigées étaient donc, en nombre trop limité. Les pouvoirs publics semblent moins présents dans le secteur éducatif de la Province. La plupart d'écoles que compte la Province aujourd'hui sont créées par les particuliers, diamantaires et non diamantaires. Les écoles privées étant devenues pratiquement des établissements commerciaux très lucratifs.

D. De la consommation d'eau et d'électricité :

Carte n°1 Consommation d'eau au Congo- Kinshasa.

Carte n°1 Consommation d'eau au Congo- Kinshasa.



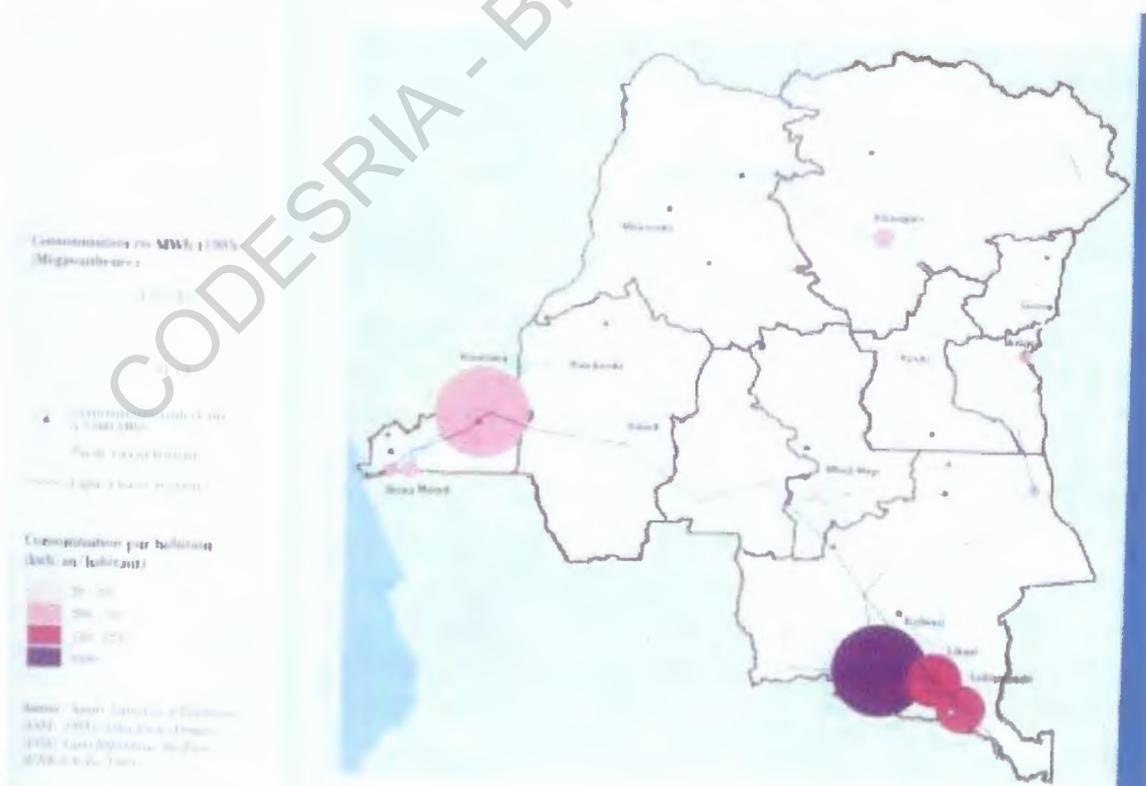
Source : Dossiers de l'Adie

La politique nationale en matière d'approvisionnement en eau et en électricité repose au Congo-Kinshasa sur deux sociétés d'Etat ayant, en vertu de la législation nationale, le monopole dans ces deux secteurs : La régie des eaux (REGIDESO) pour le secteur d'eau, la Société Nationale d'Electricité (S.N.E.L.) pour le secteur de l'énergie électrique. La situation de monopole crée des désagréments sérieux aussi bien à la Province qu'à la ville de Mbuji Mayi qui ne saurait se doter des industries et des petites et moyennes entreprises en l'absence de l'énergie électrique. La Province du Kasai Oriental ainsi que la ville de Mbuji Mayi restent donc à la merci de ces deux sociétés d'Etat.

En ce qui concerne le secteur de l'eau potable, la grande partie de la population n'a pas accès à l'eau potable distribué par la REGIDESO.

Cette carence est due à plusieurs facteurs notamment le manque de l'énergie électrique, la vétusté des équipements, l'extension rapide des agglomérations urbaines, l'insuffisance des produits chimiques, etc. Ainsi la population recourt-elle de plus en plus à l'approvisionnement de l'eau de source et aux puits forés. Sans doute, il se développe en rapport avec l'absence de l'eau potable un commerce de vente d'eau en bidons de cinq ou de dix litres dans les villes de la Province. Il s'agit d'une eau impure souvent à l'origine de plusieurs maladies locales. En substance, en dépit du fait que la Province est suffisamment riche en eaux douces et que la ville de Mbuji Mayi soit entourée de plusieurs sources d'eaux, la consommation par habitant, si l'on s'en tient aux chiffres de l'Adie, est largement inférieure au besoin journalier de vingt litres par personne et par jour telle que fixée par le PNUD.

Carte n°2 Consommation d'électricité au Congo-Kinshasa



Source : Dossiers de l'Adie

En ce qui concerne la consommation en électricité dans la province, la ville de Mbuji Mayi est la seule à être approvisionnée à partir d'une centrale hydroélectrique : le barrage hydroélectrique de Tshala dont la grande partie du courant produit est préalablement destinée à la production industrielle du diamant et le reste aux besoins électriques de la cité urbaine de la Miba. Le reste de la ville de Mbuji Mayi vit sans approvisionnement électrique à défaut d'être sporadiquement approvisionné par des petites centrales thermiques de la S.N.E.L. fonctionnant au moyen des carburants, denrée disponible mais chère dans la ville de Mbuji Mayi et dans la Province du Kasai Oriental. Dans la Province du Kasai Oriental, la grande partie des centres urbains n'a pas de raccordement à l'électricité. Cette absence de l'énergie électrique a empêché l'éclosion d'une petite industrie de transformation et le développement d'un artisanat sémi-industriel. Les rares sociétés présentes comme des sociétés de communication se sont dotées de leur propre système de production d'électricité. Pendant ce temps, la majorité des ménages n'utilise pas l'électricité mais bien le bois pour les besoins domestiques.

IV.2. LE DIAMANT ET LA CREATION D'EMPLOI

La Miba joue un rôle essentiel dans tous les secteurs de la vie de la province du Kasai Oriental. Cette entreprise dispose d'un personnel de plus de 5000 travailleurs et passe de ce fait pour le premier employeur dans la Province.

La Sengamines est la deuxième société. Elle compte plus de mille employés dont une partie est constituée des cadres de la Miba. Le diamant exploité artisanalement ne crée pas d'emplois substantiels dans la ville de Mbuji Mayi, tel est le constat dressé par l'association des diamantaires du Congo.

Dans les carrières de diamant, ce secteur emploie plusieurs milliers de creuseurs qui doivent attendre plusieurs jours de travail avant de toucher aux premiers billets verts si les puits de diamant s'avèrent lucratifs. Dans bien des cas, cette rémunération est soumise aux aléas de la chance. Nombreux sont les creuseurs qui travaillent durablement durant des longs jours pour un résultat très dérisoire, c'est dire qu'après 10 à 15 jours de travail, il y a des creuseurs qui ne gagnent que moins de 10 dollars. Voilà qui amène un grand nombre d'entre eux à recourir aux « Donateurs de chance ».

Autour des carrières de diamant opère un nombre assez élevé de négociants. Les uns agissent pour leur propre compte, les autres sont à la solde des expatriés, clients préférés des creuseurs pour les prix jugés intéressants qu'ils proposent. C'est donc une guerre à laquelle se livrent nationaux et expatriés sous couvert des négociants locaux à la recherche

des gemmes. Cette forte concurrence précipite les négociants locaux dans une sorte de chômage déguisé.

Au niveau de la ville de Mbuji Mayi où sont installés les comptoirs d'achat des diamants, le constat est le même, le secteur du diamant artisanal n'a pas des retombées significatives sur l'emploi dans ce centre urbain. La loi prévoit qu'un comptoir d'achat de diamant doit avoir comme personnel au moins dix acheteurs. Et ici, de cette dizaine d'acheteurs, la moitié est constituée des sujets expatriés ayant acheté la carte d'acheteurs au ministère des mines à Kinshasa. La carte d'acheteur est annuelle et se renouvelle en début de chaque année.

Par ailleurs, les structures qui encadrent l'exploitation du diamant sont en grande partie concentrées dans la capitale où elles ont créé plusieurs milliers d'emplois.

- la direction des mines
- la direction de géologie
- la direction des investigations
- la Cellule technique de Coordination et de Planification Minière (C.T.C.P.M)
- le centre d'évaluation et d'expertise et de certification des substances minérales précieuses (C.E.E.C.)
- le Service d'Assistance et d'Encadrement du Small Scale Mining (S.A.E.S.S.C.A.M)
- le Cadastre Minier (C.A.M.I)
- etc.

IV.3. L'EXPLOITATION DU DIAMANT ET LA SCOLARISATION



Portrait des enfants impliqués dans la production du diamant dans les mines de Boya.

La croissance démographique rapide au Kasai Oriental et particulièrement dans la ville de Mbuji Mayi n'a pas occasionné une augmentation proportionnelle de structures éducatives. Le développement du secteur privé éducatif est plus ou moins important, mais il est loin de résorber l'énorme déficit d'alphabétisation. Le taux d'alphabétisation reste très faible.

L'exploitation artisanale du diamant a porté un coup d'arrêt à la scolarisation juvénile et provoqué en revanche le rajeunissement de l'âge au mariage. De même, l'accès rapide aux ressources financières a facilité l'autonomisation juvénile, beaucoup d'enfants ayant réussi à arracher leur

autonomie financière et même résidentielle. La main d'œuvre infantile est très abondante comme cela transparaît sur l'image ci-dessus.

Les chiffres suivants renseignent mieux sur la question :

Tableau n°12. Statistiques sur l'enseignement primaire/ Année Scolaire 2003-2004

Entités Administratives	Nombre d'écoles	Nombre d'élèves	
		Filles de et	Garçons
Ville de Mbuji Mayi	374	725.428	287.936
District de Tshilenge	331	115.946	39.469
District de Kabinda	1.119	311.203	113.020
District de Sankuru	758	144.756	64.748
Total Province	2.582	1.297.333	505.173

Source : D.S.R.P.

Tableau n°13. Statistiques scolaires pour le niveau primaire / Année scolaire 2003- 2004

	Nombre d'école	Nombre de classes	Nombre d'élèves		Nombre d'enseignants	
			Filles et Garçons	Filles	Hommes	Hommes
Ville de Mbuji Mayi	247	1985	101.553	47955	2176	332
Sous division de Mbuji Mayi I	149	1526	52974	23044	696	158
S/D Mbuji Mayi II						
Total	36	3.611	154.427	70099	2862	490
District de Tshilenge	113	912	37.425	13891	703	108
S/D de Tshilenge	61	772	24013	920	548	61
S/D de Katanda	60	577	18593	6822	336	39
	63	501	18487	5604	408	30

S/D de Miabi	34	291	17519	3232	185	21
S/D de Kabeya						
Kamwanga						
S/D de Lupatapata						
Total	331	3.053	116.037	39469	2180	259
District de						
Kabinda	302	1.708	72489	21109	1658	336
S/D de	215	1.324	37760	5573	1207	246
Kabinda	220	1.455	53453	16677	1808	380
S/D de						
Ngandajika	110	1.585	80949	30775	574	121
S/D de Mwene						
Ditu Nord	42	729	25307	10966	94	20
S/D de Mwene	202	260	6625	2220	225	35
Ditu Sud						
S/D de Kamiji						
S/D de Lubao						
Total	1091	7.061	276583	87.320	5566	1138
District de						
Sankuru	194	1.327	42975	20126	1025	302
S/D de Katak						
Komba	137	837	16669	7125	802	35
S/D de Kole	210	1.428	45515	19657	1026	402
S/D de Lodja	95	595	13845	6739	551	44
S/D de Lomela	80	514	16537	7552	490	24
S/D de Lubefu	42	290	13376	6169	252	38
S/D de						
Lusambo						
Total	75	4.991	148.917	67368	4146	845
Total	2.576	18.716	695.564	264.256	14.754	2.732

Source : D.S.R.P.

**Tableau n° 14 : Statistiques scolaires pour le niveau secondaire
Année scolaire 2003- 2004(District de Tshilenge et Ville de Mbuji
Mayi)**

	Nombre d'école	Nombre de classes	Nombre d'élèves		Nombre d'enseignants	
			Garçons et Filles	Filles	Hommes	Femmes
Ville de Mbuji Mayi	107	991	42.198	18125	1315	98
Sous division de Mbuji Mayi I S/D Mbuji Mayi II	39	295	23099	2805	557	91
Total	146	1286	65.247	20930	1872	189
District de Tshilenge	28	193	19940	1277	222	53
S/D de Tshilenge	15	101	11298	738	189	33
S/D de Katanda	16	103	5956	389	70	14
S/D de Miabi	16	68	9850	642	109	29
S/D de Kabeya Kamwanga S/D de Lupatapata	05	19	3501	229	45	04
Total	77	484	50095	3275	635	133

Source : D.S.R.P.

IV.4. EXPLOITATION DU DIAMANT ET ENVIRONNEMENT

Le diamant exploité industriellement et artisanalement dans la Province du Kasai Oriental occasionne plusieurs dégâts écologiques aux conséquences incalculables sur la vie des populations rurales et urbaines.

IV.4.1. Des trous non bouchés

L'exploitation du diamant qu'elle soit artisanale ou industrielle nécessite de creuser des puits. Les sites ayant fait l'objet d'exploitation artisanale du diamant (surtout) sont aujourd'hui dans un état de dénivèlement physique et de dévastation qui les rendent sinon humainement inhabitables, du moins, réparables aux coûts exorbitants. Nous ne voyons jusqu'à ce jour aucune politique publique se mettre en place pour la réhabilitation de ces lieux. Les dégâts les plus dangereux sont trouvable dans les carrières où l'on trouve essentiellement les « majimba ». Ce type de puit a nécessité de creuser dans deux directions : d'abord verticalement et puis horizontalement. Voilà qui rend ces lieux infréquentables en raison des dangers d'éboulements dus à la déstructuration du sol.

Dans le village de Tshitenga, village aujourd'hui en disparition continue suite à l'activité d'exploitation artisanale de diamant, les populations riveraines des carrières de diamant ont dans la plupart des cas rejoint la métropole « Mbuji Mayi » après s'être rendue compte des dangers que représentent l'avenir de leurs communautés face aux « majimba » dont le creusage a, dans sa phase horizontale, atteint les dessous des habitations autochtones. Dans tous les cas, le bouchage des

trous même dans les sites où le « Tshina » prédomine doit se faire aussi rapidement que possible pour éviter d'occasionner d'autres dégâts plus néfastes. Car, les sites ayant fait l'objet d'une exploitation à une très large échelle sont écologiquement très détruits. Il s'agit entre autres des mines de Boya, de Lwamuela, de Bakwa Bowa, de Tshitenga, de Bakwa Tshimuna, etc.

IV.4.2. Des érosions

Les destructions sur lesquelles nous venons de nous étendre ont occasionné d'énormes dégâts aussi bien en milieux urbains qu'en milieux ruraux. Les villages riches en diamant ne sont rien d'autre que des ruines de l'exploitation des pierres précieuses. Les puits ont été creusés et n'ont jamais été remblayés. Cette situation est à l'origine de plusieurs érosions aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

Mbuji Mayi est la ville la plus érodée du pays. Elle compte plus de 150 grandes érosions. Ces érosions s'attaquent aux routes et aux habitations. Il n'existe pas encore de service public de lutte contre les érosions dans la Province. Les sacs remplis de sables et jetés sur la voie routière constituent le moyen le plus usité par la population pour lutter contre ce fléau. Mais cette lutte est individuelle et n'est donc pas coordonnée pour produire des bons résultats.

IV.4.3. La pollution des rivières

Les trois rivières qui quadrillent la ville de Mbuji Mayi ainsi que d'autres cours d'eau qui jalonnent les villages environnant les carrières de diamant sont abondamment utilisés pour le lavage des graviers. Cette affectation des rivières à des fins d'exploitation du diamant a occasionné la disparition des ressources halieutiques. La pêche comme activité vitale a totalement disparu de sorte que les poissons consommés localement viennent du Katanga (poissons salés et fumés) et de Kinshasa (poissons frais importés).

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE V :

ILLUSION DES RICHESSES OU RICHESSE D'ILLUSIONS.

La première idée encrée dans l'imaginaire des « Kasaiens », c'est qu'ils sont naturellement riches. Cependant, cette richesse n'a pas qualitativement modifié la vie des communautés locales. C'est bien là, la difficile leçon tirée de l'exploitation du diamant qui, dans le concret, n'engendre pas de développement. Les raisons sont nombreuses mais les principales sont les suivantes :

V.1. LES VICISSITUDES DE LA DECENTRALISATION

Le régime Mobutu doit sa longévité à plusieurs facteurs notamment la centralité du système politico administratif. C'est pendant son règne qu'apparaissent les premiers germes de destruction de l'Administration de l'Etat. En 1967, les territoriaux à tous les niveaux deviennent des dirigeants du M.P.R. Le militantisme comme critère d'engagement, de cotation et de promotion est consacré. C'est l'âge de l'institutionnalisation du M.P.R. qui a pesé de tout son poids dans l'organisation des entités décentralisées. Ce parti se mêlait sans limites de toutes les questions locales s'estimant hiérarchiquement au dessus des autres organes des entités décentralisées.

Après la fin de la guerre du Shaba, le président Mobutu annonce la décentralisation économique régionale dans son discours du premier juillet 1977. Peu après, devant le conseil exécutif, c'est-à-dire le

gouvernement, son discours du 4 février mit fin à cette attente. Et pourtant, l'ouverture politique était perceptible avec des élections législatives organisées en 1977 à l'issue d'un scrutin aux suffrages universels dans le cadre du M.P.R. Il a fallu attendre l'année 1982, sous l'impulsion de Monsieur Vundwawe Te Pe Mako alors commissaire d'Etat à l'Administration du territoire, pour voir le président fondateur prendre l'ordonnance n° 82/006 créant en 1982 les entités administratives décentralisées.

Il faut donc remarquer que cette ordonnance n'a pas eu un impact significatif sur la vie socio économique des entités décentralisées. Au Kasai Oriental, l'activité de l'exploitation artisanale du diamant n'a pas eu d'effet attendu. On comprend aisément la raison, ce que le pouvoir Mobutu a prétendu instaurer une administration décentralisée dans un système politique beaucoup trop centralisé marqué par le parti unique et le régime présidentieliste.

La décentralisation sous la deuxième république n'a été qu'un déplacement du centre d'exécution vers les régions. Toute décision était de la compétence des organes centraux. Même dans leur fonction d'exécution, les entités décentralisées devaient s'en référer au pouvoir central pour obtenir les ressources, ce qui entraînait leur latitude discrétionnaire dans la mise en œuvre des programmes et accentuait leur dépendance à l'égard du centre¹.

Il y a lieu de reconnaître que la pratique de la décentralisation n'a pas pris en compte l'intérêt de la province, éloignant de plus en plus les

¹ Tshimanga Kabeya, la décentralisation administratives au Congo-Kinshasa, mémoire de licence en Sciences Politiques, Université de Kinshasa, 2001- 2002, p.54.

centres de décision et leurs lieux d'exécution. Dans ces conditions, il a été difficile de réaliser un développement à la base, car, il n'y a pas de développement que si celui-ci est soutenu à la base, c'est-à-dire, qu'il est autogéré en favorisant une participation massive des populations visées au point qu'elle se met au centre de l'œuvre de développement.

Ce phénomène observé a fait des villages environnants des simples containers des puits de diamant, mieux des lieux d'extraction des gemmes qui seront désertés après dégâts écologiques jamais remis en état. Si Mbuji Mayi souffre atrocement de la pseudo décentralisation, les villages riches en diamant se meurent et, sont durement frappés par l'exode rural et donc menacés de disparition.

Toute la production de diamant du Kasai Oriental prenait le chemin de Kinshasa sans qu'une rétrocession ne soit envisagée par les autorités centrales. Et pourtant, la province ne doit son existence qu'aux minerais de diamant. Elle en est jusque-là privée. Sous le gouvernement Mulumba Lukoji, il avait été autorisé une rétrocession qui a été vite supprimée pour des raisons des difficultés de la Miba, mais les vraies raisons étaient politiques.

V.2. LA FAIBLESSE DE LA BOURGEOISIE LOCALE

L'exploitation artisanale du diamant a fait émerger une classe moyenne au Kasai Oriental. On ne trouve pas des très grands riches. Un des responsables du comptoir Kasai wa Balengela estime que la ville de Mbuji Mayi est tenue par plus ou moins dix mille personnes disposant chacun de 100.000 à 1000.000 de dollars de chiffre d'affaire, il s'agit plus

d'une petite bourgeoisie locale essentiellement Luba. Elle a la particularité de s'être construite à partir du diamant. On trouve aussi des hommes d'affaire dans le secteur du petit commerce, essentiellement des importateurs des produits manufacturés d'Asie et de l'Afrique du sud auxquels s'ajoutent des petits commerçants des produits vivriers achetés au Kivu, au Katanga ou encore importés de la Tanzanie, du Zimbabwe et de la Zambie. Bien de commerçants oeuvrant aujourd'hui dans le secteur du commerce ont eu leur début comme négociants de diamant. Ce marché étant soumis à plusieurs aléas, ils se sont reconvertis dans d'autres secteurs et principalement le petit commerce.

Les riches du diamant peuvent être regroupés en trois catégories :

- les agents de la Minière des Bakwanga qui travaillent au service de triage de diamant : En dépit du système de contrôle sophistiqué, ces agents réussissent de temps à autre avec la complicité de leur chefs ou des policiers des mines à subtiliser les pierres de valeurs ou à les cacher dans la concession pour les récupérer dans d'autres circonstances. Plusieurs cadres de direction, de collaboration et même d'exécution entretiennent le vol des gemmes au centre de triage de la Miba. Les caméras de contrôle sont brouillées avec la complicité d'un vaste réseau enraciné dans le vol. Le nombre des personnes enrichies par ce procédé est assez important et renseigne sur le grand réseau de fraude qui prend origine à partir des agents de la Miba avant de s'étendre aux personnes extérieures. Ces pierres produites par la MIBA sont rapidement acheminées dans les comptoirs d'achat de diamant pour y être vendues. Elles sont ainsi comptabilisées dans les statistiques de la production artisanale par le jeu de fraude. Ces cas de vols passent généralement inaperçus. Cependant, quelques cas restent très flagrants. C'est le cas du vol d'une quantité de diamant énorme

estimée à 1782 carats dans la nuit du 03 au 04 avril 2001 sous le mandat de Jean Charles Okoto Lola Kombe.

- les négociants de diamant. Il convient de relever le fait que la situation sociale des creuseurs de diamant est beaucoup plus misérable. Par contre, comparée aux creuseurs celle des négociants est moins dramatique. Il est admis ici qu'un creuseur qui fait un bond qualitatif devient négociant. Ces négociants sont très nombreux et il devient difficile de distinguer ceux qui travaillent pour leur propre compte de ceux qui roulent pour le compte des expatriés, détenteurs des comptoirs.
- les agents de l'Etat. Il s'agit essentiellement des militaires et des personnalités politico-administratives et coutumières.

Il y a certainement une classe moyenne faite de ces trois catégories d'acteurs. Cependant, on ne rencontre pas des très grands riches. L'affaire du diamant appelé Ngoy Kasanji a révélé cette faiblesse de l'élite économique de la Province qui a eu difficile à réunir cinq millions de dollars pour acquérir la pierre. Ce montant n'a pu être réuni qu'à la suite d'une mise en commun des parts d'une quarantaine de négociants locaux qui, pour ce faire, ont vendu leurs biens meubles et immeubles.

V.3. LE REGIME D'INTERDICTION

Depuis l'époque coloniale, le législateur belge avait inventé ce qu'on appelait zone A, c'est à dire, les zones riches en minerais et par conséquent interdites d'accès aux expatriés et de lotissement aux congolais. Déjà à cette époque coloniale, cette interdiction préalablement destinée à protéger ces régions contre l'envahissement et les pillages des ressources naturelles par les étrangers et les nationaux avait empêché la diversification des investissements dans ces milieux de sorte que le diamant était la seule activité d'envergure chez les Bakwanga. Cette politique a continué pendant toute la période post-coloniale. La conséquence notable est que cette partie de la province ne pouvait pas accueillir des investissements étrangers nécessaires à la dynamisation de l'économie locale, voilà qui complique l'équation au moment où l'investissement intérieur est insignifiant. Aujourd'hui, la province du Kasai Oriental est celle qui a connu l'explosion démographique la plus élevée mais en revanche elle possède un nombre très réduit d'expatriés. La faiblesse de l'entreprenariat local et de l'investissement intérieur a plongé l'économie provinciale dans le marasme économique. Les rares expatriés qui y viennent après avoir obtenu la carte de travail d'étranger du secteur minier artisanal exercent dans le secteur du diamant. L'accès à la province est soumis aux conditions beaucoup plus difficiles qui ont fini par dissuader les investisseurs sérieux. Le décret-loi 0030 du 14 août 1995 portant institution de la carte de travail d'étranger du secteur minier artisanal, décret n'ayant jamais fait l'objet d'une publication au journal officiel, précise en son article 2 que « la carte de travail du secteur minier artisanal est destinée à tous les expatriés prestant leurs services dans les comptoirs d'achat des substances minérales précieuses. Le détenteur de

cette carte qui vaut aussi sauf-conduit est autorisé, sans autres formalités, à séjourner et à circuler dans les zones minières »¹. Si Mbuji Mayi, aujourd'hui grande métropole démographique, doit devenir un pôle industriel important dans la région, les portes de la ville doivent être largement ouvertes aux investisseurs étrangers. L'interdiction d'accès dans les zones minières pour les provinces riches en diamant a défavorisé la Province du Kasai Oriental sur le plan d'investissement au point qu'elle accuse un grand retard par rapport à d'autres Provinces minières du Pays.

V.4. LES INCONGRUITES DE LA LEGISLATION MINIERE

Les ressources minières sont actuellement régies par deux textes essentiels : la loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant code minier et le décret n° 089/2003 portant Règlement Minier.

On reproche au code minier son caractère trop libéral. Il semble bien qu'il ait été dicté par les bailleurs des fonds extérieurs (Banque mondiale, Fond monétaire international...). Ainsi, constate-t-on qu'il est orienté vers la maximisation des recettes de l'Etat. Il ne favorise pas l'émergence d'une bourgeoisie locale.

Au niveau de la province, les opérateurs économiques de ce secteur estiment qu'il n'est pas un instrument de développement pour la province du Kasai Oriental. Le Conseil Provincial des Diamantaires, en sigle C.P.D., l'un des syndicats des diamantaires, trouve le code minier « extraverti et déséquilibré. Il accorderait plus d'avantages aux expatriés

¹ Lire le décret-loi 0030 du 14 août 1995 en son article 2

qu'aux nationaux (diamantaires). C'est par exemple le fait qu'il soumet les nationaux et les expatriés aux mêmes conditions d'agrément des comptoirs d'achat ». Ce code n'est pas jugé incitatif. Voilà qui explique le fait que sur une trentaine des comptoirs agréés en République Démocratique du Congo, un seul, le comptoir Kasai wa Balengela soit contrôlé par les nationaux.

La préférence pour le C.P.D serait par exemple qu'on prenne les mêmes principes que ceux qui sous-tendent la loi sur le commerce. Celle-ci interdit le petit commerce aux expatriés en plus d'autres conditions et cela protège les nationaux. Le C.P.D. affirme qu'avec le nouveau code minier, 80% de la production artisanale du diamant sont drainés vers les expatriés contre seulement 20% pour les nationaux. Par contre, le syndicat trouve le code favorable aux creuseurs, ces derniers ayant la latitude de vendre leurs diamants à qui ils veulent. Dans ces conditions, l'essentiel de la production artisanale converge vers les plus offrants, c'est-à-dire, les comptoirs tenus par les expatriés.

Il convient dans une certaine mesure de s'inspirer du code forestier actuel. Celui-ci institue la taxe sur la superficie. On trouve au niveau du code forestier des efforts pour la relance économique dans la période post-conflit. La République démocratique du Congo a engagé une réforme profonde de son secteur forestier. Celle-ci vise à protéger l'environnement et à promouvoir le développement socio-économique durable. Le nouveau code forestier de 2002 promeut une gestion participative des forêts en tant que patrimoine public du peuple congolais. Il introduit des innovations pour que la forêt, notamment l'exploitation du bois, contribue mieux à la lutte contre la pauvreté, à savoir :

- 40% des recettes de la taxe de superficie sont destinés aux entités locales décentralisées (Provinces et Territoires) pour des infrastructures d'intérêt collectif¹.
- les exploitants forestiers sont tenus de convenir avec les villages riverains de leurs concessions des « cahiers de charges » qui fixent des travaux et services d'intérêt collectif qu'ils s'engagent à réaliser².
- les communautés rurales se voient reconnaître le droit de gérer directement les forêts dans le cadre de « concessions des communautés locales »³.

Ces réformes dans le domaine de l'exploitation forestière sont récentes, il est vrai, mais elles ont le mérite de tenir compte des communautés locales, mieux de l'autochtonie, dans l'exploitation des ressources naturelles. D'ailleurs, elles se mettent progressivement en œuvre dans le cadre de l'Agenda Prioritaire du secteur forestier et du Programme global de Réformes Economiques. Cet agenda de relance est soutenu par les partenaires au développement dont la Banque Mondiale. Visiblement, la protection de la forêt semble devenir un cheval de bataille pour les bailleurs de fonds occidentaux avec les changements climatiques que l'on observe partout dans le monde et le réchauffement de la planète du à la mauvaise utilisation des ressources. Le Congo-Kinshasa disposant de $\pm 10\%$ des réserves mondiales des forêts, le code forestier a, dans son essence, un arrière plan conservatiste.

¹ Cette disposition découle de l'article 122 du code forestier.

² Cette disposition que l'on peut lire à l'article 89 du code forestier donne à la population la possibilité d'exiger d'exploitants forestiers un certain nombre de choses à réaliser pour le compte de la communauté.

³ Cette disposition est à lire à l'article 22 du code forestier.

Si le code forestier met les communautés locales au centre de l'œuvre d'exploitation des ressources naturelles, le code minier est au contraire très muet, il semble plutôt être orienté vers la maximisation des recettes de l'Etat et vers une trop grande libéralisation de l'exploitation minière au Congo-Kinshasa. Alors que la taxe sur la superficie est partagée entre Kinshasa et les entités décentralisées en ce qui concerne le code forestier, le code minier instaure un droit superficiaire annuel par carré. Au terme de l'article 198 du dit code « il est perçu des droits superficiaires annuels par carré sur chaque titre minier ou de carrières délivré, au profit du cadastre minier qui en rétribue une quotité aux services du Ministère des mines chargés de l'administration du présent code ».

Le code minier a assoupli et accéléré la procédure en matière de l'obtention de permis d'exploitation, notamment par l'institution du cadastre minier, organe chargé d'administrer le droit minier et de carrières. Il est doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Son existence ayant été exigée par les bailleurs de fonds, le Cadastre minier est largement subventionné par les bailleurs de fonds extérieurs.

V.5. LA THESAUROISATION

Depuis les années 1990, les transactions des diamants même les plus petites se font en monnaie étrangère, c'est-à-dire en dollars. Ce qui permet aux négociants et autres détenteurs des grosses sommes d'argents de détenir les devises étrangères dans les petites valises sans attirer la curiosité de la population.

L'argent du diamant n'est pas logé dans les banques. Il échappe au contrôle des structures étatiques. Il est thésaurisé. Et cela est consécutif à plusieurs facteurs :

- la méfiance développée vis-à-vis des rares institutions bancaires existantes dans cette ville. La ville de Mbuji Mayi paraît donc la deuxième ville du pays au point de vue de l'importance démographique (elle compterait environs trois millions d'habitants), et au point de vue de l'importance de la masse monétaire qui y circule. Non contrôlées par les circuits officiels, ces masses monétaires en circulation dans la province sont gardées dans les maisons d'habitation et n'ont pas un impact significatif sur l'économie de la province.
- la commercialisation du diamant exige des négociants de disposer de l'argent à tout moment. Les longues formalités bancaires et la difficulté de disposer dans l'immédiat des frais sollicités constituent un obstacle dissuasif.
- la faiblesse de l'Etat congolais.

V.6. LES PRATIQUES FONCIERES A L'OMBRE DU DROIT

L'accès à la terre est une question qui tient à la vie et à la survie des populations locales. Servant à plusieurs fins, son utilisation est devenue source des conflits, de discrimination et de différenciation sociale. En République démocratique du Congo, on distingue selon leurs origines, deux types de conflits fonciers en rapport avec la question foncière :

1. ceux issus des terres à usage agricole et pastoral. Ils opposent souvent allogènes et autochtones, pasteurs et agriculteurs, pouvoirs coutumiers

et pouvoir central, etc. Ils sont généralement d'une grande complexité et peuvent dégénérer en conflits entre communautés. Les conflits entre Lendu (agriculteurs) et Hema (éleveurs) en Ituri ne s'expliquent qu'à travers la lutte pour l'accès et le contrôle des terres qui oppose une communauté désireuse des terres vastes pour les pâturages du bétail et une autre agricultrice, apparemment victime sur ses plantations des extravagances pastorales de cette première. Chaque communauté s'organise alors en milices pour la défense de sa terre, ce qui dans cette contrée, paraît une des principales causes de l'avènement des milices armées et partant de l'insécurité.

2. ceux issus des terres soumises à l'exploitation forestière et minière. Ils opposent les sociétés exploitantes aux autochtones, car, la terre, institution sacrée est, dans l'entendement autochtone, inaliénable. Il existe une identité de nature entre la communauté du sol et celle du sang. Le lien vital qui lie l'homme à la terre est le même que celui qui le lie à ses ancêtres et à ses descendants. La terre appartient à la fois aux vivants et aux morts de la Communauté ; les richesses qu'elles recèlent aussi. Si ces premiers ont accès facile aux ressources foncières et minérales dans l'entendement autochtone, ils auront tendance à les préserver et à y investir durablement, par contre, leur contrôle par les entreprises exploitantes extérieures et autres prédateurs ouvre généralement la voie aux pillages et destructions avec dégâts écologiques irréparables.

Le Kasai Oriental est une province dont l'économie repose essentiellement sur l'exploitation du diamant, pierre précieuse enfouie dans le sol, mieux dans le sous-sol. On comprend pourquoi l'affectation de cette terre détermine de façon décisive la nature des questions foncières qu'on y rencontre. Voilà qui fait de cette terre une richesse de

premier ordre. Ici, cette question prend une coloration très particulière surtout avec la libéralisation de l'exploitation du diamant, une libéralisation qui accorde moins de place à l'autochtonie et au foncier coutumier, et qui dans son mutisme ouvre la voie à l'intervention de plusieurs instances. Dans les milieux d'exploitation de diamant, l'ordre foncier découle d'une architecture reposant sur un dualisme fait :

- des régimes officiels définis par deux variables : celle de la propriété privée et celle de la domanialité de l'Etat. Ces régimes sont, le fruit de l'héritage colonial, des modifications de la législation nationale et des injonctions des bailleurs des fonds désireux de faciliter l'accès au marché foncier, surtout en ce qui concerne l'accès aux gîtes minières.
- des systèmes coutumiers dominants, présentement en mutation grâce à la fragilisation d'institutions coutumières à laquelle on assiste.

On observe de plus en plus une application à deux vitesses de la loi foncière et une diversification des modes d'accès à la terre autant par les pratiques locales, les coutumes que par les concessions de l'Etat. On voit émerger une pluralité d'acteurs et une diversité d'instances et d'arrangements locaux qui contribuent au contournement systématique de la législation foncière en vigueur.

Qu'il s'agisse des détenteurs des droits accordés par l'Etat ou par les institutions coutumières, les titres de propriété sont généralement remis en cause par les individus et les groupes aggravant l'équation de la compétence juridictionnelle entre instances étatique, coutumière et néo-coutumière.

Les contentieux fonciers datent de l'époque coloniale. Dans sa législation foncière, l'autorité coloniale belge avait décrété : « les terres

vacantes appartiennent à l'Etat ». Cette mesure a consisté à déposséder les autochtones congolais de leurs terres. Seulement, l'autorité coloniale prit le soin de distinguer le droit de propriété du droit d'occupation. Cette mesure controversée fera du seul Etat colonial propriétaire des terres et reconnaîtra aux autochtones un droit d'occupation sur une superficie représentant trois fois les terres à usage coutumier qu'ils habitaient, où ils avaient leurs plantations et leurs bétails. Les riches gisements de diamants furent découverts dans les terres d'occupation appartenant aux communautés des Bakwanga dans la province du Kasai. Cette découverte ouvrit la voie à plusieurs accords dont le non respect fait aujourd'hui l'objet des conflits d'une autre nature entre les représentants de ces communautés (chefs coutumiers) et les exploitants (Miba) minière de Bakwanga, société d'économie mixte constituée à 80% des capitaux de l'Etat et à 20 %des capitaux de la Sibeka, cette dernière étant une société belge proche de la « De Beers », la sud africaine « numéro un » mondial du diamant. Jusqu'en 1982, cette société minière à laquelle l'Etat congolais avait concédé un droit d'exploitation exclusif sur un périmètre de 5000 km² autour de la ville de Mbuji Mayi était la seule autorisée à exploiter industriellement le diamant en R.D.Congo.

Les accords entre la Miba et les populations autochtones étaient conclus en bonne et due forme par les deux parties contractantes. Selon une notabilité mukwanga ayant requis l'anonymat¹, ces accords reposaient sur un cahier de charge verbal prévoyant :

1. la construction des infrastructures éducatives.
2. un quota significatif à réserver aux Bakwanga pour toute embauche au sein de l'entreprise.

¹ Une grande notabilité des Bakwanga nous a donné ces informations avec comme condition de garder l'anonymat. Il craint pour sa sécurité.

3. la prise en charge, par la Miba, du grand chef des Bakwanga
4. la cession par la Miba de la cité appelée « Baudine I » aux autochtones après une durée d'activité de 50 ans.

Ce cahier de charge dûment conclu entre les représentants des populations locales et les exploitants miniers connaît une application difficile en raison d'une part de la plus grande attention portée par les pouvoirs publics à la Miba après l'effondrement de la Gecamines et d'autre part à l'absence d'une politique de développement à la base.

Quand on examine à fond ces quelques volets du cahier de charge, on se rend bien compte que seul le grand chef coutumier des Bakwanga continue à bénéficier des subsides en nature et en argent de la Miba. De même, la cité « Baudine 1 » qui aurait appartenu à ce jour aux Bakwanga est, en partie, occupée par les militaires des Forces armées congolaises, empêchant par ce fait, le respect des dispositions des dits accords.

Une autre société « La Sengamines » a obtenu par le jeu d'amodiation une concession qui regorge les réserves importantes de la roche primaire du diamant à Tshibwe, l'exploitation sur ce site a commencé depuis l'année 2000. Cette exploitation est à l'origine d'un grand conflit entre les autochtones (les Bena Tshiswaka) estimant avoir été spoliés et expropriés par cette société avec la bénédiction de l'Etat. Ils exigent qu'un cahier de charge, comme ce fut le cas de la Miba, soit rédigé par les autochtones et pris en compte par l'exploitant minier. La Sengamines a commencé l'exploitation des ressources naturelles sans concertation préalable avec les « Bena Tshiswaka », propriétaires coutumiers de la terre.

Dans tous ces conflits fonciers, l'Etat congolais semble jouer le jeu des sociétés exploitantes. Cette complicité plusieurs fois dénoncée par la société civile locale semble avoir inspiré le concepteur de l'actuel code minier. Les innovations apportées par le code minier sur cette question concernent la redevance minière dont 40% du montant perçu est rétrocédé à la Province. 15% de ce montant est cédé au territoire dont est issu le diamant alors que la Province conserve 25 %. Cette répartition est destinée à résoudre les problèmes de réparation ainsi que les multiples revendications découlant de l'exploitation industrielle des minerais. L'unique difficulté se situe au niveau de la rétrocession de la quote-part de la Province par Kinshasa.

Somme toute, l'inadéquation entre le droit foncier et les pratiques coutumières a toujours été à l'origine des conflits fonciers, conflits qu'il faut résorber non par décret mais par collaboration du local et du central, du coutumier et de l'étatique. Il y a à ce niveau, la nécessité d'une approche qui soit fondée sur la tradition et qui de là, s'élabore par un processus de concertation, de négociation et d'accords collectifs.

V.7. LA MILITARISATION DES CONCESSIONS MINIERES ET « LE PHENOMENE SUICIDAIRE »

Avec la libéralisation de l'exploitation artisanale du diamant en 1982, les creuseurs se sont rués par millier sur les anciennes concessions de la Miba caractérisées par des faibles épaisseurs des stériles (terrains de recouvrement) et des teneurs élevés qui se prêtaient à l'exploitation artisanale.

Après plusieurs années d'une exploitation artisanale intensive représentant environ 60 % de la production totale provenant de Mbujimayi et environs. Ces gisements faciles se sont épuisés, d'où une forte pression des creuseurs (jusqu'à 500 pers/Jrs) qui sont retournés à Mbujimayi pour se rabattre sur la concession industrielle de la Miba et de son polygone d'exploitation en particulier.

Ce phénomène constitue un réel danger pour la survie de la Miba. Pour endiguer ce phénomène, la Miba plus qu'avant est obligée de recourir aux forces de l'ordre dont la police nationale et l'armée étant donné que les colonnes des creuseurs sont généralement accompagnées des éléments incontrôlés et armés. On les appelle localement « Suicidaires ».

« Le phénomène suicidaire » témoigne de la complexité des réseaux qui apparaissent et disparaissent. En effet, les différentes guerres qui endeuillent le pays, ont fait apparaître d'autres formes de violences. La prolifération d'activités prédatrices et criminelles se manifeste par l'exploitation artisanale forcée du diamant dans les polygones de la Miba, domaine concédé par l'Etat et destiné à l'exploitation industrielle. Très protégé, ce domaine est quotidiennement pris d'assaut par les creuseurs encadrés par les éléments de l'armée nationale suréquipés, appelés localement « suicidaires ». Dans ce mariage de circonstance, les creuseurs assurent le transport des sacs de munitions, l'extraction et le triage des diamants. Les militaires ont la charge de déloger, après des combats meurtriers, leurs homologues de la police minière, gardiens des carrières de la Miba, permettant ainsi aux creuseurs l'accès aux riches gisements de forte concentration de la Miba. Une fois acquis, le butin est soumis aux règles de partage inégal au profit des officiers de l'armée, absents sur

terrain mais facilitateurs et planificateurs des opérations. Grâce à la guerre et à la violence qui en découle, le diamant permet aux militaires « de produire les dollars ». Cette question de la sécurité dans les concessions minières s'est posée avec beaucoup plus d'acuité pendant la guerre qu'il a plu aux autorités de la Miba et à l'Etat de recourir aux forces alliées pour sécuriser le polygone minier contre non seulement les creuseurs mais aussi les agresseurs.

Par ailleurs, il convient de signaler que la baisse de la production artisanale en dehors du secteur Miba frappe également les trafiquants et négociants du secteur de Mbujimayi à tel enseigne que ces derniers s'organisent en Cartel pour exercer une forte pression et même des menaces et chantages sur le personnel Miba afin que ces derniers puissent soutirer du diamant en leur faveur. Pour palier à cela, la Miba en ce qui concerne la protection du polygone minier, a réuni les moyens logistiques nécessaires et a sensibilisé les autorités militaires et étatiques pour la mise en place des équipes plus organisées et plus performantes capables de dissuader les bandes armées. Car, les gardes industrielles ne sont pas armées et sont traumatisées par des agressions directes envers le personnel minier et de sécurité de plus en plus nombreuses menaçant leur intégrité physique et la production de diamant à cause des fréquentes interruption du travail sur les chantiers pour cause d'insécurité. En ce qui concerne les unités de traitement, face à la faiblesse constatée des équipes nationales de sécurité qui assuraient la sécurité dans la centrale de triage à cause de différentes formes de pression évoquées ci haut et de la corruption dont ils font régulièrement l'objet, la Miba a mis à contribution la sécurité gouvernementale (ANR) et a fait appel à la sécurité extérieure (Overseas Security Services, en sigle " OSS "). Les résultats sont à ce jour probants. Cette sécurité humaine sera aux dires des

autorités de la société, progressivement renforcée par la sécurité impersonnelle ou électronique avec l'aide des firmes Sud africaines spécialisées dans la matière, en l'occurrence « Intervid » et « Securicor Gray » pour une protection électronique intégrée. Mais, les observateurs parlent d'un vol entretenu et se refusent de croire à une sécurité tous azimuts dans un délai bref.

V.8. LE DIAMANT ET LES CONFLITS ARMES

Le diamant n'est pas une marchandise ordinaire. « Il est un concentré de luxe et sa diversité le fait échapper à la banalisation de la distinction. Il a aussi des particularités qui lui confèrent un avantage pour les nouvelles technologies de la fin du siècle ». ¹ Dressé par François Misser et Olivier Vallée, ce constat est une justification de la lutte et de la guerre à laquelle se livrent les circuits clandestins et les opérateurs officiels pour le contrôle de ces gemmes.

Dans la marche pour la conquête de Kinshasa par les différentes rebellions, l'itinéraire est déterminé par les nécessités du contrôle des gîtes de diamant. Des villes de l'Est, on passe par la ville de Kisangani avant de prendre le chemin de Mbuji Mayi. L'important déploiement des troupes angolaises, zimbabwéennes et congolaises et du matériel militaire autour de la ville de Mbuji Mayi pendant la guerre du 02 août 1998 est à ce sujet très significatif. La course pour le contrôle du diamant a occasionné la militarisation des concessions minières, les affrontements avec les groupes concurrents et même le jeu d'alliances conjoncturelles. L'argent gagné dans ces conditions permet a permis à chaque groupe

¹ François Misser et Olivier Vallée, Les Gemmocraties, L'économie politique du diamant, Desclée De Brouwer, Paris, 1997, p.11

armé de soutenir l'effort de guerre et de consolider sa position politique, économique et militaire. L'accès des différents réseaux aux ressources naturelles et particulièrement au diamant a déterminé la durée, l'intensité et la violence des conflits, et, dépend donc, des rapports de forces en présence. Il s'est perpétré en dehors du cadre légal national de l'économie.

Convoité par les belligérants, rwandais et ougandais qui s'affronteront à Kisangani, et par les zimbabwéens qui forcent le gouvernement à obtenir, par le jeu d'amodiation, la plus importante réserve de diamant de source kimberlitique de la Miba, le contrôle des gîtes de diamant a été l'un des objectifs du conflit armé en République démocratique du Congo.

D'une part un montage militaro-affairiste dépouille la Miba des gisements de Senga Senga et de Tshibue au profit d'un consortium encore inconnu présenté comme appartenant aux zimbabwéens. D'autre part, le groupe sud africain De Beers qui contrôlait la grande partie du marché du diamant, s'est retrouvé aux abois avec le changement de régime, un régime qui semble avoir tiré les leçons de cette politique, si l'on se réfère à l'accord de partenariat conclu dernièrement entre le gouvernement congolais et le géant sud africain pour la création d'une société joint-venture dénommée « Société Kasaienne du diamant ». La nouvelle société dans laquelle la Miba contrôlerait 49% des parts et la De Beers 51% a reçu la mission d'exploiter les concessions minières de la Miba situées à Mweka, Tshikapa et Lwiza dans le Kasai Occidental.

Pendant ce temps, le nouveau code minier a facilité l'accès aux concessions minières de nombreux acteurs privés et publics au titre

d'exploitants sémi-industriels. Parmi eux, on retrouve seuls ou en actionnariat, les négociants congolais et étrangers, les anciens mercenaires, les compagnies bancaires et un bataillon d'opérateurs anonymes cachés derrière les hommes d'affaires congolais . Les oligarchies financières s'implantent sur cette logique de capture liée à l'économie de survie occasionnant un déchirement de l'Etat qui alimente le patrimonialisme local et le néo-colonialisme économique.

Ces évolutions plantent le décor d'une économie de guerre entretenue par les nationaux et les étrangers et convertie en un vaste espace de déploiement de la criminalité. Avec le diamant, la mondialisation libérale a provoqué l'explosion d'un marché de la finance hors la loi qui convie au rendez-vous du blanchiment d'argent sale la mafia transcontinentale, les réseaux criminels internationaux et les compagnies bancaires. Le rapport du groupe d'experts de l'ONU sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la R.D.Congo souligne le caractère planétaire des réseaux d'acteurs privés et publics impliqués dans l'exploitation et la commercialisation illicites des ressources naturelles de la R.D.Congo.

CONCLUSION

La réflexion et la discussion initiées par cette étude alimentent sous un angle nouveau la problématique fondamentale de l'être et du devenir des entités administratives décentralisées au Congo-Kinshasa. Elle invite à la compréhension et au diagnostic d'un univers local sur la base des pratiques sociales spécifiques.

Il s'agit très nettement d'étudier la province du Kasai Oriental non seulement comme lieu de production du diamant mais aussi comme celui de construction des rapports sociaux, économiques et politiques à partir de la bousculade qui part des acteurs individuels et institutionnels et affecte tout le corps social.

La ruée vers le diamant est véritablement un fait de société. Elle a des origines historiques, car dit-on, les Balubas connaissaient le diamant dans leur vie courante mais le destinaient à des fins non commerciales. Ils l'utilisaient au contraire comme parure. Cependant, les mutations et les transformations sociales observables dans la société congolaise ont amplifié son exploitation.

En dépit de son exploitation illicite et/ou licite, le diamant a permis à une population luba confrontée à plusieurs expulsions des provinces du pays, expulsions qui ont suivi le processus de décolonisation, de résister à la crise économique et sociale et, de se réinsérer dans la société.

L'instauration, par l'ordonnance-loi du 5 novembre 1982, de la libéralisation, de l'exploitation artisanale, de la libre circulation, de la commercialisation et de la libre exportation du diamant artisanal a donné une nouvelle dynamique dans la vie de la population et provoqué la généralisation de l'activité diamantifère dans la province du Kasai Oriental.

Cette disposition a permis à beaucoup de gîtes jusque-là abandonnées, de faire l'objet d'une exploitation artisanale par les creuseurs.

Le diamant produit artisanalement au Kasai Oriental passent par plusieurs mains et prend plusieurs destinations avant d'être acheminé à Anvers, à Tel-à-viv ou à Londres. Des creuseurs aux comptoirs d'achat, il y a beaucoup d'intermédiaires, il s'agit des financeurs, des commissionnaires, des propriétaires fonciers ou chefs des terres, des porteurs de malles, des négociants, etc. la chaîne est très longue. Le CRONDG Kasai Oriental estime le nombre des exploitants artisanaux à 200.000 pour la région de Mbuji Mayi.

Le marché du diamant reste dominé par les sujets d'origine arabe, libanaise en majorité. On trouve aussi des pakistanais, des palestiniens et même des indiens. En dehors des sujets d'origine étrangère, il y a un nombre élevé des négociants locaux qui opèrent dans l'ombre des premiers. Leur nombre n'est pas connu car la plupart ne sont pas identifiés comme tel par l'autorité provinciale. Ils opèrent donc de manière très informelle et leurs activités contribuent moins au développement des entités décentralisées.

Les autochtones ne contrôlent qu'un seul comptoir, le comptoir Kasai wa Balengela. Ils se sont plutôt entassés dans les bureaux d'achat non autorisés à vendre le diamant en dehors du pays. La raison est unique : les exigences du régime douanier, fiscal et parafiscal applicable à la commercialisation du diamant en ce qui concerne les comptoirs agréés sont jugées excessives.

D'autre part, l'histoire de l'exploitation industrielle du diamant au Kasai Oriental et en fait en République démocratique du Congo se confond avec celle de la MIBA, première société à explorer et à exploiter cette matière première. Cette exploitation a permis à la ville de Mbuji Mayi de se doter des rares équipements urbains dont disposent la Province.

Pendant longtemps, la Miba était la seule société autorisée à exploiter industriellement le diamant. Aujourd'hui, la configuration du cadre minier a beaucoup changé. D'autres acteurs industriels sont présents sur ce terrain sans impact significatif sur la vie de la province. Il s'agit principalement de la Sengamines opérationnelle depuis l'an 2000. Son avènement est à situer dans le contexte de guerre et de l'intervention des troupes Zimbabwéennes aux cotés de l'armée nationale. Il y a aussi la SOMICO sur laquelle il n'y a pas beaucoup d'informations à ce jour et tout dernièrement de la Société Kasaienne du diamant (S.K.D en sigle), dernière née depuis 2005.

Après tout, le diamant fait des petits millionnaires au sein et en dehors de la population congolaise, pourtant la société (dont il est issu) n'en est pas durablement transformée. Plusieurs raisons expliquent cela :

- d'abord l'argent issu du diamant n'est pas destiné aux investissements (infrastructures de base) dans la province mais plutôt aux besoins de fonctionnement de l'Etat,

- la mauvaise application de la décentralisation
- la faiblesse de la bourgeoisie locale
- le régime d'interdiction
- les incongruités de la législation minière
- la thésaurisation
- les problèmes fonciers
- la militarisation des concessions minières
- les conflits armés
- etc.

De ce qui vient d'être posé se dégagent les constats suivants :

1. l'exploitation du diamant en dépit des changements des cadres institutionnels ne s'accompagne pas de développement.
2. l'influence prédominante de l'Administration centrale facilitée par une architecture institutionnelle plutôt déséquilibrée inhibe les initiatives locales et anéantit les efforts pour le développement à la base.
3. l'absence d'intégration des politiques minière dans une logique harmonisée des politiques publiques nationales retarde le décollage économique de la province.
4. Les pratiques locales, souvent en contradiction avec les dynamiques institutionnelles, engendrent la prolifération des conflits qui plantent le décor d'un cadre non incitatif.

En définitive, l'industrie du diamant voit son rôle de secteur moteur de l'économie provinciale s'amplifier sans impact significatif sur les autres secteurs de la vie provinciale et nationale. La constatation principale est que son développement excessif a étouffé l'expansion des secteurs vitaux tels que l'agriculture, la pêche, l'éducation, l'élevage, etc. Il faut maintenant que l'on réalise ces méfaits, envisager une réorientation du secteur pour un développement réel des populations de la Province. Pour ce faire, une politique visant à accroître le rôle du diamant dans le financement du développement des infrastructures urbaines et rurales doit être mise sur pied. Bien plus, des programmes d'intégration de l'industrie du diamant dans l'économie de la Province à la faveur des politiques de filialisation plus forte doivent être renforcés et soutenus. Ceux-ci pourront non seulement dégager l'industrie du diamant des secteurs non strictement miniers mais aussi contribuer à la création d'emplois dans les autres secteurs économiques. Enfin, il faut créer les conditions favorables et un environnement politique sécurisant pour tous les opérateurs économiques pouvant contribuer à un nouvel entrepreneuriat et garantir le climat de confiance au sein de la population

BIBLIOGRAPHIE

I. OUVRAGES.

1. Apter D, *Pour l'Etat, contre l'Etat*, Economica, Paris, 1988.
2. Bongoy Mp, *Les investissements mixtes au Zaïre*, P.U.Z, Kinshasa, 1974.
3. Braeckman C., *Les nouveaux prédateurs, politique de puissance en Afrique Centrale*, Fayard, Paris, 2003.
4. Brines, M.E (sous la direction de), *Angola : l'empire des prédatons, Géopolitique de la faim*, PUF, Paris, 2000.
5. Choquet, Dollfus O, E. Le Roy et M. Vernières (Sous la direction de), *Etat de savoirs sur le développement, Trois décennies de Sciences Sociales en langue française*. Karthala, Paris, 1993.
6. Dungia E., *Mobutu et l'argent du Zaïre*, L'Harmattan, Paris, 1992.
7. Dzaka Kikouta T., *Entrepreneuriat d'insécurité et réseaux de contrebande de diamant et de coltan en Afrique centrale des années 1990 à nos jours : une menace pour l'intégration sous-régionale*, Codesria, Dakar, 2005.
8. Granovetter, M.S, *les institutions économiques comme construction sociales : un cadre d'analyse, analyse économiques des conventions*, P.U.F., Paris, 1999.
9. Gurvitch G, *La dialectique et la Sociologie*, Flammarion, paris, 1972.
10. Hugon P. (sous la direction de), *les économies en développement à l'heure de la régionalisation*, Karthala, Paris.
11. KABEYA G, *La situation Economique et sociale dans la région de Mbuji Mayi (Bakwanga) depuis 1958*, Mémoire de licence, Université Libre de Bruxelles.

12. Kabuya Kalala, et Matata Mponyo, *L'espace monétaire kasaien. Crise de légitimité et de souveraineté monétaire en période d'hyperinflation au Congo*, Cahier africain n° 41, 1999.
13. Kankwenda Mbaya (sous la direction de), *Le Zaïre vers quelles destinées*, Codesria, Dakar, 1992.
14. Kankwenda Mbaya J., *l'économie politique de la prédation au Congo Kinshasa, des origines à nos jours 1885-2003*, ICREDES, Rockville, USA.
15. Kankwenda Mbaya, *démocratisation de l'ajustement ou socialisation du développement du développement au Zaïre ?* in Africa Développement, Vol XXI, Nos 2&3, 1996.
16. Mabi Mulumba, *les dérives d'une gestion prédatrices*, C.R.P, Kinshasa, 1998.
17. Mabika Kalanda, *Baluba et Lulua ; une ethnie à la recherche d'un nouvel équilibre*, Ed. Remarques Congolaises, 1959.
18. Mahieu F.R., 1997, *Face à la pauvreté stratégies universelles et recompositions africaines, Ménages et familles en Afrique*, ORSTOM, Paris.,
19. Maleck A, *La dialectique sociale*, Seuil, Paris, 1972
20. Mathieu P. et Willame J.C. (Sous la direction de), *Conflits et guerre au Kivu et dans la région des grands lacs. Entre tensions locales et escalade régionale*, Paris, l'Harmattan, 1999.
21. Misser F et Vallée O, *Les gemmocraties, l'économie politique du diamant africain*, Desclée de Brouwer, Paris, 1997.
22. Mudingay, Kayoka Mathieu, *Politiciens contre le développement au Congo-Zaïre*, L'Harmattan, Paris 2002
23. Mulambu Mvuluya et Muyembi Bapangila, *Dynamique de la parenté et du pouvoir de rachat au Kasai Zone de Kabeya Kamwanga*, Presse de l'Université de MbujiMayi, 1995.

24. Mulambu Mvuluya, *Migrations et structures des groupements dans la zone de Miabi. Mythes et réalités*, Imprimerie Saint Paul, Kinshasa, 1991.
25. Mumengi D., *l'avenir à bras le corps, perspectives pour le développement de la République démocratique du Congo*, Editions universitaires africaines, Kinshasa, 2001
26. Mwalaba Kasangana, *L'organisation de l'espace économique et la diversification économique du Katanga, communication /colloque sur les matière première du Katanga*
27. Ngbanda, Honoré Nzambo Ko Atumba, *Ainsi sonne le glas : Les derniers jours du maréchal Mobutu*, Edition Gideppe, Paris, 1998.
28. Piaget J. (Sous la direction de), *Logique et connaissance scientifique*, Gallimard, Paris, 1967.
29. Reyntjens F. et Marysse S. (Sous la direction de), *L'Afrique des grands lacs. Annuaire 1997-1998*, Paris, éd. L'Harmattan, 1998.
30. Samir Amin, *Les mondes des affaires sénégalais*, Editions de minuit, 1969.
31. Schulders, G., *S'unir, le défi des Etats d'Afrique centrale*, Paris, L'Harmattan, 1990.
32. -Ziegler J., *Les nouveaux maîtres du monde*, Fayard, Paris, 1998.

II. REVUES.

1. De Herdt. T., et Marisse, *L'économie informelle au Zaïre*, n° 21-22, Cahier africain n°21-22, 1996.
2. De Villers et Omasombo, *Zaïre, la transition manquée*, n°27-2, 1997.
3. De Villers (sous la direction de), *Phénomènes informels et dynamiques culturelles en Afrique*, Actes des journées d'étude des 16 et 17 décembre, Cahier africain n° 19-20, 1996.

4. De Villers, *Economie populaire et phénomènes informels au Zaïre et en Afrique*, Cahier africain n°3-4, 1992.
5. De Villers G. et Willame J.C. (en collaboration avec Omasombo et Keynes), *République Démocratique du Congo. Chronique politique d'un entre-deux-guerres*. Octobre 1996-juillet 1998, Paris, éd.L'Harmattan, 1998.
6. De Villers G., Omasombo J. et Keynes E., *République Démocratique du Congo. Guerre et Politique. Les trente derniers mois de L.D. Kabila (août 1998-janvier 2001)*, Paris, éd.L'Harmattan, 2001.
7. Dietrich C, Monnaie forte : *l'économie criminalisée des diamants dans la République Démocratique du Congo et les pays voisins*. Partenariat Afrique Canada, www.partenariatafriquecanada.org, 2002.
8. Fleschman M, *Diamants de la guerre : sanction sans effet*, Afrique relance n°4, décembre 2001.
9. Hugeux V et Nouzille V ; *Diamants : la guerre secrète*, l'express n° 2560, décembre 2000.
10. Le Billon P, *Matières premières, violences et conflits armés*, Revue Tiers monde, n°174, avril-juin, 2003.
11. Mabilia Mantuba (sous la direction de), *La nouvelle histoire du Congo*, Cahiers africains n° 65-66-67, L'Harmattan, Paris, 2003.
12. Monnier L., Jewsiewicki B. et Villers G. (Sous la direction de), *Chasse au diamant au Congo/Zaïre*, Paris, éd.L'Harmattan, 2001.
13. Monnier L et Willame J.C. (sous la direction de), *Les provinces du Congo. Structure et fonctionnement. Sud-Kasai- Uélé-Kongo Central*, Cahiers économiques et sociaux, collection d'études Politiques, Léopoldville, 1964.

14. Mukoka Nsenda F., *Discours et Pratique du développement au Congo*. Interrogation et Ré-interrogation Politologiques, MES, Kinshasa,
15. Mutamba Lukusa, *la faillite d'un pays. Déséquilibre macro-économique et ajustement au Congo/Zaire*, Cahier Africain n°37-38, 1999.
16. Mwaka Bwenge A., *La nationalité en RD CONGO : Tremplin, gratification ou sanction ?* Kinshasa, Cahiers du CEP, 2003.
17. Nations Unies, *Structures de l'économie congolaise. Etude des Provinces et en particulier du Katanga*, in Bulletin Economique pour l'Afrique. Vol 01 n°2, 1961.
18. Sylvie Bradeloup, *L'aventure contemporaine des diamantaires sénégalais*, in Politique africaine, Paris, 1994,
19. Trefon T., (Sous la direction de), *Ordre et désordre à Kinshasa. Réponses populaires à la faillite de l'Etat*, Paris, éd. L'Harmattan, 2004.
20. Tshibanza Monji, *le phénomène creuseurs et ses paradoxes*, Zaïre – Afrique, n°206, juin-juillet-août 1986.
21. Tshibanza Monji et Tshimanga Mulangala, *Matières précieuses et libéralisation. Esquisse d'un bilan provisoire*, Zaïre Afrique, juin-juillet-août 1985
22. Tshundolela Epanya, *Entreprises minières et développement de l'économie capitaliste au Zaïre. La politique des zones de protection minière et son impact sur l'occupation commerciale au Kasai*, Cahier africain n°3, 1988.
23. Tshundolela Epanya, *le Kasai à la périphérie du haut Katanga industriel*, Cahiers africains n°6-7, 1984.
24. Reyntjens F. et Marysse (sous la direction de), *L'Afrique des Grands ancien Congo Belge. Essai d'histoire économique et sociale*, Cahier africain n°7, 1981.
25. Sampaio M, *Congo-Kinshasa : la libéralisation du secteur du diamant*, Marché tropicaux, n°2895, 2001.

26. Verna G, *La contrebande et ses acteurs : un essai de classification*, Les Cahiers du CEDIMES, n°XIV, septembre 1993.
27. Willame J.C, *le secteur multinational au Zaïre*, Cahier africain n°1, L'Harmattan, Paris

III. THESEES, MEMOIRES ET TRAVAUX DE FIN DE CYCLE

1. Blakor Wenge, *l'exploitation artisanale du diamant et création de nouveaux espaces de vie. Cas de la mine de « Dix sacs »*, I.S.P./Mbuji Mayi, 1991.
2. Cingomba Cimanga, *Aperçu sur le travail des creuseurs dans la région de Mbuji Mayi, du citancisme à 1983*, Travail de fin de cycle, I.S.P./Mbuji Mayi, 1983.
3. Ciyemba Mutanda, *Un double aspect de l'activité des creuseurs : mobilité spatiale et santé*, Travail de fin de cycle, I.S.P. / Mbuji Mayi, 1984.
4. Kabeya G, *La situation économique et sociale dans la région de Mbuji Mayi (Bakwanga) depuis 1958*, Mémoire de Licence, Université Libre de Bruxelles, 1967-1968.
5. Kabuya Mulamba, *Essai d'analyse de la logique d'implantation spatiale des établissements de diamants à Mbuji Mayi*, Travail de fin de cycle, I.S.P./Mbuji Mayi, 1994.
6. Kabuyi Mukendi, *l'immigration liée à l'exploitation artisanale du diamant. Contribution aux migrations internes au Zaïre. Cas de Boya*, Travail de fin de cycle, I.S.P./Mbuji Mayi, 1995.
7. Kadima Ditu, *une monographie de Kanzenga, un village des creuseurs*, Travail de fin de cycle, I.S.P./Mbuji Mayi, 1986.
8. Mpoyi Mukoka, *les établissements d'achat et de vente de diamant et l'organisation de l'espace à Mbuji Mayi : cas du rond point Kalala wa Nkata*, Travail de fin de cycle, I.S.P./Mbuji Mayi, 1996.

9. Muamba Tshieyeya, *La Miba et le développement au Kasai Oriental*, mémoire de licence en Science Politique et Administrative, Université de Kinshasa, 2003-2004.
10. Mulowayi Kayemba Wa Ba Nzeba, *Contribution à la connaissance des Bakwanga (essai d'étude de mentalité, mémoire de licence, option Histoire, I.S.P./Bukavu, 1976-1977.*
11. Mutamba Katawa, *Essai d'analyse en géographie du marketing dans les établissements de diamant à Mbuji Mayi*, I.S.P./Mbuji Mayi, 1995
12. Muteba Ditutu, *la présence de la femme sur les mines de diamant. Facteurs incitatifs, nature des occupations et leurs conséquences sur le vécu socio-familial.* Travail de fin de cycle, I.S.P./Mbuji Mayi, 1989.
13. Mwayila Tshiyembe, *Etat et société en Afrique : Construction étatique et désintégration sociale. Essai sur une théorie sociologique de la refondation de l'Etat plural en Afrique Noire*, thèse de doctorat en Science Politique, Université de Nancy II
14. Tshibanza Monji et Tshimanga Mulangala, *Matières précieuses et libéralisation. Esquisse d'un bilan provisoire, Zaïre-Afrique, juin-juillet-août 1985*
15. Tshimpuki Kabwa, *les creuseurs, groupe marginal*, Travail de fin de cycle, I.S.P./Mbuji Mayi, 1985.

IV. DOCUMENTS

1. Rapport Duquenne, du 8 juillet 1959, in Congo 1959, C.R.I.S.P.
2. D.S.R.P., Monographie de la province du Kasai Oriental (draft 4), Kinshasa, mars, 2005.
3. Nations Unies, Conseil de sécurité, Rapport du groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République Démocratique du Congo, New York, avril 2000.

4. Nations Unies, Conseil de sécurité, Additif au rapport du groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République Démocratique du Congo, New York, novembre 2001.
5. Nations Unies, Conseil de sécurité, Additif au rapport du groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesses de la République Démocratique du Congo, S/2002/1146 , Ronéo, New York, octobre 2002.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	1
I. CHOIX ET PERTINENCE DE L'ETUDE.....	1
II. PROBLEMATIQUE ET HYPOTHESE	7
III. METHODOLOGIQUE.....	13
IV. CHEMINEMENT DE L'ETUDE	17
CHAPITRE I :.....	18
THEORIES SUR LE DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE	18
I. 1 : LA THEORIE DE LA MODERNISATION	20
I.2. LA THEORIE DE LA NON REPRESENTATION DEMOCRATIQUE	23
I.3. LES THEORIES INSTITUTIONNELLES	25
I.4. LES THEORIES DEVELOPPEMENTALISTES.....	26
I.5. LES THEORIES DE LA DEPENDANCE	28
I.6. LES THEORIES ALTERNATIVES	30
I.7. L'APPROCHE DE LA « GEMMOCRATIE»	31
CHAPITRE II :	34
LA PROVINCE DU KASAI ORIENTAL : GEOGRAPHIE, ETHNOGRAPHIE ET ORGANISATION ADMINISTRATIVE	34
II.1. HYDROGRAPHIE, CLIMAT, VEGETATION ET SOLS.	34
<i>II.1.1. Hydrographie.....</i>	<i>34</i>
<i>II.1.2. Climat</i>	<i>35</i>
<i>II.1.3. Géologie.....</i>	<i>35</i>
<i>II.1.4. Végétation.....</i>	<i>37</i>
II.2. ORGANISATION ADMINISTRATIVE	38
II.3. ETHNOGRAPHIE DE LA PROVINCE.....	41
CHAPITRE III :.....	45
POUVOIRS ET EXPLOITATION DU DIAMANT AU KASAI ORIENTAL.....	45
III.1. DE L'ECONOMIE DE PLANTATION A L'ECONOMIE DE DIAMANT AU KASAÏ ORIENTAL	46
III.2. LE DIAMANT DU KASAÏ ORIENTAL : SES PROPRIETES, SES CARACTERISTIQUES ET SA RACE.	47
III.3. LE DIAMANT DANS L'ECONOMIE NATIONALE	51

III.3.1. <i>Le rôle prépondérant du cuivre dans l'économie nationale avant la décennie 1990</i>	51
III.2.2. <i>L'effondrement de la GECAMINES</i>	52
III.2.3. <i>Et le diamant supplante le cuivre</i>	55
III.4. L'EXPLOITATION INDUSTRIELLE DU DIAMANT.....	57
III.4.1. <i>L'exploitation du diamant par la MIBA</i>	57
III.4.2. <i>L'exploitation du diamant par la SENGAMINES</i>	64
III.4.2. <i>L'exploitation semi industrielle du diamant</i>	69
III.5. L'EXPLOITATION ARTISANALE DU DIAMANT.....	73
III.5.1. <i>De l'origine mythico-diamantifère du nom « Mbuji Mayi » dans l'imaginaire des Bakwanga</i>	73
III.5.2. <i>La sociogenèse de l'exploitation artisanale du diamant</i>	74
III.5.3. <i>La ruée vers les diamants</i>	79
III.6. LA LIBERALISATION DE L'EXPLOITATION ARTISANALE ET DE LA COMMERCIALISATION DU DIAMANT.....	83
III.6.1. <i>Les modalités d'exploitation artisanale du diamant</i>	84
III.7. LES FEMMES ET L'EXPLOITATION ARTISANALE DU DIAMANT.....	88
III.7. POUVOIRS ET ORGANISATION DE L'EXPLOITATION ARTISANALE DU DIAMANT AU KASAÏ ORIENTAL.....	91
III.7.1. <i>Des comités de mines</i>	91
III.7.4. <i>De la taxation et de la parafiscalité dans les carrières de diamant</i>	96
III.8. DE LA COMMERCIALISATION DU DIAMANT AU KASAÏ ORIENTAL.....	97
III.8.1. <i>La commercialisation du diamant produit par la MIBA</i>	97
III.8.2. <i>La commercialisation du diamant produit artisanalement</i>	100
III.8. POUVOIR POLITIQUE ET ENCADREMENT DE L'EXPLOITATION ET DE LA COMMERCIALISATION DU DIAMANT.....	106
III.8.1. <i>Kinshasa</i>	106
III.8.2. <i>En province</i>	111
CHAPITRE IV :.....	112
EXPLOITATION DU DIAMANT ET DEVELOPPEMENT DE LA PROVINCE DU KASAI ORIENTAL.....	112
IV.1. DIAMANT, CROISSANCE URBAINE ET DEMOGRAPHIQUE.....	112
IV.2. EXPLOITATION DU DIAMANT, EQUIPEMENTS URBAINS ET INFRASTRUCTURES SOCIO-ECONOMIQUES.....	114
IV.2.1. <i>Exploitation industrielle, équipements urbains et infrastructures économiques</i>	116

<i>IV.2.2. Exploitation artisanale du diamant et équipements urbains</i>	123
IV.2. LE DIAMANT ET LA CREATION D'EMPLOI.....	131
IV.3. L'EXPLOITATION DU DIAMANT ET LA SCOLARISATION	133
IV.4. EXPLOITATION DU DIAMANT ET ENVIRONNEMENT ..	137
<i>IV.4.1. Des trous non bouchés</i>	137
<i>IV.4.2. Des érosions</i>	138
<i>IV.4.3. La pollution des rivières</i>	139
CHAPITRE V :	140
ILLUSION DES RICHESSES OU RICHESSE D'ILLUSIONS. ...	140
V.1. LES VICISSITUDES DE LA DECENTRALISATION.....	140
V.2. LA FAIBLESSE DE LA BOURGEOISIE LOCALE	142
V.3. LE REGIME D'INTERDICTION	145
V.4. LES INCONGRUITES DE LA LEGISLATION MINIERE	146
V.5. LA THESAUURISATION	149
V.6. LES PRATIQUES FONCIERES A L'OMBRE DU DROIT.....	150
V.7. LA MILITARISATION DES CONCESSIONS MINIERES ET	
« LE PHENOMENE SUICIDAIRE »	155
V.8. LE DIAMANT ET LES CONFLITS ARMES.....	158
CONCLUSION	161
BIBLIOGRAPHIE	166
TABLE DES MATIERES	174

